



**HAL**  
open science

# Actualisation des ZNIEFF en région Grand Est -Territoires champardennais - Fiches récapitulatives des ZNIEFF inventoriées en 2021

Nastasia Surand

► **To cite this version:**

Nastasia Surand. Actualisation des ZNIEFF en région Grand Est -Territoires champardennais - Fiches récapitulatives des ZNIEFF inventoriées en 2021. [Rapport Technique] CBNBP - MNHN, Délégation Champagne-Ardenne - 30 Chaussée du Port - CS 50423 - 51035 Châlons-en-Champagne Cédex, France. 2022. mnhn-03622038

**HAL Id: mnhn-03622038**

**<https://mnhn.hal.science/mnhn-03622038>**

Submitted on 28 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
BASSIN PARISIEN**

**MUSÉUM NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE**

# Actualisation des ZNIEFF en région Grand Est – Territoires champardennais Fiches récapitulatives des ZNIEFF inventoriées en 2021



Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national, du Bassin parisien, délégation Champagne-Ardenne, sous la responsabilité de :

François Dehondt, responsable de la délégation Champagne-Ardenne du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
Agence de l'eau Seine-Normandie – 30 chaussée du Port  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03.26.65.28.24 / 06.84.49.66.84  
@ : francois.dehondt@mnhn.fr

**Inventaire de terrain** : Pascal Amblard, François Dehondt, Françoise Morgan, Mathieu Saint-Val, Nastasia Surand

**Rédaction et mise en page** : Nastasia Surand

**Relecture** : François Dehondt

**Saisie des données** : Pascal Amblard, François Dehondt, Christine Heim, Françoise Morgan, Mathieu Saint-Val, Nastasia Surand

**Le partenaire de cette étude est :**

DREAL Grand-Est  
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038  
57071 METZ Cedex 03

**Référence à utiliser**

Surand N., 2022 – Actualisation des ZNIEFF en région Grand Est – Territoire Champardennais – Fiches récapitulatives des inventaires 2021. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, DREAL Grand Est. Paris. 136 p.

**Crédit photo**

Photo de couverture : Vue de la Roche Bernard à Vieilleville (52), F. Morgan 2021 © CBNBP/MNHN

# NOTE

Dans le cadre de la modernisation en continu des ZNIEFF, et sous l'impulsion de la Dreal Grand-Est, le Conservatoire Botanique National (CBN) du Bassin Parisien a, dans la continuité des années précédentes, mené des inventaires sur les ZNIEFF obsolètes. En 2021, 39 ZNIEFF ont ainsi été réactualisées et une fiche récapitulative des inventaires a été rédigée pour chacune d'entre elle par les agents du CBN du Bassin Parisien.

Le présent document regroupe ainsi l'ensemble de ces fiches. Il est associé au rapport de la même année, détaillant les autres actions mises en œuvre : Surand N., 2022 – Actualisation des ZNIEFF en région Grand Est – Territoire Champardennais – Rapport d'activités 2021. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, DREAL Grand Est. Paris. 9p + annexes.

# SOMMAIRE

Partie 01 ZNIEFF prospectées dans le département des Ardennes .....	p.1
LES VALLONS BOISES DE MATTON ET DE BANEL A MATTON-ET-CLEMENCY (210009522)	
VALLONS BOISES DU FOND DE NANTY ET DU BOIS DE PUILLY (210009846)	
BOIS ET PRAIRIES DU RUISSEAU DE L'AUNOIS AU NORD-EST DE MESSINCOURT (210020183)	
PRAIRIES DES PETITS CLAIRS CHENES A L'OUEST DE BEAUMONT-EN-ARGONNE (210009850)	
PRAIRIES, BOIS ET MARAIS DU RUISSEAU DES ARMOISES A L'OUEST DE SY (210020176)	
Partie 02 ZNIEFF prospectées dans le département de la Marne.....	p.20
VALLON BOISE DE FAVEROLLES A CORRIBERT (210002033)	
RAVIN BOISE DE LA NOXE ENTRE NESLE-LA-REPOSTE ET VILLENAUXE-LA-GRANDE (210009363)	
PELOUSE DE LA HUSSE A PROUILLY (210009865)	
BOIS DE RARAY ET DE LA BRUSSE A DRAVEGNY ET ARCIS-LE-PONSART (210000654)	
VALLON BOISE DU RU AUX RENARDS ENTRE BANNAY ET BELIN (210002031)	
MARAIS BOISE DE VAUDETRE A WARMERIVILLE (210008902)	
BOIS ET MARAIS DU RU DE CHOISEL AU NORD D'ANGLURE (210009505)	
PELOUSES CALCAIRES ET PRAIRIES DE FAUCHE DE COURTHIEZY (210014786)	
ETANGS ET BOIS DE L'HOMME BLANC ET DES QUATRE BORNES A CORFELIX ET TALUS-SAINT-PRIX (210020201)	
BOIS DU HAUT DES GRES AU NORD D'ALLEMANT (210020202)	
BOIS, PRAIRIES ET PLAN D'EAU DE LA NOUE D'AVAIL AU SUD-OUEST DE GRANGES-SUR-AUBE (210020210)	
BOIS DE LA FONTAINE BRABANT, DE LA CROIX ROUGE ET DE LA CROUPIÈRE À ORBAIS (210020137)	
BOIS DES AULNOIS A SUIZY-LE-FRANC (210020117)	
MARAIS DE LA CHAPELLE-LASSON ET DE MARSANGIS (210008904)	
Partie 03 ZNIEFF prospectées dans le département de l'Aube.....	p.68
PETIT MARAIS DE BLIGNY (210002035)	
PRES DU RU MORIN A CLEREY (210008916)	
PRAIRIES MÉSOPHILES À MÉSOHYGROPHILES A L'EST DE BONNEVAL (210020240)	
PRAIRIES DE LA NOUE MARIOTTE A FRESNOY-LE-CHATEAU (210000141)	
BOIS DE DILLO ET DES JARRURIERS À AIX-EN-OTHE, BERULLE ET PAISY-COSDON (210001137)	
ETANG DE LA BROSSOTTE, PRAIRIES ET BOIS DES CHANATS A MONTIGNY-LES-MONTS (210020197)	
LE BOIS DE THOUAN A NEUVILLE-SUR-SEINE (210000711)	
BOIS DE VIGNE FECHE A SOLIGNY-LES-ETANGS (210008998)	
PINEDE DU TALUS DE LA D.99 A CHAUDREY (210000135)	
MARAIS DE LA NOSLE A AIX-EN-OTHE ET VILLEMIRON-EN-OTHE (210008901)	
BOIS AUX VACHES, DE L'OUCHERE ET DES AVINIÈRES A MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES (210020171)	

LES PRAIRIES DE JONCREUIL (210000161)  
MARAIS DES PELLERES A BESSY (210008912)

Partie 04 ZNIEFF prospectées dans le département de la Haute-Marne .....	p.113
BOIS DE LA ROCHE ET DE LA COTE A GRANDCHAMP ET MAATZ (210000637)	
RAVINS FORESTIERS DE HAUTE AMANCE (210000143)	
BOIS BAILLY ET BOIS LAVAU A VIEVILLE ET ROOCOURT-LA-COTE (210008990)	
PELOUSE ET BOIS XÉROPHILE DU COTEAU ROCHE A CHAUMONT (210000126)	
PELOUSE ET BOIS DE MOURIE A CHASSIGNY (210015537)	
VALLONS DES BOIS DES ROCHES ET DU CHATELET A POUILLY-EN-BASSIGNY (210020244)	
BOIS A L'EST DE VIOLOT ET BOIS COMMUNAUX ET DE PLEMONT A L'EST DE RIVIERES-LE-BOIS (210000633)	
Partie 05 Compléments d'inventaires sur les ZNIEFF prospectées en 2020.....	p.135

## PARTIE 01

# ZNIEFF PROSPECTÉES DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

## LES VALLONS BOISES DE MATTON ET DE BANEL A MATTON-ET-CLEMENCY Identifiant national : 210009522



Figure 1 : Benoit des ruisseaux en fond de vallon de Banel

### 1 - ESPECES DETERMINANTES

Lors des prospections, 7 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 1) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 1: correspondance entre coefficients et classes de recouvrement

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<b><i>Carex strigosa</i></b>	<b>Laïche à épis grêles, Laïche maigre</b>	R	LC	LC		
<b><i>Epipactis muelleri</i></b>	<b>Épipactis de Müller</b>	RR	LC	VU		
<i>Galium sylvaticum</i>	Gaillet des bois	RRR	LC	NT		
<b><i>Geum rivale</i></b>	<b>Benoit des ruisseaux</b>	RRR	LC	EN		
<i>Luzula luzuloides</i>	Luzule blanche	R	LC	LC		
<b><i>Persicaria minor</i></b>	<b>Petite Renouée</b>	RRR	LC	NT		
<i>Senecio ovatus</i>	Séneçon de Fuchs	R	LC	LC		

L'Ophioglosse commun *Ophioglossum vulgatum* a dû disparaître de la prairie qu'il occupait, désormais surpâturée et « labourée » dans ses parties les plus humides par les bovins. Malgré une attention particulière portée aux parois calcaires, le Polypode intermédiaire *Polypodium interjectum* n'a pas été observé en 2021.

Incidemment, cinq espèces déterminantes animales ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Martre des pins (*Martes martes*), la Grande Aeshne (*Aeshna grandis*), le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

### 2 - HABITATS

Lors de l'inventaire, 15 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (Tableau 2).

Tableau 2 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009522)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Apion nodiflori</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	53.4	C3.11	NC		
<i>Cardamino amarae - Chrysosplenietum alterniflori</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x
<i>Caricetum strigosae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x
<i>Cystopterido fragilis - Phyllitidetum scolopendrii</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	62.152	H3.252	8210	x	x
<i>Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.1312	G1.6312	9130		
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Groenlandietum densae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	24.43	C2.1A / C2.27	3260	x	x
<i>Lonicero xylostei - Salicetum cinereae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Loto pedunculati - Cardaminentalia pratensis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%					
<i>Magnocaricion elatae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.21 / 53.31 / 54.21	D5.21 / C3.29	7210* <sup>sc</sup> / NC / (7230)	pour partie	
<i>Mesobromenion erecti</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	34.322 / 34.323	E1.262 / E1.263	6210 / 6210* <sup>sc</sup>	x	x
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	41.4	G1.A4111	9180*	x	x
<i>Polygonetum minori - hydropiperis</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	22.33	C3.52	NC	x	x
<i>Rubo bifrontis - Cytisetum scoparii</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.8411	F3.141	NC		
<i>Senecionetum fuchsii</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	31.8711	G5.841	NC		

### 3 - PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des vallons boisés de Matton et de Banel est située à la frontière franco-belge et elle est éclatée en deux parties distinctes, avec de nombreux groupements similaires : le vallon du ruisseau de Matton, au nord-est du village de Clémency et les vallons du ruisseau de Banel au nord de la commune de Tremblois-lès-Carignan. Les limites de la ZNIEFF initiale ont été agrandies du côté du vallon de Banel et réduites en aval du vallon de Matton (présence d'un dépôt d'ordures dans une ancienne carrière).

Le relief et le substrat géologique (strates de grès calcaireux alternant avec des niveaux sableux acides) sont à l'origine d'une importante diversité floristique. De plus les vallons encaissés, creusés par les ruisseaux du Banel et de ses affluents d'une part et du ruisseau de Matton d'autre part, diversifient les microclimats : des espèces submontagnardes apparaissent ainsi en bas de versant et sur les pentes à exposition nord et est, tandis que des espèces nettement thermophiles se rencontrent dans les ourlets surtout en exposition sud.

Les deux types forestiers dominants sont la hêtraie submontagnarde calcicole à acidiline suivant les secteurs, très souvent transformée physionomiquement par les forestiers en une chênaie-charmaie-hêtraie, mais avec une flore herbacée toujours bien typique de la hêtraie. On rencontre notamment la mélique uniflore, l'aspérule odorante, la mercuriale vivace, la néottie nid d'oiseau, la circée de Paris, la violette des bois, le millet diffus, la parisette en milieu plutôt calcicole, la luzule blanche, la luzule printanière, la laïche pâle, la laïche à pilules, le maïanthème à deux feuilles dans les secteurs acides. Le vallon secondaire menant au Champ Catherine (au début du vallon de Banel) est occupé pour partie par une tiliaie-acéraie et pour partie par une pelouse-ourlet de type Mesobromion, avec des zones caillouteuses (ancienne carrière) qui présentent de belles populations d'une sous-espèce rare d'arabette hérissée (*Arabis hirsuta* subsp. *gerardii*), accompagnées par la réglisse sauvage, la marjolaine, la platanthère des montagnes, la listère ovale, la laïche printanière, la laïche glauque, la luzerne lupuline, etc. La forêt présente une belle diversité, avec de nombreux arbres (érables plane, sycomore et champêtre, tilleul à petites feuilles, frêne, chêne pédonculé) et dans la strate herbacée, des fougères comme par exemple le polypode, le polystic dilaté, le cystoptéris fragile, la fausse capillaire...

Le talus herbeux situé à l'extrémité sud de la ZNIEFF, en bordure du Champ Catherine, est également très intéressant, avec une végétation proche de la pelouse acidiphile caractérisée par la présence de la saxifrage granulée, de la luzule à nombreuses fleurs et de la porcelle enracinée.

Les fonds de vallons inondables sont le domaine de l'aulnaie-frênaie à grandes herbes (laïche espacée, laïche faux-panic, laïche pendante) avec également la stellaire des bois, la ficaire fausse renoncule, le polystic spinuleux, la lysimaque commune, la dorine à feuilles alternes, etc. Dans le vallon principal de Banel se remarquent certaines cariçaies à laïche en ampoules et laïche paniculée bien caractérisées, ainsi que des mégaphorbiaies (avec la cardère poilue, l'eupatoire chanvrine, la reine des prés, le cirse maraîcher...). Au fond du vallon, on peut observer *Equisetum X littorale*, une prêle hybride inconnue jusqu'ici dans les Ardennes (découverte ici par Arnaud Bizot). Les ruisseaux de Banel et de Matton possèdent des eaux courantes claires à truite fario et des herbiers à petite berle et glycérie flottante bien caractérisés. Ponctuellement, on remarque sur les rives du ruisseau de Banel une végétation bryophytique avec des dépôts incrustants de calcaires. Quelques trous d'eau présentent çà et là des végétations aquatiques à petite lentille d'eau. Au début du vallon du Fond de l'Ermite, on peut observer la catabrose aquatique, espèce inscrite sur la liste rouge régionale, et la benoîte des ruisseaux.

Les Odonates sont bien représentés ici, avec près d'une dizaine d'espèces différentes inventoriées, dont une inscrite sur la liste régionale : le cordulégastre annelé, espèce montagnarde des eaux vives et de bonne qualité. Il est accompagné par la libellule déprimée, l'agrion à larges pattes, la petite nymphe au corps de feu, la naïade aux yeux rouges, le caloptéryx vierge, le caloptéryx éclatant, l'agrion porte-coupe et l'agrion jouvencelle.

Le site paraît encore en assez bon état. Toutefois l'exploitation forestière actuelle avec enrésinement (vallon de Banel), plantations de peupliers et d'aulnes blancs (vallon de Matton) et de frêne (en amont de l'étang de Banel) est préoccupante. L'apport de renouée du Japon *Reynoutria japonica* par les engins forestiers a été constaté. L'installation de propriétés privées constitue également une menace pour l'aulnaie-frênaie du vallon de Matton. La ZNIEFF fait partie de la ZICO CA 01 du plateau ardennais. »

#### 3.2 – Propositions de modifications

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## VALLONS BOISES DU FOND DE NANTY ET DU BOIS DE PUILLY

Identifiant national : 210009846



Figure 2 : Polypode du chêne sur un rocher de l'ubac du fond de Nanty

### 1 - ESPECES DETERMINANTES

Lors des prospections, 19 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 3) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 3 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210009846)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Actaea spicata</i>	Actée en épi, Herbe aux poux	RR	LC	NT		
<i>Alchemilla xanthochlora</i>	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre	RR	LC	LC		
<i>Campanula persicifolia</i>	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	RRR	LC	VU		
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	RR	LC	LC		
<b><i>Carex strigosa</i></b>	<b>Laïche à épis grêles, Laïche maigre</b>	R	LC	LC		
<i>Corydalis solida</i>	Corydale solide	RR	LC	LC		X
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	R	LC	LC		
<i>Galium sylvaticum</i>	Gaillet des bois	RRR	LC	NT		
<b><i>Gymnocarpium dryopteris</i></b>	<b>Polypode du chêne, Dryoptéris de Linné, Lastrée du chêne</b>	RRR	LC	NT		
<i>Luzula luzuloides</i>	Luzule blanche, Luzule des bosquets	R	LC	LC		
<i>Maianthemum bifolium</i>	Petit muguet à deux feuilles, Maïanthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs	RR	LC	LC		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	RR	LC	LC		
<i>Phegopteris connectilis</i>	Polypode du hêtre, Phégoptéris à pinnules confluentes, Thélyptéris Phégoptéris	RRR	LC	LC		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	R	LC	LC		

<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes, Putier	RR	LC	DD		
<i>Ribes nigrum</i>	Cassis, Groseillier noir	R	LC	DD		
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes, Sureau de montagne	R	LC	LC		
<i>Senecio ovatus</i>	<b>Séneçon de Fuchs</b>	R	LC	LC		
<i>Turritis glabra</i>	<b>Arabette glabre, Tourelle</b>	RRR	LC	VU		

Le Crépide des marais (*Crepis paludosa*), espèce (sub)montagnarde cantonnée en Champagne-Ardenne, a été observée dans une aulnaie-frênaie montagnarde acidophile des bordures de ruisseaux et rivières à eaux vives. Ses capitules ont été consommés avant fructification.

La Raiponce noire (*Phyteuma nigrum*) n'a pas été trouvée, mais les passages ont été trop précoces et trop tardifs pour voir les raiponces à inflorescence spiciforme (*P. nigrum* et *P. spicatum*) en fleurs. Le Sceau-de-Salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*) n'a pas été retrouvé.

Incidentement, deux espèces déterminantes animales ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : le Grand Corbeau (*Corvus corax*) et le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*).

## 2 - HABITATS

Lors de l'inventaire, 15 végétations ont été détectées, dont 9 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 10 considérées déterminantes (Tableau 4 et Tableau 5).

Tableau 4 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009846)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion incanae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.3 / 44.4	G1.2	91E0*sc / 91F0sc	pour partie	x
<i>Apion nodiflori</i>	linéaire	+	< 1%	-	53.4	C3.11	NC		
<i>Calystegio sepium - Phragmitetum australis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	37.71	E5.41	6430sc / NC		
<i>Cardamino amarae - Chrysosplenietalia alternifolii</i>	ponctuel	+	< 1%	-					x
<i>Caricetum strigosae</i>	spatiale	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.13	G1.63	9130		
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Galio veri - Trifolietum repentis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.221	6510	x	x
<i>Geranion sanguinei</i>	linéaire	+	< 1%	-	34.41	E5.21	NC / (6210)	pour partie	x
<i>Lamio galeobdoli - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.1312	G1.6312	9130		
<i>Luzulo luzuloidis - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.11 / 41.12	G1.61 / G1.62	9110sc / 9120sc	x	x
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.4	G1.A4111	9180*	x	x
<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Senecioni fuschii - Sambucetum racemosae</i>	linéaire	+	< 1%	-	31.872	G5.85	NC		
<i>Stellario nemorum - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.32	G1.21211	91E0*		
<i>Tilio platyphylli - Acerion pseudoplatani</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.4	G1.A411	9180*	x	x
<i>Veronico montanae - Caricetum remotae</i>	spatiale	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x

Tableau 5 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210009846)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Zone à truites	C2.21	linéaire	+	< 1%	-

### 3 - PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des vallons boisés du Fond de Nanty et du Bois de Puilly comprend essentiellement les pentes et le fond d'un vallon situé le long de la frontière belge, de part et d'autre du village de Williers, dans les Ardennes.

Ses pentes sont très accusées, le secteur renferme plusieurs types forestiers caractéristiques des Crêtes préardennaises dont la hêtraie-chênaie propre aux versants exposés au nord et l'aulnaie-frênaie propre aux fonds de combe. Des prairies pacagées (mésophiles à mésohygrophiles selon la proximité du ruisseau), des groupements marécageux, quelques sources, des étangs et le ruisseau des Fourchettes complètent l'intérêt de la zone. Le tiers de la superficie de celle-ci est occupé par des plantations (pessières et peupleraies).

Les principaux types forestiers sont la hêtraie-charmaie à grande fétuque, luzule des bois et luzule blanchâtre (versant nord du vallon de Williers, ravin du ruisseau des Fourchettes), la hêtraie-acéraie à parisette, polystic à aiguillon, actée en épis, stellaire des bois et raiponce en épi (versant nord du vallon du Fond de Nanty), l'aulnaie-frênaie à cerisier à grappes, cassis (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), l'anémone fausse-renoncule, dorine à feuilles alternes et dorine à feuilles opposées et l'aulnaie-frênaie montagnarde à stellaire des bois et à crépide des marais (fond des vallons de Nanty et de Puilly). Les lisières et les ourlets neutrophiles à acidiphiles renferment la véronique officinale, la germandrée scorodoine, la digitale pourpre, le genêt à balais, l'épervière vulgaire, la campanule à feuilles de pêcher, etc. Plus localement lorsque les dalles calcaires affleurent, on rencontre la petite pimprenelle, l'euphorbe petit-cyprès, la knautie des champs, l'orchis mâle et, lorsque le sol est plus frais, la patience sang-de-dragon, le millepertuis anguleux et le millepertuis des montagnes. Les groupements marécageux sont constitués par la magnocariçaie à laîche des marais, laîche vésiculeuse, spirée ulmaire, cirse maraîcher, prêle des marais, eupatoire chanvrine (passage progressif à l'aulnaie-frênaie) et la roselière (très localisée au niveau de certains étangs).

En 1999 il a été inclus dans la ZNIEFF le talus de la route qui descend de Williers vers la Belgique : les strates calcaires qui y affleurent sont colonisées par un groupement saxicole sciaphile à cystoptéris fragile (espèce assez rare dans les Ardennes), aspidium lobé, polypode vulgaire... Le ruisseau aux eaux claires et calcaires abrite des truites fario sauvages et des ombres. Les herbiers à petite berle et glycérie flottante sont bien représentés. Au niveau des zones de ralentissement du courant apparaissent la renoncule flammette, le cresson de fontaine, la scrofulaire ailée. Dans certains étangs se développe un groupement d'hydrophytes (à petite lentille d'eau, myriophylle en épi et pesse).

Une libellule, le cordulégastre annelé, inscrit sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne peut s'y observer.

La situation géologique et topographique confère au vallon de Williers son originalité. En effet ce site est installé sur les sables et calcaires du Sinémurien permettant tout à la fois le développement d'espèces silicicoles et calcicoles. L'intérêt de la ZNIEFF est amplifié par la présence du site archéologique de Chamaleux. Le vallon de Williers correspond en effet au passage de l'ancienne voie romaine Reims-Trèves. Un relais y était installé. Les traces de cette chaussée romaine et les fondations des habitations riveraines y sont visibles et mises en valeur par quelques panneaux explicatifs.

Le site est dans un bon état général, malheureusement les forêts sont aujourd'hui de plus en plus morcelées par les plantations d'épicéas et dans les fonds de vallons par l'arboriculture et les créations d'étangs. La ZNIEFF fait partie de la ZICO CA 01 du plateau ardennais. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS ET PRAIRIES DU RUISSEAU DE L'AUNOIS AU NORD-EST DE MESSINCOURT

### Identifiant national : 210020183



Figure 3 : Prairie à anciens bras morts le long de l'Aulnois

### 1 – Espèces déterminantes

Lors des prospections, 8 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 6) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 6 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020183)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	RR	LC	LC		
<b><i>Galium sylvaticum</i></b>	<b>Gaillet des bois</b>	RRR	LC	NT		
<i>Impatiens noli-tangere</i>	Balsamine des bois, Impatiente ne-mettez-pas, Impatiente n'y-touchez-pas	RRR	LC	LC		
<b><i>Polystichum aculeatum</i></b>	<b>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</b>	R	LC	LC		
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes, Putier	RR	LC	DD		
<i>Ribes nigrum</i>	Cassis, Groseillier noir	R	LC	DD		
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes, Sureau de montagne	R	LC	LC		
<b><i>Senecio ovatus</i></b>	<b>Séneçon de Fuchs</b>	R	LC	LC		

La Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*) n'a pas été retrouvée. La Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) n'a pas été observée non plus, peut-être du fait du niveau et du débit de l'Aulnois. Il est fort probable que les renoncules observées dans cette rivière soient plutôt à rattacher à la Renoncule à pinceau (*R. penicillatus*) ou à la Renoncule tripartite (*R. trichophyllus*), *R. aquatilis* étant exceptionnelle dans la région.

Incidemment, deux espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 7). Ainsi qu'un autre habitat (Tableau 8) considéré non déterminant.

Tableau 7 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020183)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.911	G1.411	NC	oui	x
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22	E2.22	6510	oui	x
<i>Batrachion fluitantis</i>	linéaire	+	< 1%	-	24.4	C2.1 / C2.2 / C2.3	3260	oui	x
<i>Bromion racemosi</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.21	E3.41	NC	oui	x
<i>Cardamino amarae - Chrysosplenietum alterniflori</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	oui	x
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.13	G1.63	9130	non	
<i>Fagion sylvaticae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.13	G1.63	9130	oui	

Tableau 8 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020183)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Zone à truites	C2.21	linéaire	+	< 1%	-

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des bois et prairies du ruisseau de l'Aunois au nord-est de Messincourt est un ensemble très caractéristique de plus de 30 hectares regroupant :

- des prairies irrégulièrement fauchées, le plus souvent pâturées, avec la crételle, le pâturin commun, le plantain lancéolé, la renoncule rampante, la renoncule âcre, la laïche hérissée, le jonc épars... Elles sont très intensifiées dans la moitié nord de la ZNIEFF.
- des groupements marécageux de hautes herbes à reine des prés, cirse maraîcher, salicaire, lysimaque vulgaire et des cariçaias à laïche des marais.
- des aulnaies-frênaies avec une strate arborescente constituée par l'aulne glutineux, le frêne, le cerisier à grappes et l'orme champêtre. Dans la strate arbustive se remarquent le cassis sauvage (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et le sureau à grappes. Le tapis herbacé est constitué par la fougère femelle, le polystic spinuleux, la laïche allongée, la laïche espacée, le houblon, le lierre terrestre, la circée de Paris, la cardamine flexueuse, etc.
- le long de l'Aunois et dans les zones de sources se rencontrent la renoncule aquatique (inscrite sur la liste rouge régionale), le lycope d'Europe, la petite douve, la véronique des ruisseaux, la glycérie flottante, le populage des marais, la cardamine amère...
- le bas des coteaux qui surplombent la vallée (limite ouest de la ZNIEFF), domaine de la hêtraie neutrophile à impatiente ne me touchez pas, lamier jaune, millet diffus et stellaire des bois (espèce d'origine montagnarde, peu commune en plaine).

Les insectes, notamment les papillons, les libellules et les sauterelles sont bien représentés ici, avec notamment la cordulie métallique, inscrite sur la liste rouge régionale des Odonates et le damier noir, inscrit sur la liste rouge régionale des Lépidoptères. On rencontre également des espèces plus communes, comme par exemple, le paon-du-jour, l'hespérie de la houlque, la petite tortue, le myrtil, le Robert-le-diable, le tristan, le procris, l'aurore, le petit Sylvain pour les papillons, le caloptéryx éclatant, le caloptéryx vierge, la petite nymphe au corps de feu, l'agrion à larges pattes, l'agrion jouvencelle, la libellule déprimée et la cordulie bronzée pour les libellules et demoiselles, la grande sauterelle verte, le conocéphale bigarré, la decticelle bariolée, la decticelle cendrée pour les sauterelles, le criquet ensanglanté, le criquet des pâtures, le grillon des bois, le grillon champêtre, etc. Les poissons sont très caractéristiques des eaux fraîches peu polluées avec notamment le chabot (inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats), la truite fario, la loche franche et le vairon. Les grands mammifères (chevreuil, sanglier) sont bien représentés (nombreuses traces dans les bois marécageux).

La ZNIEFF est dans un bon état général, elle fait partie de la ZICO CA 01 du plateau **ardennais**. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PRAIRIES DES PETITS CLAIRS CHENES A L'OUEST DE BEAUMONT-EN-ARGONNE

Identifiant national : 210009850



Figure 4 : Prairie sur la ZNIEFF 210009850

### 1 - Espèces

Dans le périmètre actuel de la ZNIEFF, aucun des taxons déterminants listés sur la fiche initiale n'a été contacté lors de la prospection, à savoir *Carex pulicaris* et *Coeloglossum viride* (tous deux rarissimes en Champagne-Ardenne). Néanmoins, d'autres espèces observées cette année, mais non listées comme « déterminantes » dans la fiche ZNIEFF initiale, ont été identifiées (Tableau 9).

Tableau 9 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210009850)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Dichoropetalum carvifolia</i>	Peucedan à feuilles de Cumin	RR	LC	VU		
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhize de mai	R	LC	NT		
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé	RRR	LC	VU		

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 21 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 9 considérées déterminantes (Tableau 10). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 11).

La fiche ZNIEFF initiale faisait mention d'une « prairie oligotrophe proche du *Juncion acutiflori* », elle n'a pas été retrouvée (probablement disparue suite aux fumures et au pâturage). Il s'agissait potentiellement du *Succiso pratensis - Silaetum silai*.

Tableau 10 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009850)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Glycerietum plicatae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	53.4	C3.251	NC		
<i>gr. à Ranunculus flammula et Glyceria fluitans</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.4	C3.251	NC		
<i>Deschampsio cespitosae - Quercetum roboris</i>	linéaire	+	< 1 %	-	41.241	G1.A141	9160		X
<i>Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	44.911	G1.411	NC	X	X
<i>Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25%	15.0%	41.1312	G1.6312	9130		X
<i>Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.21	E3.442	NC	X	X
<i>Carici flacca - Juncetum inflexi</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	37.24	E3.44	NC		
<i>Lolio perennis - Potentilletum anserinae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	37.24	E3.44	NC		
<i>Lolio perennis - Plantaginetum majoris</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	38.1	E2.1 / E2.8 / E5.1	NC		
<i>Ranunculo repentis – Cynosurion cristati</i>	surfacique	3	25-50%	37.5%	37.21	E3.41B	NC		
<i>Bromion racemosi (cf. Colchico autumnalis - Brometum racemosi)</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	37.21	E3.41	NC	X	X
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	surfacique	2	5-25%	15.0%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Veronico chamaedryos - Stellarietum holostae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	NC		
<i>Salicinion cinereae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	44.92	F9.2	NC		
<i>Lonicero periclymeni - Viburnetum opuli</i>	linéaire	+	< 1 %	-	31.811	F3.111	NC		
<i>Ranunculetum peltati</i>	linéaire	r	< 1 %	-	22.432	C1.3411 / C1.69	3150 / 3260	X	X
<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>	surfacique	+	< 1 %	-	53.213	C3.29	NC		
<i>Lycopodo europaei - Phalaridetum arundinaceae</i>	surfacique	+	< 1 %	-	53.16	C3.26 / C3.24B	NC		
<i>Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	linéaire	r	< 1 %	-	53.14	C3.24	NC		
<i>Anthriscetum sylvestris</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X

Tableau 11 : autres habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210009850)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Cultures	I1	ponctuelle	1	1-5%	3.0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des prairies des Petits Clairs Chênes se situe au niveau d'une légère dépression à l'ouest de Beaumont-en-Argonne, entre la Ferme Beauséjour et le Bois de Sommauthe. Elle regroupe différents types de prairies selon le degré d'hydromorphie du sol et leur utilisation (fauche ou pâture).

La prairie oligotrophe, probablement disparue, a dérivé (suite aux pratiques agricoles) en herbage plus riche, inondable (*Bromion racemosi* : cf. *Colchico autumnalis - Brometum racemosi*), localisé en fond de cuvette à l'est du site. Quelques éléments de la prairie d'origine tels que la succise des prés, la potentille dressée, le peucedan à feuilles de carvi, la renoncule flammette, le silaüs des prés, l'Orchis de mai ... y subsistent encore. On y remarque aussi le lotier pédonculé, le lychnis fleurs de coucou, le brome en grappes, l'achillée sternutatoire, le colchique d'automne, la fétuque des prés, le vulpin des prés, le Myosotis cespiteux... Dans les parties plus longuement inondables reposent ponctuellement des prairies appartenant à différentes associations : la prairie à renoncule rampante et vulpin genouillé (*Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati*), qui comprend aussi la renoncule flammette, l'agrostis des chiens, la laïche hérissée ; la prairie hygrophile pâturée à laïche glauque et jonc glauque (*Carici flacca - Juncetum inflexi*), le long de certaines sources, avec le jonc articulé, la lysimaque numulaire, l'épilobe à quatre angles... ; et enfin, la prairie humide piétinée à Ray-gras et Potentille ansérine (*Lolio - Potentilletum anserinae*).

Sur pente, dans les parcelles les plus élevées et sous certaines clôtures, s'exprime la prairie mésohygrophiles mésotrophile à primevère officinale et fétuque rouge (*Primulo veris - Festucetum rubrae*). On y trouve la succise, la renoncule bulbeuse, la stellaire graminée, l'achillée millefeuille, la luzule des champs, la flouve odorante, le gaillet vrai, le crépis bisannuel, le liondent hispide, l'avoine des prés, le colchique, le plantain moyen, le lotier corniculé. Les parties les plus exposées et les moins humides (lisières, talus) possèdent un caractère pelousaire/oligotrophile plus marqué, avec la pimprenelle, la piloselle, la knautie, la betoine officinale, l'agrostis capillaire et abritent quelques pieds de saxifrage granulifère. Le pendant eutrophisé/fertilisé du *Primulo - Festucetum*, sur parcelles fauchées, est la prairie à vulpin des prés et fromental (avec : la patience à feuilles obtuses, le brome mou, le pâturin des prés, la carotte sauvage, la renoncule âcre, le trèfle rampant...).

La majorité des herbages est composée de végétations pâturées, moins riches en espèces, appartenant à plusieurs groupements du *Ranunculo repentis - Cynosurion cristati*. Y croissent le ray-grass commun, la crénelle, le pâturin des prés, le pâturin commun, la fétuque des prés, le trèfle des prés, le trèfle blanc, la renoncule rampante, le lychnis, la cardamine des prés...

Des boisements plus ou moins étendus existent sur le site. Au nord, une forêt de type hêtraie (charmaie) - chênaie collinéenne acidiline à neutrocline, à canche cespiteuse (*Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae*). Au niveau des topographies plus basses, des petits bois relictuels possèdent une végétation proche de la Chênaie-frênaie acidiline à chêne pédonculé et canche cespiteuse (*Deschampsio cespitosae - Quercetum roboris*). En position riveraine, sur des secteurs marécageux, se développe de façon fragmentaire, l'aulnaie palustre acidiline, mésotrophile (*Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae*).

Quelques fourrés plus ou moins humides, ainsi que des roselières et cariçaias se rencontrent çà et là. Un ruisseau aux eaux mésotrophes traverse l'extrémité sud de la zone, sa végétation aquatique est constituée par la renoncule peltée, le callitriche à fruits plats, le plantain d'eau, le rubanier simple et la glycérie flottante.

La ZNIEFF est très menacée par les pratiques agricoles, surtout au niveau des prairies les moins eutrophes où les amendements importants, l'apport d'engrais et la forte pression du pacage a conduit à un enrichissement trophique des milieux (avec disparition de certaines espèces végétales intéressantes). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Sur la seule base de la flore et des végétations observées, les modifications suivantes sont proposées (Figure 5) :

- Alignement du contour de la ZNIEFF sur le parcellaire ;
- Retrait de la zone désormais cultivée ;
- Ajout de zones présentant des végétations similaires à celles de la ZNIEFF (forêts/fourrés humides, prairies) (tableau 12) ;
- Prise en compte de l'intégralité du fossé d'association foncière (cf. cadastre) au sud-ouest du site. Souvent en eau, il comprend des végétations marécageuses et alimente le le ruisseau permanent situé au sud du site.

Nous sommes cependant restés cantonnés dans les limites de la zone. Il serait intéressant de prospecter les prairies situées au nord du site, qui semblent fauchées, afin d'étendre éventuellement la ZNIEFF actuelle, dont les surfaces préservées du pâturage sont désormais restreintes et en cours de disparition.

Tableau 12 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210009850

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae</i>	41.1312	G1.6312	9130	
<i>Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae</i>	44.911	G1.411	NC	X



Figure 5 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210009850

**PRAIRIES, BOIS ET MARAIS DU RUISSEAU DES ARMOISES A L'OUEST DE SY**  
**Identifiant national : 210020176**



*Figure 6 : prairie sur la ZNIEFF 210020176*

### 1 - Espèces

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (*Tableau 13*) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

*Tableau 13 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020176)*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	RR	NT	VU		
<i>Bistorta officinalis</i>	Bistorte	RRR	LC	NT		
<i>Dactylorhiza majalis</i>	<b>Orchis de mai</b>	R	LC	NT		

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 25 végétations ont été détectées ; 14 sont considérées comme déterminantes dont 9 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne (*Tableau 14 et Tableau 15*).

Tableau 14 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020176)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Dactylido glomeratae - Festucetum arundinaceae</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	38.22	E2.22	6510	X	X
<i>Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi</i>	spatiale	2	5-25%	15.0%	37.24	E3.44	NC		
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	3	25-50%	37.5%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC		
<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	53.213	C3.29	NC		
<i>Caricetum gracilis</i>	linéaire	+	< 1 %	-	53.2121	D5.2121 / C3.29	NC	X	X
<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.1	E5.412 / E5.421	6430		X
<i>Urtico dioicae - Phalaridetum arundinaceae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.71	E5.41	6430		X
<i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis ranunculetosum bulbosi</i>	spatiale	1	1-5%	3.0%	38.111	E2.111	NC		
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris</i>	surfacique	2	5-25%	15.0%	38.22 / 38.23	E2.222 / E2.23	6510	X	X
<i>Senecioni aquatici - Brometum racemosi</i> race submontagnarde à <i>Polygonum bistorta</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	37.21	E3.41	NC	X	X
<i>Bromion racemosi</i> basal dégradé	surfacique	2	5-25%	15.0%	37.21	E3.41	NC	X	X
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	linéaire	2	5-25%	15.0%	44.3	G1.21	91E0*	X	X
<i>Geo urbani - Alliarion petiolatae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Arction lappae</i>	spatiale	1	1-5%	3.0%	87.1	E5.1 / I1.53	NC		
<i>Glycerietum plicatae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	53.4	C3.11 / C3.251	NC		
<i>Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Humulo lupuli - Sambucetum nigrae</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	surfacique	2	5-25%	15.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Anthriscetum sylvestris</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Apion nodiflori</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	53.4	C3.11	NC		
<i>Caricetum acutiformi - paniculatae</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	53.216	D5.216	NC	X	X
<i>Rubo caesii - Salicetum viminalis</i>	surfacique	2	5-25%	15.0%	44.121	F9.121	NC		
<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>	surfacique	+	1-5%	3.0%	41.23	G1.A13	9160	X	X
<i>Salicion cinereae</i>	surfacique	+	1-5%	3.0%	44.92	F9.2 / G1.4	NC		
<i>Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae</i>	surfacique	2	5-25%	15.0%	44.911	G1.411	NC	X	X

Tableau 15 : autres habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210020176)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantation d'épicéas	G3.F1	surfacique	1	1-5%	3.0%
Plantation de <i>Populus</i>	G1.C1	surfacique	1	1-5%	3.0%

Cours des rivières	C2.3	linéaire	1	1-5%	3.0%
Eaux dormantes de surface	C1	surfactive	+	1-5%	3.0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases bleues :

« La ZNIEFF des prairies, bois et marais du ruisseau des Armoises est située à l'ouest de Sy, dans le département des Ardennes. Elle est éclatée en deux zones proches constituées d'une part, au nord du Fond de la Naue, par des pâtures et des prairies plus ou moins fauchées, parfois délaissées, avec localement des groupements marécageux ou forestiers, et d'autre part, à l'est de la Corne du Bois, par un ensemble (relativement vierge de tout dérangement humain) de roselières, cariçaies, aulnaies marécageuses et saulaies arbustives fangeuses peu pénétrables. Ces boisements (avec certaines aulnaies-peupleraies) ont été intégrés à la ZNIEFF en raison du refuge qu'ils offrent à l'avifaune susceptible de fréquenter pour s'alimenter les prairies humides voisines. Le site est traversé par le ruisseau des Armoises alimenté par des petits rus nés des sources situées à mi-pente du versant sud et qui maintiennent jusqu'au début de l'été l'affleurement de la nappe phréatique dans les prairies de pente et les prairies de la vallée. On y trouve notamment la cardamine amère.

Le secteur situé à l'est englobe les prairies hygrophiles à mésohygrophiles souvent dégradées par le pacage intensif et les amendements. La présence en abondance de renouée bistorte souligne la tendance submontagnarde de ces groupements prairiaux. On peut distinguer plusieurs catégories, selon les activités agro-pastorales, la géologie et l'hydromorphie :

- au niveau des alluvions fluviales, la prairie courtement inondable principalement fauchée (*Senecioni aquatici - Brometum racemosi* race submontagnarde), avec la fétuque des prés, la houlque laineuse, le brome à grappes, le lychnis fleur de coucou, le populage des marais, le scirpe des bois, le petit rhinanthé, la renoncule âcre, la flouve odorante et la renouée bistorte... Elle présente des affinités avec les prairies oligotrophes basiphiles (*Molinion*) en abritant l'orchis incarnat, l'orchis de mai, la succise des prés et la laïche glauque. Cette végétation de faible étendue a quasiment disparue dans son état de conservation optimal ; elle est remplacée par une forme plus pâturée ou en cours d'abandon, en dérive eutrophique (communauté eutrophile principalement hygrophile : *Bromion* basal) ;

- sur colluvions marneuses avec suintements, la prairie pacagée neutrocline à basiphiles (*Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi*). Elle est caractérisée par la présence du jonc glauque, de la laïche hérissée, de la pulicariae dysentérique, de la fétuque roseau, du vulpin des prés, de l'oseille crépue, de la potentille des oies, du lychnis fleur de coucou, de la laïche cuivrée... De rares plantes, relictuelles d'une ancienne prairie humide oligotrophe, telles que la valériane dioïque et le lotier des marais, s'y expriment encore ;

- la prairie mésohygrophile (*Colchico - Arrhenatherenion*) mixte (fauche puis pâturage estival) est présente çà et là sur colluvions, mais elle est peu étendue (retournée pour culture intensive) et peu caractéristique. On y trouve : la centaurée jacée, le crépis bisannuel, la renoncule bulbeuse, la cardamine des prés, le brome à grappes, le colchique d'automne, la véronique petit-chêne... Elle aboutit à la prairie à dactyle et à fétuque roseau (avec la patience à feuilles obtuses, le brome mou, la renoncule rampante, la laïche hérissée, le cirse des champs, l'ortie dioïque, la potentille rampante...) par enrichissement trophique ;

- la prairie pâturée eutrophile (*Cynosuro cristati - Lolietum perennis ranunculetosum bulbosi*) : on la rencontre au niveau des talus, sur substrat encore frais mais assez bien drainé. Y croissent : la pâquerette, le ray-grass, le pissenlit, la véronique serpolet, le trèfle douteux, la fétuque rouge, le chiendent rampant, la luzule des prés, le lotier corniculé, la renoncule bulbeuse...

Les milieux marécageux sont constitués par des phragmitaies plus ou moins monospécifiques, des cariçaies mésotrophiles des sols tourbeux à laïche paniculée et laïche des marais, des cariçaies eutrophiles des sols organo-minéraux à laïche aiguë ou laïche des rives. Une mégaphorbiaie basiphile à valériane officinale et cirse maraîcher.

Les boisements de bas niveaux, souvent fragmentaires et/ou plantés (peupliers, résineux) sont représentés par l'aulnaie-frênaie riveraine atlantique à subcontinentale (*Filipendulo - Alnetum*) à proximité du Ruisseau des Armoises et par l'aulnaie marécageuse basiphile, eutrophile, médio-européenne (*Cirsio - Alnetum*), dans les cuvettes, surtout bien développée dans le secteur ouest de la ZNIEFF. Une (frênaie)-chênaie-ébraie (*Primulo elatioris - Quercetum*) relictuelle a été identifiée ponctuellement dans les parties forestières les plus hautes du site.

Divers fourrés plus ou moins marécageux s'expriment, parfois de façon étendue, en fonction des conditions stationnelles : fourrés fangeux à saule cendré, saulaie riveraine à saule des vanniers, fourré mésohygrophile mésophile à viorne obier ou eutrophile à houblon et sureau noir.

Ponctuellement se remarquent des groupements d'hélophytes à grande berle et épilobe hirsute le long de certains fossés et des micromares à menthe aquatique et glycérie pliée.

Un papillon rare et protégé en France, le nacré de la bistorte, fréquente les prairies : il figure dans le livre rouge de la faune menacée en France, dans la catégorie "en danger de disparition".

La ZNIEFF est globalement en mauvais état, notamment la zone prairiale à l’est, en partie retournée et dont les végétations prairiales sont eutrophisées et surpâturées. Elle est toujours menacée par le creusement de profonds fossés de drainage, par le creusement d’étangs et par la pollution par les eaux nitratées et phosphatées issues des cultures situées à mi-pente ou en haut de pente. Même si les portions boisées bénéficient de plus de quiétude, elles sont impactées par les plantations et les coupes forestières. La bistorte est néanmoins bien présente partout et persiste aussi dans les milieux impactés par les activités humaines. »

**3.2 - Contour de la ZNIEFF**

Sur la seule base de la flore et des végétations observées, les modifications suivantes sont proposées (figure 7) :

- Alignement du contour de la ZNIEFF sur le parcellaire ;
- Retrait des zones désormais cultivées ;
- Retrait de zones ruralisées (ouest) ;
- Ajout de zones présentant des végétations similaires à celles de la ZNIEFF (forêts humides, prairies) (tableau 16).

Tableau 16 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l’actuel périmètre de la ZNIEFF 210009850

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Valeriano reptans - Cirsietum oleracei</i>	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris</i>	38.22 / 38.23	E2.222 / E2.23	6510	X
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	44.332	G1.2132	91E0*	X

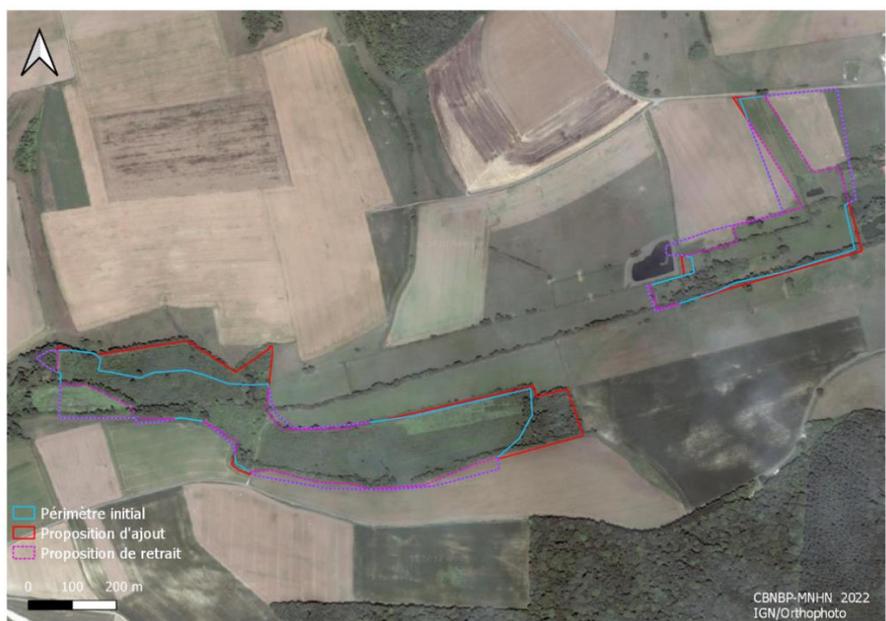


Figure 7 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210020176

## PARTIE 02

# ZNIEFF PROSPECTÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

## VALLON BOISE DE FAVEROLLES A CORRIBERT

Identifiant national : 210002033



Figure 8 : Ruisseau et aulnaie-frênaie à Corribert

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 17) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 17 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210002033)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	RR	LC	LC		
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	R	LC	LC		

Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et la Laïche maigre (*Carex strigosa*) qui n'étaient pas notés dans la fiche initiale mais connus de la zone n'ont pas été réobservés cette année. Toutefois, leur milieu étant toujours présent, il est probable que ces deux espèces le soient aussi. Deux pieds d'*Aucuba japonica*, une espèce échappée de jardins, ont également été observés le long du cours d'eau.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 6 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (Tableau 18). Deux habitats autres sont également présent sur la zone (Tableau 19) et considéré comme non déterminant.

Sur la ZNIEFF, les forêts de pentes (*Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*) apparaissent assez perturbées, notamment par les sangliers (retournements de terre importants) et la pratique de la chasse. De plus, la zone est concernée par la présence de déchets le long du cours d'eau (proximité avec la route). A noter qu'environ un quart de la ZNIEFF est occupé par un parc à sangliers inaccessible, privé et clôturé, et n'a donc pas été prospectée.

Tableau 18 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210002033)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Asplenio scolopendrii - Geranium robertianii</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	62.152	H3.252	8210	x	x
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire élargie	+	< 1%	-	44.31	G1.211	91E0*	x	x
<i>Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	5	> 75%	-	41.1321	G1.6321	9130		x
<i>Endymio non-scriptae - Carpinetum betuli</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.21	G1.A11	NC	x	x
<i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	spatiale	+	< 1%	-	31.872	G5.85	NC		
<i>Sarothamnion scoparii</i>	spatiale	+	< 1%	-	31.8411	F3.141	NC		

Tableau 19 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210002033)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de Populus	G1.C1	ponctuelle	+	< 1%	-
Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide	C2.2	linéaire	+	< 1%	-

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF du vallon de Faverolles, d'une superficie de plus de 120 hectares, occupe un vallon forestier situé entre les villages du Bas-Baisil et de Corribert. Le ruisseau de Faverolles y entaille profondément le plateau de la Brie champenoise pour rejoindre la vallée du Surlin. Le quart sud-est de la zone est occupé par un vaste parc à sangliers privé et inaccessible.

Ce vallon, raide et encaissé, présente deux types forestiers briards bien représentatifs de la région avec, sur les pentes, la hêtraie-chênaie atlantique (*Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*) ici assez perturbée par la présence de sangliers et la pratique de la chasse, et en fond de vallon la chênaie-frênaie atlantique (*Endymio non-scriptae - Carpinetum betuli*) bien caractéristique avec le Charme (*Carpinus betulus*), le Petit orme (*Ulmus minor*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Moschatelline (*Adoxa moschatellina*), la Ficaire (*Ficaria verna*) et la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*). L'aulnaie-frênaie (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*) est également présente le long du cours d'eau et sur les petites terrasses alluviales.

Au niveau du versant ouest se remarque de nombreuses excavations et petits ravins secondaires résultant de l'extraction de pierre à meulière (anciennes carrières). Sur les gros blocs de meulière disséminés sur la pente et le long du ruisseau se développe une végétation riche en fougères avec notamment le polypode (*Asplenio scolopendrii - Geranium robertianii*). Enfin, ponctuellement sur les zones de recolonisation forestière, il est possible d'observer un pré-manteau à Genêt à balai (*Cytisus scoparius*) relevant du *Sarothamnion scoparii* et un fourré du *Sambuco racemosae - Salicion capreae*.

Deux espèces déterminantes sont présentes : la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) qui forme une belle et importante population le long du ruisseau et l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) présent plus ponctuellement le long de ce dernier.

Sur la ZNIEFF, les végétations le long du cours d'eau semblent en bon état mais menacées par la présence de déchets (proximité de la route). Les forêts de pentes apparaissent quant à elles assez perturbées par les sangliers et la pratique de la chasse. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## RAVIN BOISE DE LA NOXE ENTRE NESLE-LA-REPOSTE ET VILLENAUXE-LA-GRANDE

Identifiant national : 210009363



Figure 9 : Chênaie-frênaie en fond de vallon à Nesle-la-Reposte

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 8 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 20) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 20 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210009363)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex strigosa</i>	Laïche à épis grêles, Laïche maigre	R	LC	LC		
<i>Helleborus viridis</i> subsp. <i>occidentalis</i>	Hellébore vert, Herbe de saint Antoine	?		DD		
<i>Luzula forsteri</i>	Luzule de Forster	RR	LC	LC		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	RR	LC	LC		
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	R	LC	LC		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	R	LC	LC		
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	RR	LC	LC		
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	R	LC	LC		

Le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) étaient présents dans la fiche ZNIEFF initiale mais considérés comme non déterminants. La Laïche maigre (*Carex strigosa*) et la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*) n'étaient quant à eux pas notés mais tout de même connus de la zone.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 8 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (*Tableau 21*). Deux habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 22*) et considérés comme non déterminant.

La ZNIEFF est en majorité dominée par la végétation forestière avec une chênaie-frênaie en fond de vallon (*Primulo elatioris - Quercetum roboris*), remplacée par l'aulnaie-frênaie (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*) dans les endroits les plus hygrophiles. Les pentes sont plutôt caractérisées par la présence de la hêtraie-chênaie mésophile (*Carpino betuli - Fagion sylvaticae*)

*Tableau 21 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009363)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Aegopodium podagrariae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.72	E5.43	6430s		
<i>Asplenio scolopendrii - Geranion robertiani</i>	linéaire	+	< 1%	-	62.152	H3.252	8210	x	x
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire élargie	1	1 à 5 %	3,0%	44.31	G1.211	91E0*	x	x
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.13	G1.63	9130		x
<i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.111	E2.111	NC		
<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.23	G1.A13	9160	x	x
<i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	31.872	G5.85	NC		
<i>Sarothamnion scoparii</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	31.8411	F3.141	NC		

*Tableau 22 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210009363)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Sources, ruisseaux de sources et geysers	C2.1	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%
Plantations de <i>Populus</i>	G1.C1	ponctuelle	+	< 1 %	-

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF du ravin de la Noxe est située sur le rebord méridional de la Côte d'Ile-de-France, dans la région naturelle de la Brie champenoise, entre les villages de Villenauxe-la-Grande (département de l'Aube) et de Nesle-la-Reposte (département de la Marne). Elle englobe le ravin escarpé au fond duquel coule la petite rivière aux eaux vives de la Noxe qui entaille ici profondément le plateau calcaire.

La végétation forestière est surtout constituée par la hêtraie-chênaie mésophile (*Carpino betuli - Fagion sylvaticae*) sur les pentes et la chênaie-frênaie en fond de vallon (*Primulo elatioris - Quercetum roboris*), avec une belle richesse floristique pour le couvert herbacé : l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) rare dans la Marne et l'Aube en dehors du Barrois, la Ficaire (*Ficaria verna*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), la Primevère élevée (*Primula elatior*), la Parisette (*Paris quadrifolia*) et l'Héllébore verte (*Helleborus viridis* subsp. *occidentalis*), espèce déterminante qui est relativement abondante ici.

Plus localement, le long du ruisseau, se rencontre l'aulnaie-frênaie (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*) et au niveau des sources (Fontaine Saint-Blanchard, source des Epinettes, Fontaine Vaunoise), la végétation s'enrichit en Cardamine des bois (*Cardamine flexuosa*), Oxalide petite oseille (*Oxalis acetosella*), etc.

La vallée s'élargit au niveau du village de Nesle-la-Reposte et porte quelques prairies pâturées (*Cynosuro cristati - Lolietum perennis*). Sur les pentes, des recolonisations de coupes forestières laissent ponctuellement apparaître des landes à genêts (*Sarothamnion scoparii*) et des fourrés (*Sambuco racemosae - Salicion capreae*).

Sur les parois et blocs rocheux dispersés le long du ruisseau, une végétation de l'*Asplenio scolopendrii - Geranion robertiani* riche en fougères est observable.

En effet, l'une des caractéristiques de la végétation de la ZNIEFF est sa richesse ptéridologique, probablement unique pour le département : la fraîcheur et l'humidité associée à la présence de pierres meulières (calcaires blancs silicifiés) se traduit par le développement d'une grande variété de fougères. Treize espèces différentes y ont été recensées depuis sa création, dont le Polypode intermédiaire (*Polypodium interjectum*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) très localisée au Tertiaire Parisien et au Pays d'Othe. Ces trois espèces sont considérées déterminantes. La doradille du Nord avait été citée à Villenauxe-la-Grande mais n'a pas été revue depuis quelques années.

D'autres espèces déterminantes sont également présentes. Ainsi, en fond de vallon et sur les pentes, outre l'Héllébore verte (*Helleborus viridis* subsp. *occidentalis*), dont c'est l'unique localité auboise récente connue (les autres datant d'avant 1925), il est possible d'observer la Laïche maigre (*Carex strigosa*), la Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*), l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) et la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*).

Comme les fougères, les bryophytes sont bien diversifiées dans un environnement qui leur convient parfaitement, avec 26 espèces principales surtout localisées en fond de vallon, au bord du ruisseau et sur les roches du rebord du plateau et des hauts de versants.

Très paysagère, la ZNIEFF est dans un bon état général, mais sa fréquentation (par les randonneurs, promeneurs, vététistes, motards) de plus en plus importante chaque année pourrait créer une menace pour l'intégrité de sa richesse biologique. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PELOUSE DE LA HUSSE A PROUILLY

Identifiant national : 210009865



Figure 20 : Pelouse de la Husse au-dessus des vignes de Prouilly

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 5 espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF ont été contactées dans le périmètre de la ZNIEFF (Tableau 23).

Tableau 23 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210009865)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	RRR	LC	VU		X
<i>Phyteuma orbiculare</i> subsp. <i>tenerum</i>	Raiponce orbiculaire délicate	RR	LC	VU		
<i>Carex humilis</i>	Laïche humble	RR	LC	NT		
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée	RR	LC	VU		X
<b><i>Carex halleriana</i></b>	<b>Laïche de Haller</b>	R	LC	LC		

La Laïche humble (*Carex humilis*) et Laïche de Haller (*Carex halleriana*), non revue lors de la précédente réactualisation mais retrouvées cette année, font partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Bien que leurs habitats soient toujours présents le Fumana couché (*Fumana procumbens*), la Bugrane naine (*Ononis pusilla*) (non revue lors de la précédente réactualisation), la Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus*) et l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) n'ont pas été retrouvés. Il est possible que cela soit en partie dû à la période de prospection, trop prématurée ou trop tardive selon les espèces.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 5 végétations ont été détectées, dont 2 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 2 considérées déterminantes (*Tableau 24*). Deux habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 25*) et considérés comme non déterminant.

*Tableau 24 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009865)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	34.3227	E1.267	NC/ 62.10	X	X
<i>Coronillo variaie - Brachypodietum pinnati</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	34.41	E5.21	NC/ 6210	X	X
<i>Berberidion vulgaris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,50%	31.8	F3.1	5130sc / (6210)		
<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,50%	41.23	G1.A13	9160		
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	41.13	G1.63	9130		

*Tableau 25 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210009865)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Reboisements de pins sylvestres européens	G3.4F	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%
Anciennes carrières	H3.2F	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« La ZNIEFF de la Husse est située sur un coteau escarpé au sud-est du village de Prouilly, dans la région naturelle du Tadernois (Soissonois de la Marne). Elle comprend de très beaux secteurs de pelouses, des ourlets thermophiles, des groupements de recolonisation, des anciennes carrières de calcaire, des boisements feuillus (chênaie-charmaie, chênaie-frênaie), des pinèdes, ainsi que, depuis 1999, le talus sableux de la D.75 au sud de la zone.

Les pelouses relèvent des *Festuco lemanii - Brometum erecti* et par évolution dynamique des *Coronillo variaie - Brachypodium pinnati*. Elles sont dominées par les graminées (brome dressé, koelérie pyramidale, brachypode penné, fétuque de Lemman, brize intermédiaire, fléole de Bertoloni). On y rencontre de nombreuses espèces végétales caractéristiques de ces types de milieux, notamment l'orobanche de la germandrée (protégé) qu'accompagnent la globulaire, la brunelle à grandes fleurs, la raiponce orbiculaire délicate (une des rares stations de la Marne), la chlorette perfoliée, l'oeillet des chartreux, la scabieuse colombarie, le séséli des montagnes, le genêt des teinturiers, l'inule à feuilles de saule, le chardon roulant, le lin à feuilles ténues, la germandrée des montagnes et la germandrée petit-chêne. Sur le talus de la D.75 apparaissent le silène penché, la campanule raiponce, le mélampyre des prés, la véronique petit-chêne, la luzerne lupuline, la petite pervenche, l'euphorbe petit-cyprès, le mélampyre des prés et une population de géranium sanguin (quelques fruits avec encore quelques fleurs, le reste est végétatif) protégé au niveau champardennais mais malheureusement en mauvais état (effondrement du talus, envahissement par les ligneux et dépose de branches provenant des coupes à proximité). Les pelouses s'embroussaillent naturellement par l'implantation d'arbres et d'arbustes tels que le genévrier commun, le rosier rouillé, le rosier des haies, le nerprun purgatif, le chèvrefeuille à balais, le noisetier, la vione mancienne, la clématite des haies parfois très recouvrante, les chênes pédonculés et sessile, le pin sylvestre, le peuplier blanc, etc.

Le site est fréquenté par de nombreux papillons de jour : près d'une trentaine d'espèces différentes a été inventoriée, dont deux espèces rares inscrites sur la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne, l'hespérie roussâtre et le thécla du coudrier. Ils sont accompagnés par le machaon, le paon-du-jour, l'argus frêle, l'argus bleu nacré, l'argus bleu céleste, l'argus bleu commun, le demi-deuil, le petit sylvain, le Robert-le-diable, le tristan, l'amaryllis, le myrtil, le céphale, le petit nacré, le citron, la petite violette, le gazé... Une sauterelle peu commune inscrite sur la liste rouge régionale des Orthoptères, le platycléris à taches blanches, s'y rencontre également, ainsi que la grande sauterelle verte, la decticelle bicolore, le grillon champêtre, le grillon d'Italie, le grillon des bois, le criquet des clairières et le criquet des pâtures.

Le site est en assez bon état, il est menacé par la proximité du vignoble et la pollution qui en découle, la recolonisation forestière importante et la fréquentation humaine (aire de pique-nique, places à feux, présence de détritiques au pied de la corniche et friches rudérales à proximité des vignes). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS DE RARAY ET DE LA BRUSSE A DRAVEGNY ET ARCIS-LE-PONSART

Identifiant national : 210000654



Figure 11 : Lisière au nord-est de la ZNIEFF, saccagée par des travaux forestiers

## 1 - Espèces

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 26) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 26 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000654)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	RR	LC	LC		
<i>Luzula forsteri</i>	Luzule de Forster	RR	LC	LC		
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille	RR	LC	LC		

*Luzula forsteri* et *Vaccinium myrtillus*, espèces déterminantes, n'étaient pas notés dans la fiche initiale.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 3 végétations ont été détectées, dont 1 présente sur la liste rouge de Champagne-Ardenne (tableau 27).

Tableau 27 : habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210000654)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Quercion roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.1 / 41.5	G1.6 / G1.8	9110sc / 9120sc	non	x
<i>Deschampsio cespitosae - Quercetum roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.24 1	G1.A141	9160	non	x
<i>Genistion tinctorio - germanicae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.22	F4.22	4030	oui	x

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« La ZNIEFF des bois de Raray et de la Brusse, d'une superficie de 112 hectares, est située à la limite des deux départements de la Marne et de l'Aisne, sur les communes de Dravegny et d'Arcis-le-Ponsart. Elle correspond à une butte témoin de la Montagne de Reims qui domine d'environ 50 mètres le plateau environnant.

Deux ensembles forestiers s'y rencontrent, liés à la nature du sol. Un niveau sableux recouvre le sommet de la butte ; c'est le domaine de la chênaie sessiliflore liée aux sols acides. La canopée est constituée par les chênes sessile et pédonculé, le hêtre, le sorbier des oiseleurs (peu courant dans la Marne où on le rencontre essentiellement dans les chênaies acidophiles de la Montagne de Reims ou d'Epervain) et plus rarement par le bouleau verruqueux, le tremble, le néflier et le châtaignier. La strate herbacée comprend la canche flexueuse, la myrtille (rare dans la Marne), le muguet, la germandrée scorodoine, la luzule à nombreuses fleurs, la luzule de Forster et la luzule des bois (assez rares dans le département), la fougère aigle et des mousses acidiphiles.

Les pentes sont couvertes d'une chênaie-charmaie mésotrophe liée au sous-sol marneux, riche en chênes, charmes, érables champêtres, hêtres et frênes. On peut observer, le lierre, la mélique uniflore, la mercuriale vivace, la laïche des bois, la sanicle d'Europe, etc, et en lisière sud l'iris fétide (assez rare dans la Marne où il est proche de sa limite de répartition vers le nord-est).

Un niveau très marneux est à l'origine de sources permettant l'apparition de diverses espèces hygrophiles telles que la laïche penchée, la lysimaque vulgaire, etc.

Sur le sommet de la butte, au sein de la chênaie acidiphile subsistent des fragments de lande acide à callune vulgaire, myrtille, genêt à balais, genêt des teinturiers et polygale à feuilles de serpolet.

La faune avienne comprend une trentaine d'espèces communes. Le pic épeiche, le grimpeur des jardins, la sittelle torchepot, la buse variable et divers passereaux (pipit des arbres, lorient, pouillot siffleur, grive musicienne, pinson des arbres, bouvreuil pivoine, etc.) trouvent ici un milieu favorable pour leur nidification. On y a également observé le grand rhinolophe.

Le bois, sans grande coupe, est homogène et en bon état général exceptées ses lisières fortement dégradées par endroits. »

#### 3.2 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## VALLON BOISE DU RU AUX RENARDS ENTRE BANNAY ET BELIN

### Identifiant national : 210002031



Figure 12 : Prairie mésotrophile à Bannay

### 1 – Espèces déterminantes

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 28) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 28 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210002031)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé	RRR	LC	CR		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	R	LC	LC		

L'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), espèce fleurissant tard en saison et poussant rarement en grande population, n'a pas été retrouvé. L'absence de repérage de l'Hellébore vert (*Helleborus viridis*) était plus surprenante, mais semble liée d'après l'auteur de la fiche ZNIEFF Bernard Didier à une erreur de transcription.

Incidemment, deux espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : le Criquet vert-échine (*Chorthippus dorsatus*) et le Criquet des bromes (*Euchorthippus declivus*).

### 2 – Habitats

Lors de l'inventaire, 8 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 29).

Tableau 29 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210002031)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Luzulo campestris - Cynosuretum cristati</i>	spatiale	+	< 1%	-	38.112	E2.113	NC		x
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Caricion remotae</i>	ponctuel	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x
<i>Apion nodiflori</i>	linéaire	+	< 1%	-	53.4	C3.11	NC		
<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.23	G1.A13	9160	x	x
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.31	G1.211	91E0*	x	x
<i>Cynosurion cristati</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.1 / 85.12 / 81.1	E2.1 / E2.6	NC		
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC		

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du vallon boisé du ru des Renards occupe un vallon raide et encaissé situé entre les villages de Bannay et de Belin.

La pente, exposée au nord-ouest, est couverte par une forêt mésoneutrophile à chêne pédonculé, tilleul à larges feuilles, orme des montagnes, frêne, merisier et érable champêtre. Le tapis herbacé est constitué par l'anémone fausse-renoncule, l'ornithogale des Pyrénées (très abondant), la mercuriale vivace, la véronique des montagnes, l'aspérule odorante, la sanicle, le lamier jaune, le pâturin des bois, la circée de Paris, la laïche des bois et le millet diffus. On y remarque également l'épipactis pourpre (protégée au niveau départemental).

Le fond du vallon est le domaine de l'aulnaie-frênaie le long du ruisseau, de l'aulnaie marécageuse au niveau des zones de sources et de la chênaie-frênaie à aulne de bas de pente. On y observe notamment la ficaire fausse-renoncule, la moschatelline, la podagraire, la parisette, la laïche espacée, la grande prêle, certaines fougères (polystic dilaté, fougère mâle) et quelques touffes de perce-neige disséminées dans le fond du vallon, sur la terrasse du ruisseau aux Renards. Localement, se développent des magnocariçaias à laïche maigre, laïche des marais, phragmite commun, valériane officinale, épilobes et joncs divers.

Sur la pente exposée sud-est une prairie maigre mésophile se remarque, avec l'orchis mâle, le brachypode penné, la luzule des champs, le genêt des teinturiers, la violette hérissée, l'achillée millefeuille, la succise des prés, la bétoune officinale, etc. Quelques ruisselets tufeux et des microtufières s'observent çà et là au niveau des lignes de sources.

Le périmètre a été profondément modifié en 2000 pour retirer la moitié ouest de la zone, celle-ci ayant subi une sévère coupe à blanc, avec passage de bulldozer et enrésinement. La ZNIEFF ainsi délimitée est dans un bon état général. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence que l'ensemble de la prairie maigre à orchidées la plus intéressante (tableau 30) de la ZNIEFF était coupée arbitrairement en son milieu, le tout constituant une entité de gestion cohérente. Il est proposé d'ajouter la partie manquante au périmètre de la ZNIEFF (figure 13).

Tableau 30 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210002031

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Luzulo campestris - Cynosuretum cristati</i>	38.112	E2.113	NC	
<i>Agrimonio medii – Trifolienion medii</i>	34.42	E5.22	NC / (6210)	

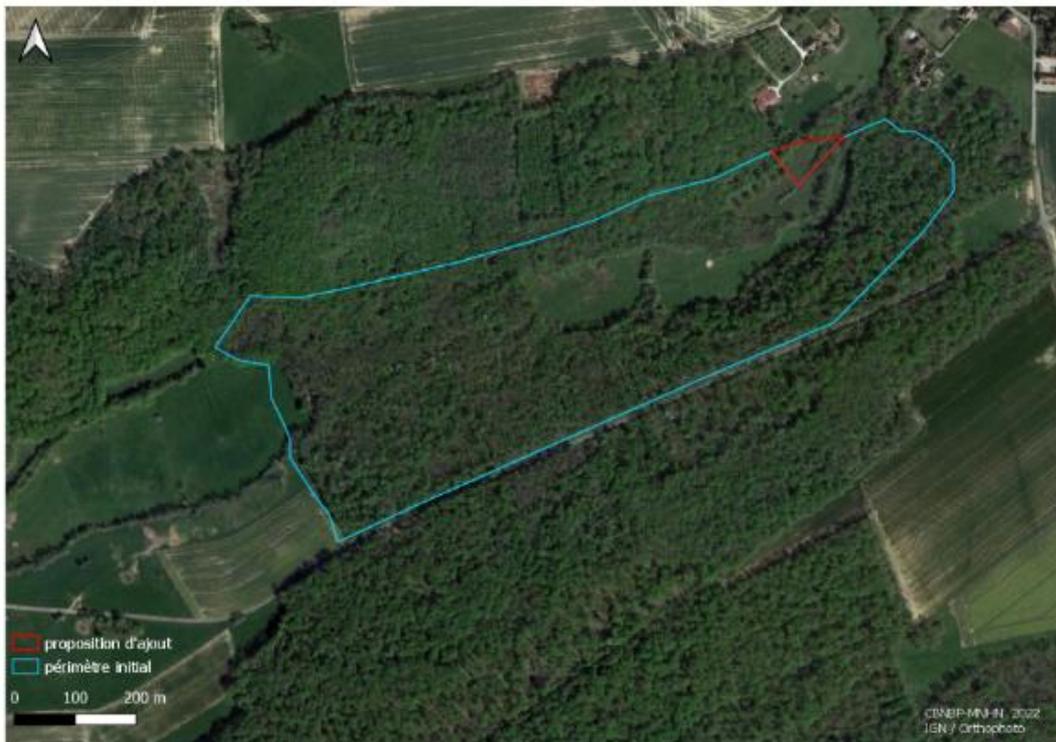


Figure 13 : proposition d'extension du périmètre de la ZNIEFF 210002031

## MARAIS BOISE DE VAUDETRE A WARMERIVILLE

### Identifiant national : 210008902



Figure 14 : Phragmitaie à Calamagrostide blanchâtre dans une clairière

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 1 espèce déterminante a été contactée (Tableau 31) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 31 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008902)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Jacobaea paludosa</i>	Séneçon des marais	R	LC	LC		

Ni la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*) ni le Pâturin des marais (*Poa palustris*) n'ont été retrouvés, malgré un examen méticuleux de la zone la plus susceptible de les accueillir, une roselière à Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*).

Incidentement, trois espèces déterminantes animales ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Grande Aesche (*Aeshna grandis*), le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 6 végétations ont été détectées, dont 2 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (Tableau 32). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 33).

Tableau 32 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008902)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC		
<i>Convolvulion sepium</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.71	E5.41	6430sc / NC		
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Phragmition communis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.1	C3.2 / D5.1	NC		x
<i>Rhamno catharticae - Prunetea spinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%					
<i>Ulmenion minoris</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	44.4	G1.22	91F0	x	x

Tableau 33 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210008902)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Zone à truites	C2.21	linéaire	+	< 1%	-
Plantations de <i>Populus</i>	G1.C1	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%
Bancs de sable nus des rivières	C3.61	ponctuel	+	< 1%	-

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais boisé de Vaudétré occupe une surface de près de 90 hectares dans la vallée tourbeuse de la Suipe entre les communes de Warméville et d'Heutrégiville, dans le département de la Marne.

C'est un ensemble assez boisé avec une frênaie alluviale sur les terrasses crayeuses (graveluches), une aulnaie tourbeuse dans l'axe de la vallée, quelques peupleraies anciennes, des zones ouvertes à cariçaies et roselières. Les essences forestières sont composées par le frêne, l'aulne glutineux, le peuplier, etc. Le sous-bois est constitué par le groseillier rouge, la bourdaine, le saule pourpre, le saule des vanniers qui dominent de nombreuses fougères (polystic spinuleux, fougère mâle, fougère femelle), la circée de Lutèce, le populage des marais, la parisette, l'épiaire des bois, la canche cespiteuse, etc. Au bord de la rivière et des étangs on peut observer le cresson jaune, le cresson de fontaine, la petite berle, le rubanier rameux, le potamot à feuilles crépues.

L'entomofaune est bien diversifiée et se distingue par la présence du cordulégastre annelé inscrit sur la liste rouge régionale. Les libellules (gomphe joli, anax empereur, orthétrum réticulé), les demoiselles (caloptéryx éclatant, caloptéryx vierge, agrion à larges pattes, agrion élégant) et certains Orthoptères (grande sauterelle verte, criquets chanteurs) sont également bien représentés. Les populations d'amphibiens sont abondantes notamment la grenouille agile et le triton alpestre, inscrit à l'annexe III de la convention de Berne et figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable). Près d'une quarantaine d'oiseaux fréquentent le site et s'y reproduisent, dont de nombreux pics (pic noir, pic épeiche, pic épeichette, pic vert) ; c'est également une zone relais pour l'avifaune lors de la migration.

La zone est menacée par l'abaissement global du niveau de la nappe alluviale, la dynamique d'enrichissement des milieux ouverts, la rectification du cours de la rivière en amont, les plantations de peupliers et le creusement éventuel de nouveaux étangs). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS ET MARAIS DU RU DE CHOISEL AU NORD D'ANGLURE

### Identifiant national : 210009505

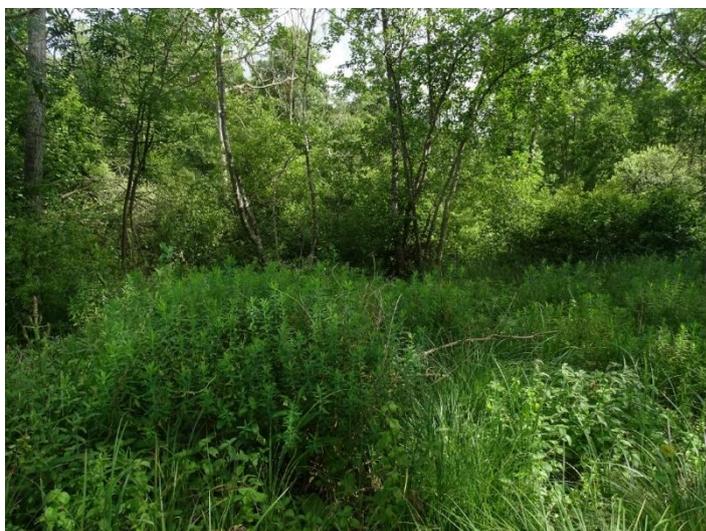


Figure 15 : Euphorbe des marais dans le Marais aux Chats

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 6 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 34) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 34 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210009505)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex appropinquata</i>	Laïche paradoxale	RR	LC	EN		X
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque, Cladium des marais	RR	LC	NT		
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	RR	LC	NT		
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	RR	EN	VU		X
<b><i>Poa palustris</i></b>	<b>Pâturin des marais</b>	RR	LC	EN		X
<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve, Renoncule Langue	RR	VU	VU	X	

Le Peucedan des marais (*Thysselinum palustre*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et le Groseiller noir (*Ribes nigrum*) n'ont pas été observés cette année.

Incidemment, huit espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), avec un important regroupement d'une dizaines d'imagos sur une zone de maturation, le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*), le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), le Criquet ensablanté (*Stethophyma grossum*), le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) et le Criquet des bromes (*Euchorthippus declivus*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 6 végétations ont été détectées, dont 5 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 6 considérées déterminantes (Tableau 35). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 36).

Tableau 35 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210009505)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.911	G1.411	NC	x	x
<i>Alnion incanae</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	44.3 / 44.4	G1.2	91E0*sc / 91F0sc	pour partie	x
<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.221	6510	x	x
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Lathyro palustris - Lysimachietum vulgaris</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.2I	D4.1I	NC / (7230)		x
<i>Magnocaricion elatae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.21 / 53.31 / 54.2I	D5.21 / C3.29	7210*sc / NC / (7230)	pour partie	x

Tableau 36 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210009505)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de <i>Populus</i>	G1.C1	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des bois et marais du ru de Choisel est située au nord d'Anglure et d'Allemanche-Launay-et-Soyer. Elle fait partie de la ZICO CA 07 (vallée de l'Aube, de la Superbe et Marigny) de la directive Oiseaux. Eclatée en trois zones proches, elle est essentiellement constituée par des boisements alluviaux, des peupleraies et des groupements marécageux. Un petit ruisseau parcourt la moitié sud de la ZNIEFF.

Les boisements sont représentés par des peupleraies plantées à grandes herbes (près de la moitié de la superficie totale de la zone), ainsi que par des aulnaies et aulnaies-frênaies à bouleaux, peupliers blancs et grisards, chênes pédonculés... On a pu y observer deux espèces rares, inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, le cassis sauvage et une fougère protégée au niveau régional, le thélyptéris des marais.

Les formations marécageuses sont en constante diminution et très menacées par la pression humaine. Elles sont néanmoins encore bien développées localement ("Marais aux Chats", "le Grand Marais"). Elles regroupent des magnocariçaies (à laïche des rives, laïche raide et laïche paradoxale) et des roselières (phragmitaie et baldingèraie). On y rencontre quatre espèces protégées au niveau régional : la grande douve, le peucedan des marais, la laïche paradoxale et la gesse des marais. Ces trois dernières sont également inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

Au niveau des peupleraies exploitées ou dépérissant (et plus ponctuellement ailleurs) s'est développée une végétation de hautes herbes (avec l'euphorbe des marais inscrite sur la liste rouge végétale, le cirse maraîcher, la reine des prés, l'eupatoire chanvrine, la berce sphondyle, le cirse des marais, la valériane officinale, l'angélique sylvestre). Celle-ci est plus ou moins gagnée par la fruticée à sureau noir, fusain d'Europe, aubépine monogyne, saule cendré, groseillier rouge, noisetier ainsi que par quelques frênes et aulnes glutineux. Quelques rares taches de marisque subsistent vers Allemanche-Launay-et-Soyer (récemment plantée en peupliers) et au sud-ouest de la ferme de la Saussaie (sur les points hauts, en régression).

La population des Odonates est variée et comporte deux espèces rares inscrites sur la liste rouge régionale, la cordulie à corps fin, la libellule fauve et le sympétrum méridional. On y rencontre aussi de nombreuses demoiselles (naïade aux yeux rouges, agrion porte-coupe, agrion jovencelle, agrion à longs cercoïdes, agrion élégant, agrion à larges pattes, caloptéryx vierge, caloptéryx éclatant, etc.) et libellules plus communes (sympétrum à côte striée, anax empereur, orthétrum réticulé, cordulie bronzée, libellule écarlate, libellule déprimée...). Certains papillons (piérides diverses, citron, petite tortue, Robert-le-diable, vulcain, carte géographique, paon-du-jour, myrtil, tristan, procris) et quelques sauterelles et criquets (conocéphale bigarré, grande sauterelle verte, decticelle bariolée, decticelle cendrée, criquet des clairières et criquet des pâtures) fréquentent aussi le site. Le lézard agile peut se rencontrer sur le territoire de la ZNIEFF : protégé en France depuis 1993, il est en déclin dans le nord et le nord-est de la France. Il est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, figure dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge régionale. Le site est d'une grande diversité avifaunistique tant pour les nicheurs (pic vert, pic épeiche, pic épeichette, tourterelle des bois, gobemouche gris, épervier d'Europe, faucon crécerelle) que pour les migrants (busard Saint-Martin, hibou moyen-duc) ou les espèces utilisant le site pour leur alimentation (rougequeue noir, roitelet à triple bandeau, mésange charbonnière, hirondelle rustique).

La ZNIEFF est très menacée dans son ensemble par les activités humaines, surtout dans sa partie sud vers Anglure (extension des lotissements) et dans le secteur situé au sud-ouest de la ferme de la Saussaie (zones asséchées replantées en peupliers ou cultivées). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Une partie satellite de la ZNIEFF, à l'est du village d'Allemanche, est remblayée et sert de décharge. Plus rien ne justifie son inscription à l'inventaire des ZNIEFF ; la ZNIEFF devrait donc en être amputée (Figure 16).



Figure 16 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF (zone à supprimer)

## PELOUSES CALCAIRES ET PRAIRIES DE FAUCHE DE COURTHIEZY

Identifiant national : 210014786



Figure 17 : Prairie à Saxifrage granulée

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 7 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 37) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 37 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210014786)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Oenanthe silaifolia</i>	<b>Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire</b>	RR	LC	VU		X
<i>Ophrys fuciflora</i> subsp. <i>fuciflora</i>	Ophrys bourdon	R?	LC	NT		
<i>Polygala comosa</i>	<b>Polygala chevelu</b>	RR	LC	VU		
<i>Polypodium interjectum</i>	<b>Polypode intermédiaire</b>	R	LC	LC		
<i>Polystichum aculeatum</i>	<b>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</b>	R	LC	LC		
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle	RRR	LC	VU		
<i>Veronica sublobata</i>	<b>Véronique à feuilles presque lobées</b>	RR	LC	DD		

L'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) n'a pas été retrouvé.

Incidentement, 1 espèce déterminante animale a été contactée dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 5 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (Tableau 38). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 39).

Tableau 38 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210014786)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Carpino betuli - Fagenalia sylvaticae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%					
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22 / 38.23	E2.222 / E2.23	6510	x	x
<i>Ligustro vulgaris - Prunetion spinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	31.812 / 31.88 / 31.82	F3.112 / F3.16 / F3.12	5130sc / NC / (6210)	pour partie	
<i>Mesobromion erecti</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	34.322 / 34.323	E1.262 / E1.263	6210 / 6210*sc	x	x
<i>Trifolio medii - Geranietea sanguinei</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%					x

Tableau 39 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210014786)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Vignobles	FB.4	spatiale	2	5 à 25 %	15.0 %

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF regroupant les pelouses calcaires des Saradans et les prairies de fauche de la Croix de la Reine est éclatée en deux sites proches situés au sud et à l'est de Courthiézy, entre Reims et Château-Thierry, dans le département de la Marne. La pelouse des Saradans est une des rares pelouses subsistant encore en Brie champenoise, les prairies (fraîches dans les zones basses, plus mésophiles dans les zones hautes), établies sur des limons plus ou moins hydromorphes recouvrant le plateau calcaire, représentent un milieu très rare dans le secteur. Les autres habitats de la ZNIEFF sont :

- des forêts secondaires de recolonisation à la Croix Reine et aux Saradans, avec une strate arborescente essentiellement composée de frêne, charme, chêne pédonculé et érable sycomore, une strate arbustive dans laquelle se remarquent le noisetier, la viorne obier, les groseilliers (rouge et à maquereaux), les aubépines (épineuse et monogyne). La strate herbacée est notamment constituée par l'ornithogale des Pyrénées, l'anémone des bois, le muguet, le millet diffus, la moschatelline et sur les pentes, la jacinthe des bois, la mercuriale vivace, la parisette, la listère ovale et la sanicle d'Europe.

- des fruticées (se développant aux dépens des milieux herbacés) à genévrier commun, prunellier épineux, cornouiller sanguin, troène, viorne mancienne, cytise faux ébénier...

- des vergers (donnant un aspect localement bocager).

Le site renferme de très nombreuses orchidées. L'orchis mâle, l'orchis moucheron, l'orchis militaire, l'orchis pourpre, l'ophrys mouche, l'ophrys abeille, l'ophrys frelon, la platanthère des montagnes et la platanthère à deux feuilles. Dans les zones plus fraîches se rencontrent également l'orchis à larges feuilles et l'orchis tacheté. On peut aussi observer dans la pelouse, la gentiane germanique, le lin à feuilles ténues, l'hippocrépide chevelu, la brunelle à grandes fleurs, la brunelle découpée, le serpolet, l'ornithogale en ombelle, la laïche glauque, la brize intermédiaire et le brome dressé. La prairie est caractérisée par l'avoine élevée, la houlque laineuse, le lychnis fleur de coucou, le salsifis des prés, la saxifrage granulée, le colchique, le crépis bisannuel, la cardamine des prés, le myosotis des marais, etc.

La vipère aspic et le lézard des souches s'y observent : totalement protégés en France depuis 1993, le lézard des souches est aussi inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne, sur la liste rouge régionale et dans le livre rouge de la faune menacée en France. La population avienne est variée : certains oiseaux ont été relevés lors de l'étude d'impact de la commune de Dormans (liste non exhaustive). On remarque, dans les milieux ouverts ou broussailleux, le pouillot véloce, la linotte mélodieuse et le pipit des arbres (lieu-dit "les Coqs"), l'alouette des prés, le bruant jaune, la caille des blés, le bruant proyer... Le pic épeiche, le coucou, le geai, le pinson des arbres fréquentent les milieux plus boisés. Dans les vergers, les haies et les lisières forestières se rencontrent le bouvreuil pivoine, la grive musicienne, la mésange charbonnière, l'accenteur mouchet, le grimpereau des jardins, etc. Certains rapaces survolent le site à la recherche de nourriture (buse variable, milan noir, épervier d'Europe). Les mammifères recensés sur le site sont le chevreuil (très nombreuses traces), le lapin de garenne, le lièvre commun, le blaireau, le renard ("les Saradans"), plus rarement la martre et la fouine.

C'est une station fragile, menacée d'une part par l'intensification des activités agricoles (pour les prairies) et d'autre part par la dynamique naturelle de la végétation (pour les pelouses). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## ETANGS ET BOIS DE L'HOMME BLANC ET DES QUATRE BORNES A CORFELIX ET TALUS-SAINTE-PRIX

Identifiant national : 210020201



Figure 18 : Grande Douve aux Aulnois à Talus-Saint-Prix

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, quatre espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 40) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 40 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020201)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<b><i>Jacobaea paludosa</i></b>	<b>Séneçon des marais</b>	R	LC	LC		
<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve, Renoncule Langue	RR	VU	VU	X	
<b><i>Sonchus palustris</i></b>	<b>Laiteron des marais</b>	RR	LC	NT		X
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	R	LC	LC		

La Laïche jaune (*Carex flava*) n'a pas été retrouvée, mais aucun milieu propice à cette espèce des bas-marais n'a été trouvé. Plusieurs espèces forestières n'ont pas été revues, probablement parce que la partie la plus escarpée n'a pas été visitée : le Dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis*), le Polypode intermédiaire (*Polypodium interjectum*), le Polystich à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le Séneçon de Fuchs (*Senecio ovatus*).

Incidemment, une espèce animale déterminante a été contactée dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Grande Aesche (*Aeshna grandis*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 41). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 42).

Tableau 41 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020201)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.911	G1.411	NC	x	x
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC		
<i>Carici flaccaae - Quercetum roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.22	G1.A12	NC		
<i>Caricion remotae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	x	x
<i>Cirsio oleracei - Sonchetum palustris</i>	spatiale	+	< 1%	-	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC		x
<i>Dryopterido affinis - Fraxinion excelsioris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.41 / 41.42	G1.A41 / G1.A42	9180*	x	x
<i>Ranunculo repentis - Cynosurion cristati</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	37.21	E3.41B	NC		
<i>Ulmenion minoris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.4	G1.22	91F0	x	x
<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC		

Tableau 42 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020201)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de <i>Populus</i>	G1.C1	spatiale	2	5 à 25 %	15.0%
Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	spatiale	1	1 à 5 %	3.0%
Eaux courantes de surface	C2	linéaire	1	1 à 5 %	3.0%
Eaux dormantes de surface	C1	spatiale	1	1 à 5 %	3.0%

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« Les bois de pente de l'Homme Blanc et des Quatre Bornes, les deux étangs et les zones marécageuses situés en contrebas dans la vallée du Petit Morin forment une ZNIEFF de 242 hectares entre les communes de Talus-Saint-Prix et Corfélix. Une partie de la zone est incluse dans la ZICO CA 03 (Marais de Saint-Gond) de la directive Oiseaux.

Sur les pentes prospère la chênaie mésoneutrophile à mésotrophe, plus ou moins fraîche selon les stations, riche en chênes pédonculés et sessiles, frênes, érables champêtres, charmes, merisiers, plus rarement hêtre, châtaignier, sorbier torminal et tremble (par taches). Le tapis herbacé de la forêt mésoneutrophile comprend la mélisse uniflore, la raiponce en épi, la primevère élevée, le lamier jaune, l'anémone des bois, l'ornithogale des Pyrénées, le sceau de Salomon multiflore, le lierre, la parisette, la laïche des bois. Le *Carpinion* mésotrophe est caractérisé par l'apparition au sein du cortège floristique précédent, de certaines espèces nettement plus acidiphiles comme par exemple le chèvrefeuille rampant, le houx et le genêt à balais pour la strate arbustive et le millepertuis élégant, la germandrée scorodaine, la véronique officinale, la luzule poilue... Sur les gros blocs de meulière disséminés sur la pente se développe une végétation riche en fougères avec notamment le polypode vulgaire, le capillaire, la scolopendre, le polystic dilaté et l'aspidium lobé (rare dans la Marne) au sein d'une forêt à tendance montagnarde.

L'aulnaie-frênaie et l'aulnaie marécageuse de pente sur tourbe carbonatée se rencontrent surtout au niveau des sources et ruisselets de pente et en fond de vallon. La strate arborescente est constituée par le frêne, l'aulne glutineux, l'orme champêtre et de beaux ormes lisses qui peuvent être localement abondants (arbre inscrit sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne). La strate arbustive comprend le groseillier rouge, le groseillier à maquereaux, le sureau noir, la ronce bleue, la viorne obier, l'épine blanche, le saule marsault. Le tapis herbacé est constitué par l'ail des ours, la ficaire fausse-renoncule (localement abondante), la circée de Paris, l'oseille sanguine, la laïche espacée, la laïche des marais, la grande prêle, la fougère femelle, le polystic spinuleux, la circée de Paris, la véronique des montagnes, la valériane officinale rampante, la reine des prés...

La partie située au sud et à l'est de la ruine Colléard est un taillis avec la menthe à longues feuilles, peu répandue dans la Marne. Au niveau des sources et mouillères apparaissent le jonc épars, la laïche jaunâtre, la cardamine amère, le scirpe des bois, le scirpe des marais, le faux cresson, la menthe aquatique, la menthe à feuilles rondes, la véronique des ruisseaux...

Deux étangs de pêche à la carpe présentent une végétation aquatique ou amphibie essentiellement constituée par le nénuphar blanc, le nénuphar jaune, le myriophylle verticillé, le myriophylle en épis, la renouée amphibie, le potamot à feuilles luisantes, le rubanier rameux, le rubanier simple, le plantain d'eau. En bordure se rencontrent des groupements riches en laïches (laïche des marais, laïche raide, laïche des rives), scirpe des marais et renoncule scélérate. Une espèce protégée en France, la renoncule grande douve, s'y remarque. De vastes cariçaies et roselières, souvent plantées de peupliers, constituent le reste de la végétation de la vallée du Grand Morin.

La population avienne est bien diversifiée avec 33 espèces d'oiseaux fréquentant la zone pour leur reproduction ou leur alimentation, dont le phragmite des joncs, inscrit sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Champagne-Ardenne. Le canard colvert, la poule d'eau, le martin-pêcheur et le bruant des roseaux nichent régulièrement dans les étangs, en bordure de la rivière et dans les marécages. La forêt est fréquentée par de nombreux pics (pic vert, pic épeiche et pic mar, oiseau très rare dans le département de la Marne en dehors du secteur de la Champagne humide), par des petits passereaux (pouillot siffleur, pouillot véloce, fauvette des jardins, fauvette à tête noire, pinson des arbres, etc.) et par la grive musicienne, la tourterelle des bois, le pigeon ramier, le troglodyte mignon, le grimpeur des jardins... Les batraciens sont représentés par le crapaud et les grenouilles vertes et rousses.

La zone est dans un bon état général pour sa partie boisée, malgré la surfréquentation par endroits des sangliers, mais dégradée pour sa partie humide ouverte. L'invasion par la Glycérie striée (*Glyceria striata* subsp. *difformis*) d'un chemin dans le Bois de l'Homme blanc est à surveiller. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée n'a pas permis de mettre en évidence de raison d'exclure la zone détournée dans l'est de la ZNIEFF. Il est proposé de l'intégrer (figure 19).

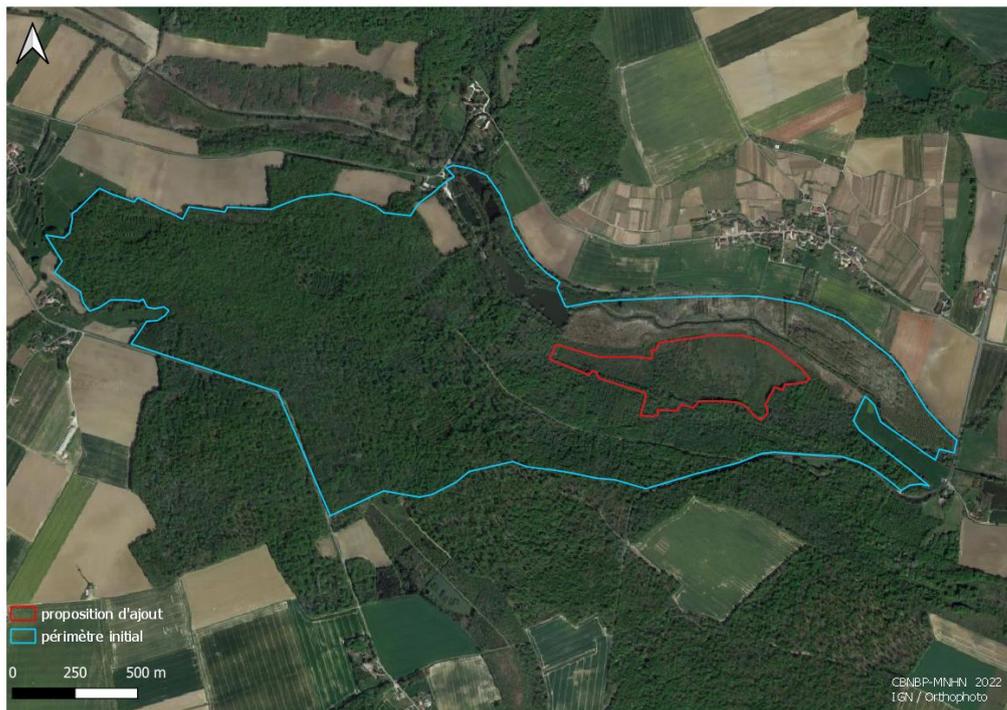


Figure 19 : proposition de modification du contour de la ZNIEFF 210020201

## BOIS DU HAUT DES GRES AU NORD D'ALLEMANT

### Identifiant national : 210020202



Figure 20 : Sous-bois de chênaie acidiphile du Bois du Haut des Grés

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 8 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 43) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 43 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020202)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Adonis annua</i>	Goutte de sang, Adonis annuelle, Adonis d'automne	RRR	LC	CR		
<i>Cytisus lotoides</i>	Cytise de France	RRR	LC	NT		
<i>Galium parisiense</i>	Gaillet de Paris	RR	LC	LC		
<i>Legousia hybrida</i>	Spéculaire miroir de Vénus, Miroir de Vénus hybride, Spéculaire hybride, Petite Spéculaire	RRR	LC	EN		
<i>Odontites luteus</i>	Euphrase jaune, Odontitès jaune	RRR	LC	VU		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	R	LC	LC		
<i>Sison segetum</i>	Berle des blés	RRR	LC	EN		
<i>Vulpia unilateralis</i>	Vulpie unilatérale	RRR	LC	EN		

L'Adonis couleur de feu (*Adonis flammea*) n'a pas été revue cette année, mais une espèce proche, l'Adonis annuelle (*A. annua*), aux exigences écologiques similaires, a été découverte. L'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), le Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*) et la Pulsatille vulgaire (*Anemone pulsatilla*) n'ont pas été revus, mais il n'est pas improbable qu'ils aient échappé à l'attention du botaniste.

Lors des prospections, quatre espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*), le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*), l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*) et le Criquet des bromes (*Euchorthippus declivus*).

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 6 considérées déterminantes (*Tableau 44*). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (*Tableau 45*).

Tableau 44 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020202)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Adonido autumnalis - Iberidetum amarae</i>	spatiale	+	< 1%	-	82.3	I1.3	NC	x	x
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	linéaire	+	< 1%	-	34.322 / 34.323	E1.262 / E1.263	6210 / 6210*sc	x	x
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.2 / 41.3	G1.A1 / G1.A2	9160sc / NC	x	x
<i>Geranion sanguinei</i>	linéaire	1	1 à 5%	3,0%	34.41	E5.21	NC / (6210)	pour partie	x
<i>Linarietum spuriae</i>	spatiale	+	< 1%	-	82.3	I1.3	NC	x	x
<i>Sorbo ariae - Quercenion pubescentis</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.711	G1.711	NC	x	x
<i>Teucrio scorodoniae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.122	G1.622	9120		

Tableau 45 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020202)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations très artificielles de conifères	G3.F1	spatiale	1	1 à 5 %	3.0%

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées ci-dessous.

« La ZNIEFF du Bois du Haut des Grés, d'une superficie de près de 110 hectares, est située au nord du village d'Allemant, dans le département de la Marne.

Les différents groupements forestiers sont très caractéristiques de cette région du département. La chênaie-charmaie-hêtraie à mésotrophe est bien représentée (40% de la superficie totale de la ZNIEFF). La strate arborescente comprend le chêne pédonculé et le charme qui dominant ; le chêne sessile, le hêtre, l'érable champêtre, le tilleul à petites feuilles, le frêne, le merisier sont plus disséminés. La strate arbustive est diversifiée et constituée par le noisetier, cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne, l'aubépine épineuse, le rosier des champs, le troène, le fusain d'Europe, les ronces, le chèvrefeuille à balais... Le tapis herbacé comprend le millet diffus, le lamier jaune, la laïche des bois, le sceau de Salomon multiflore, l'anémone sylvie, la scrofalaire noueuse, la renoncule tête d'or, le gouet tacheté, le pâturin des bois...

En fond de ravin et sur pente ouest et nord apparaît une variante plus fraîche à groseillier à maquereaux, oseille sanguine, parisette, bugle rampante, polystic dilaté, lierre terrestre, primevère élevée, ficaire fausse-renoncule. **A l'occasion d'ouverture apparaissent des plantes d'éboulis, dont l'odontites jaune.** Localement elle est remplacée par une chênaie sessiliflore acidiphile : la strate arborescente comprend le chêne sessile, le hêtre, l'alisier torminal, l'alisier blanc, le châtaigner, le bouleau, le tremble et le néflier. La strate arbustive peu fournie est constituée par le houx, la bourdaine et le chèvrefeuille des bois. La strate herbacée est caractérisée par le maianthème à deux feuilles (espèce à caractère montagnard, rare dans la Marne), la luzule de Forster, la luzule poilue, la luzule multiflore, la canche flexueuse, la laïche à pilules, la violette de Rivin, la fougère mâle, la molinie bleue et, en lisière, la germandrée scorodaine, la callune fausse-bruyère, le millepertuis élégant, le mélampyre des prés, l'épilobe des montagnes, la flouve odorante, la laïche pâle et la fougère aigle.

Sur pente bien exposée prospère localement la chênaie pubescente. La strate arborescente est constituée par le chêne sessile, le chêne pubescent (et leur hybride), l'alisier blanc, l'alisier torminal et l'alisier de Fontainebleau (protégé en France, il est rare et disséminé dans le Bassin Parisien, l'Alsace et le Nord-Est du pays). Dans la strate arbustive se remarquent le rosier à très Remettre le nombreuses épines (ou rosier pimprenelle), le cerisier de Sainte-Lucie, la viorne manciennaise et le bois joli. La strate herbacée comprend le dompte venin, l'hellébore fétide, la digitale jaune, la néottie nid d'oiseau, le céphalanthère à grandes fleurs, la fétuque hétérophylle et en lisière la phalangère rameuse, la violette hérissée, la primevère officinale, la campanule gantelée, le genêt des teinturiers, le lupin en faux, le trèfle des montagnes, l'origan. Le long des chemins subsistent des pelouses à flore caractéristique. Les graminées sont bien représentées (fétuque de Léman, brachypode penné, koelérie à crêtes) ; elles sont accompagnées par le cytise couché (inscrit sur la liste rouge régionale), le polygala du calcaire, l'anémone pulsatille, l'hélianthe jaune, la petite pimprenelle, l'hippocrévide en ombelle, la carline vulgaire, le genêt des teinturiers, l'euphorbe petit-cyprès, la potentille printanière. Des orchidées s'y remarquent également : acéras homme pendu, ophrys mouche, orchis militaire, orchis pourpre, listère ovale. **Quelques espèces thermophiles d'Orthoptères (Grillon d'Italie, Oedipode turquoise et Criquet des bromes) se rencontrent dans les lisières chaudes.**

Au nord de la ZNIEFF en limite de culture plusieurs pieds d'adonis couleur de feu ont été découverts : cette messicole, quasi disparue de la région, est inscrite sur la liste rouge régionale. **Elle est accompagnée par un cortège très riche de messicoles remarquables : l'adonis annuelle, la vulpie unilatérale, le sison des moissons...**

Cette ZNIEFF possède une diversité avifaunistique assez importante : ainsi près d'une quarantaine d'espèces y a été recensée jusqu'à ce jour, fréquentant la ZNIEFF pour se nourrir, pour s'y reposer ou pour s'y reproduire. Le bois abrite plusieurs pics (pic noir, pic épeiche, pic vert), la tourterelle des bois, la grive musicienne, la grive draine, le geai des chênes, des pouillots (véloce, fitis et siffleur), la mésange huppée, la mésange noire, la fauvette à tête noire, la fauvette des jardins, le loriote d'Europe, le pinson des arbres... Les zones plus ouvertes accueillent le bruant proyer, le bruant jaune, le tarier pâtre, le pipit des arbres, l'alouette des champs.

Le site est dans un bon état général. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS, PRAIRIES ET PLAN D'EAU DE LA NOUE D'AVAL AU SUD-OUEST DE GRANGES-SUR-AUBE

### Identifiant national : 210020210

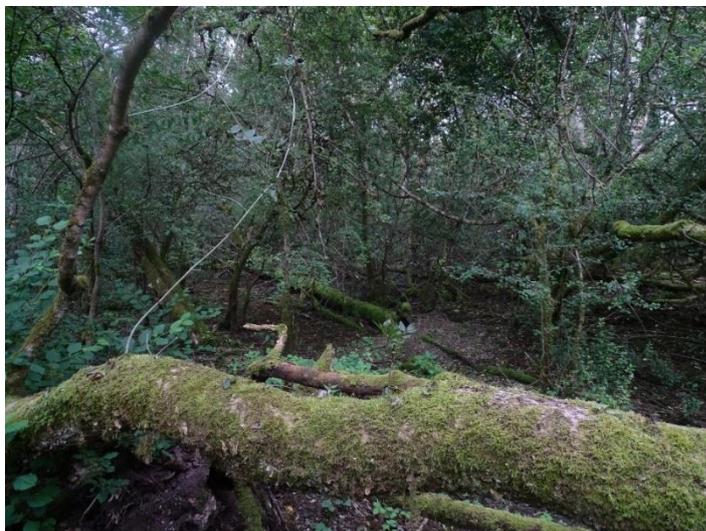


Figure 21 : Sous-bois de forêt alluviale de la Noue d'Aval

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 4 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 46) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 46 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020210)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	RR	LC	NT		
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	R	LC	LC		
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire	RR	LC	LC		
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	RR	EN	EN	X	

L'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*) n'a pas été revue, mais il n'est pas exclu qu'elle ait été confondue avec l'Utriculaire citrine. De même, la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) n'a pas été relevée, peut-être du fait du niveau et du débit de l'Aube. Il est fort probable que les renoncules observées dans cette rivière soient plutôt à rattacher à la Renoncule à pinceau (*R. penicillatus*) ou à la Renoncule tripartite (*R. trichophyllus*), *R. aquatilis* étant exceptionnelle dans la région. L'habitat propice au Cresson rude (*Sisymbrella aspera*) (tonsure hygrophile) s'est enrichi et celui qui abritait l'Inule des fleuves (*Inula britannica*) (berges d'une ancienne gravière) s'est boisé. Le Sénéçon des marais (*Jacobaea paludosa*) n'a pas été revu mais pourrait encore être présent.

Incidemment, trois espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) et le Criquet des roseaux (*Mecosthetus parapleurus*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 4 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (Tableau 47). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 48).

Tableau 47 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020210)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.222	6510	x	x
<i>Hydrocharition morsus-ranae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	22.41 / 22.422	C1.22	3150sc / NC / (3260)	pour partie	x
<i>Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC		
<i>Ulmenion minoris</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	44.4	G1.22	91F0	x	x

Tableau 48 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020210)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Monocultures intensives	I1.1	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 – Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des bois, prairies et plan d'eau de la Noue d'Aval, d'une superficie de près de 11 hectares, est située au sud-ouest du village de Granges-sur-Aube, dans le département de la Marne. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II de la basse vallée de l'Aube entre Magnicourt et Saron-sur-Aube.

Les boisements sont de type frênaie-ormaie à frêne commun, orme champêtre, peuplier noir (introduit), chêne pédonculé, saule blanc qui surmontent une strate arbustive composée par l'aubépine monogyne, la bourdaine, le cornouiller sanguin, l'églantier, le fusain d'Europe, le nerprun purgatif, le saule cendré. Cà et là se remarquent des groupements marécageux à hautes herbes constitués notamment par l'euphorbe des marais, la valériane officinale, l'épiaire des marais, l'achillée sternutatoire, le séneçon des marais, etc.

Une ancienne gravière intraforestière, à bords abrupts, se remarque au centre de la ZNIEFF. Elle est accompagnée par l'iris faux-acore, le pigamon jaune, la grande consoude, la morelle douce-amère, la pulcaire dysentérique, la menthe aquatique, le gaillet des marais, la lysimaque nummulaire, la véronique mouron d'eau, le scirpe des marais, le myriophylle. Dans les eaux se remarque l'utriculaire citrine, plante carnivore. La ZNIEFF est traversée par le ruisseau appelé Noue de Livon.

La prairie au nord de la ZNIEFF abrite une petite population de Violette élevée (une cinquantaine de pieds), plante protégée au niveau national. Un peu perturbée par un probable retournement, elle présente malgré tout une flore assez diversifiée.

L'avifaune sans contenir de rareté est assez bien diversifiée, avec une population importante de martins-pêcheurs nicheurs (aux abords de l'étang). On rencontre également dans la ZNIEFF le canard colvert, le pigeon ramier, le pipit des arbres, le troglodyte mignon, le grimpereau des jardins, le pinson des arbres, le bruant jaune ainsi que diverses fauvettes (grisette, des jardins, à tête noire) et mésanges (boréale, bleue, charbonnière), etc.

La ZNIEFF est dans un état général assez dégradé : conversion en champ de maïs, populiculture... »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence que la prairie au nord de la ZNIEFF relève d'un gradient intéressant d'humidité vers un groupement mésophile et mésotrophe relevant d'une forme un peu dégradée du *Colchico autumnalis* – *Festucetum pratensis* devenu rare en contexte alluvial (tableau 49). Elle n'abrite pas d'espèce végétale déterminante mais quelques orchidées (Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)) et s'inscrit dans la continuité de gestion de sa partie basse inscrite à l'inventaire ZNIEFF, avec sa population de Violette élevée. Par ailleurs y a aussi été observé l'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*), espèce de papillon déterminant pour les ZNIEFF. Il est donc proposé d'étendre la ZNIEFF sur l'intégralité de cette prairie (figure 22).

Tableau 49 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210020210

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Colchico autumnalis</i> – <i>Festucetum pratensis</i>	38.22	22.222	6510-4	x



Figure 22 : proposition d'extension du périmètre de la ZNIEFF 210020210

## BOIS DE LA FONTAINE BRABANT, DE LA CROIX ROUGE ET DE LA CROUPIÈRE À ORBAIS

### Identifiant national : 210020137



Figure 23 : vue de la ZNIEFF 210020137

### 1 - Espèces

Lors des prospections, 6 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 50) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 50 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020137)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	RR	LC			
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	Dryoptéris écailléux, Dryoptéris de Borrer	R	LC	LC		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	RR	LC	LC		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	R	LC	LC		
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	RR	LC	LC		
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	R	LC	LC		

1 espèce déterminante listée sur la fiche n'a pas été revue en 2021. Il s'agit de l'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*). Elle doit probablement être encore présente mais non recensée ici car le passage sur site fut trop précoce (quoiqu'optimal pour le reste).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 15 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 9 considérées déterminantes (Tableau 51).

La « Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses (62.2) » n'a pas été relevée. L'*Asplenion septentrionalis* n'est pas présent et les blocs de meulière sont en contexte forestier (inclus avec la forêt de pente du *Dryopterido affinis* - *Fraxinetum excelsioris*).

Tableau 51 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020137)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae</i>	surfacique	3	25 à 50 %	37,5%	41.1322	G1.6322	9130		X
<i>Endymio non-scriptae - Carpinetum betuli</i>	surfacique	3	25 à 50 %	37,5%	41.21	G1.A11	NC	X	X
<i>Dryopterido affinis - Fraxinetum excelsioris</i>	surfacique	2	5 à 25 %	15.0%	41.41	G1.A41	9180*	X	X
<i>Arction lappae</i>	surfacique	1	1 à 5 %	3,0%	87.1	E5.1 / I1.53	NC		
<i>Humulo lupuli - Sambucetum nigrae</i>	surfacique	1	1 à 5 %	3,0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Hyacinthoido non-scriptae - Stellarietum holostae</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	37.72	E5.43	NC		
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	44.31	G1.211	91E0*	X	X
<i>Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	37.24	E3.44	NC		
<i>Caricetum acutiformis</i>	linéaire	+	< 1%	-	53.2122	D5.2122	NC		
<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.1	E5.412	6430		X
<i>Pellio epiphyllae - Chrysosplenietum oppositifolii</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2	NC	X	X
<i>Cratoneuretum filicini - commutati</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.12	D4.1N1	7220*	X	X
<i>Hyacinthoido non-scriptae - Pteridietum aquilini</i> <sup>1</sup>	linéaire	r	< 1%	-	31.861	E5.31	NC		
<i>Fegatelletum conicae</i> Schade	ponctuelle	r	< 1%	-	54.12	D4.1N1	7220*	X	X
<i>Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.72	E5.43	6430		X

<sup>1</sup> Nouveau syntaxon pour la région. A valider.

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases en bleues suivantes :

« La ZNIEFF des bois de la Fontaine Brabant, de la Croix Rouge et de la Croupière est située entre les villages d'Orbais et de La Ville-sous-Orbais. Essentiellement forestière, les différents groupements y sont très représentatifs de la Brie champenoise : Charmaie-(hêtraie)-chênaie à Jacinthe sur limons argileux à meulières ; chênaie-frênaie fraîche à Jacinthe sur colluvions ; frênaie-érablaie à fougères sur gros blocs de meulière et aulnaie-frênaie riveraine.

Certaines sources incrustantes se rencontrent sur le site, notamment à la Fontaine Brabant où elles donnent de petites cascades et des vasques de matériaux tufeux. On y rencontre la dorine à feuilles opposées, la cardamine amère, la petite berle, le populage des marais, la laïche des rives et une hépatique, le conocéphale conique, proche de la limite orientale de son aire de répartition.

La hêtraie-chênaie (faciès à Charme) acidiline à neutrocline et la chênaie-frênaie neutroacidiline à basiline sont les boisements les mieux représentés. La première repose sur plateau et versant, la strate arborescente est codominée par les Chênes (pédonculé et sessile) et le Charme commun, on y rencontre le Peuplier tremble et l'Orme des montagnes, le Hêtre y est rare à cause de la gestion sylvicole. La strate arbustive est notamment représentée par le Noisetier et le Houx, à moindre mesure par l'Erable champêtre, le Troène, l'Aubépine épineuse. Au sein de la strate herbacée, dominée par le Lierre grim pant, on rencontre le Lamier jaune, diverses Ronces, la Fougère mâle, la Jacinthe, la Ficaire, le Rosier des Champs, le Gaillet odorant... Le second type forestier se trouve en bas de pente, sur replats et zones de colluvions. Plus humide, la strate herbacée abrite d'abondantes populations de Ficaire, de Renoncule tête d'or et fausse renoncule, de Parisette, de Groseiller rouge, d'Anémone des bois et de Jacinthe. On note aussi la présence de l'Ornithogale des Pyrénées, du Sceau de Salomon multiflore, de la Primevère élevée, du Gouet tacheté et du Gouet d'Italie, de la Moschatelline... Les phanérophytes dominants sont le Charme et le Chêne pédonculé et l'Aubépine épineuse ou encore le Noisetier pour les arbustes (avec le Cornouiller sanguin, le Troène, l'Erable champêtre...). Sur les pentes du ravin de la Fontaine Brabant et ponctuellement au niveau des pierriers de meulière du coteau se différencie la frênaie-érablaie à fougères (à Polystic à soies, Polystic à aiguillons, Scolopendre, Polypode). Enfin, en bordures de sources, notamment sur les parties peu encaissées et relativement fangeuses, on distingue une aulnaie-frênaie fragmentaire mal exprimée, à Laïche espacée, Populage des marais, Troène et Aulne glutineux.

Les lisières forestières sont assez caractéristiques et parfois richement fleuries avec notamment, l'ourlet eutrophe mésophile à Jacinthe et Stellaire holostée et l'ourlet frais à Brachypode des bois et Fétuque géante. Ponctuellement, un ourlet original, acidiline hygrocline, atlantique, à Jacinthe et Fougère aigle, a été détecté le long de la route départementale.

Le cortège avifaunistique de la ZNIEFF est assez diversifié et comprend notamment le pic mar, oiseau extrêmement rare dans le département de la Marne (en dehors du secteur de la Champagne humide). Parmi les autres oiseaux nichant sur le site, on peut citer le pic épeiche, le troglodyte mignon, le pigeon ramier, le coucou, le pouillot véloce, le grimpeur des jardins, le pinson des arbres... Certains amphibiens fréquentent la zone : les tritons alpestre, palmé, ponctué et les grenouilles vertes et rousses y ont été rencontrés.

La ZNIEFF est dans un état moyen. Elle est relativement fréquentée par l'existence de sentiers (dont parcours de santé) et chemins. Des tas de gravats ont été détectés çà et là. L'impact le plus important est lié à une coupe forestière au nord de la Fontaine Brabant provoquant un fort envahissement par les ronces. »

#### 3.2 - Commentaire sur les habitats

Changer le commentaire « *Chênaies-charmaies = chênaie-charmaie mésoneutrophile plus ou moins fraîche (dominante) et chênaie-charmaie mésotrophe à acidiphile. Autres bois decidus = frênaie-chênaie de bas de pente.* » en « *Charmaie-(hêtraie)-chênaie atlantique acidiline à neutrocline et Chênaie-frênaie neutroacidiline à basiline, atlantique* ».

#### 3.3 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour n'est proposée.

**BOIS DES AULNOIS A SUIZY-LE-FRANC**  
**Identifiant national : 210020117**



Figure 24 : forêt sur la ZNIEFF 210020117

**1 - Espèces**

Lors des prospections, une seule espèce déterminante et présente sur la fiche ZNIEFF, la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) a été contactée dans le périmètre actuel de la ZNIEFF (Tableau 52).

Tableau 52 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020117)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	RR	LC	LC		

L’autre espèce déterminante listée mais non revue en 2021 est l’Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*). Quoique le passage sur site fut trop précoce pour détecter l’orchidée, l’état général de la ZNIEFF, mauvais, rend hypothétique la présence du taxon.

**2 - Habitats**

Lors de l’inventaire, 12 végétations ont été détectées dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (Tableau 53). Les travaux forestiers constatés et leurs impacts sur les végétations ont parfois rendu délicates leur identification.

Tableau 53 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020117)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Endymio non-scriptae - Carpinetum betuli</i>	surfacique	4	50-75%	62,5%	41.21	G1.A11	NC	X	X
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	surfacique	1	1-5%	3.0%	41.13	G1.63	9130		X
<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	37.1	E5.421	6430		X
<i>Glycerietum aquaticae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.15	C3.251	NC		
<i>Caricion remotae</i>	spatiale	1	1-5%	3.0%	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	X	X
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire	2	5-25 %	15.0%	44.31	G1.211	91E0*	X	X
<i>Helosciadetum nodiflori</i>	linéaire	1	1-5 %	3.0%	53.4	C3.11	NC		
<i>Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae</i>	surfacique	2	5-25 %	15.0%	44.911	G1.411	NC	X	X
<i>Epilobio hirsuti - Equisetetum telmateiae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	37.71	E5.41	6430		X
<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	surfacique	1	1-5 %	3.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Carici pendulae - Eupatorietum cannabini</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Mentho longifoliae - Juncion inflexi</i>	surfacique	1	1-5 %	3.0%	37.24	E3.44	NC		

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu suivantes :

« La ZNIEFF du Bois des Aulnois est située au sud du village de Suizy-le-Franc, dans le département de la Marne. Les différents groupements forestiers y sont représentatifs de la Brie champenoise, **mais très dégradés par les activités humaines, donc souvent peu caractérisables : chênaie pédonculée - frênaie neutroacidocline à basicline, atlantique ; (hêtraie)-chênaie-charmaie atlantique acidocline à neutrocline ; aulnaie-frênaie et aulnaie marécageuse.**

De nombreuses sources se rencontrent sur le site : elles se caractérisent par la présence de la dorine à feuilles opposées, de la laïche espacée, de la laïche maigre, de la scrofulaire aquatique. Un ruisseau un peu tufeux à petite bérulle et faux cresson traverse la ZNIEFF. **La chênaie pédonculée-frênaie est le type de boisement le mieux représenté, mais son état, peu favorable : la strate arborescente, lorsqu'elle est présente, est codominée par le chêne pédonculé et le frêne, elle comprend également le merisier, le charme, l'érable champêtre et le noisetier.** Le tapis herbacé est constitué par la jacinthe des bois (espèce d'origine atlantique), la primevère élevée, la laïche des bois, la canche cespiteuse, la circée de Paris (très abondante), le lierre, l'oseille sanguine, le bugle rampant, la parisette, etc. **Sur le coteau de Fraivent, quoique très déstructurée, semble apparaître la chênaie-charmaie atlantique acidocline. La strate arbustive est constituée par le chèvrefeuille à balais, la viorne obier, l'aubépine épineuse, le fusain d'Europe.**

L'aulnaie-frênaie se présente soit sous forme de forêt linéaire en bordure des sources et des ruisselets, ou en nappe souvent en mosaïque avec l'aulnaie marécageuse à hautes herbes. Certaines stations sont caractérisées par la présence de très gros frênes et peupliers grisards. La strate arbustive est constituée par le groseillier rouge, le groseillier à maquereaux, le sureau noir, l'aubépine monogyne, la ronce bleue. Le tapis herbacé est constitué par la prêle très élevée, la valériane rampante, la valériane dioïque, la laïche espacée, la laïche pendante, la laïche maigre (rare dans la Marne), la fétuque géante... Certaines aulnaies sont trouées par des clairières où s'installent des cariçaias à laïche des marais, phragmite, iris faux-acore, reine des prés, cirse des marais, épilobe hirsute, scirpe des bois et prêle des marais.

Le cortège avifaunistique de la ZNIEFF est assez diversifié mais ne recèle aucune rareté : parmi les oiseaux nichant sur le site, on peut citer le troglodyte mignon, les grives draine et musicienne, le pouillot véloce, le roitelet à triple bandeau, le pinson des arbres et le grimpeur des jardins. De nombreux amphibiens fréquentent la zone : les tritons alpestre, palmé, ponctué, les grenouilles verte et rousse et le crapaud commun y ont été contactés.

La ZNIEFF est en mauvais état. Les travaux forestiers ont de nombreux impacts sur la flore et les habitats présents : coupes à blanc, ornières, chemins de débardage, résidus de coupes importants... S'y ajoutent des activités cynégétiques relativement prégnantes (surfréquentation/eutrophisation, rudéralisation) et des aménagements permettant de canaliser les écoulements naturels présents sur le site (buses). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DE LA CHAPELLE-LASSON ET DE MARSANGIS  
 Identifiant national : 210008904



Figure 25 : vue du marais de la ZNIEFF 210008904

1 - Espèces

Lors des prospections, 4 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 54) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 54 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008904)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	RR	LC	NT		x
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	RR	LC	NT		
<i>Carex appropinquata</i>	Laîche paradoxale	RR	LC	EN		x
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	RR	LC	NT		

3 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2021. Il s'agit de *Dactylorhiza incarnata*, *Samolus valerandi*, et *Thysselinum (Peucedanum) palustre*. *Anacamptis palustris* n'avait pas été retrouvé lors des précédents inventaires ; ce fut également le cas en 2021. Elles pourraient être retrouvées car leurs habitats peuvent subsister sur de faibles surfaces au sein de secteurs dégradés difficiles d'accès.

2 - Végétations

Lors de l'inventaire, 30 végétations ont été détectées, dont 10 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 14 considérées déterminantes (Tableau 56). Un autre habitat a également été vu, considéré non déterminant (Tableau 55).

Tableau 2 : autres habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210008904)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantation de <i>Populus</i>	G1.C1	surfacique	2	5-25%	15.0%

Tableau 56 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008904)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Caricetum elatae</i>	ponctuelle	1	1-5%	3.0%	53.2151	D5.2151	NC / (7230)	X	X
<i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis ranunculetosum repentis</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	38.111	E2.111	NC		
<i>Urtico dioicae - Phalaridetum arundinaceae</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	37.71	E5.41	NC		
<i>Medicagini lupulinae - Cynosuretum cristati</i>	surfaique	+	< 1 %	-	38.112	E2.113	NC		
<i>Colchico autumnalis - Festucetum pratensis</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Equisetetum fluviatilis</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.147	C3.247	NC		
<i>gr. à Alnus glutinosa et Thelypteris palustris</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	44.921	G1.411	NC	X	X
<i>Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	53.14	C3.24	NC		
<i>Thalictro flavi - Althaeetum officinalis</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	37.1	E5.421	6430		X
<i>Rhamno catharticae - Viburnetum opuli</i>	linéaire	2	5-25%	15.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Phragmitetum communis</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	53.11	D5.111	NC		
<i>Eupatorio cannabini - Convolvuletum sepium</i>	linéaire	+	<1%	-	37.71	E5.41	6430		X
<i>Dactylido glomeratae - Festucetum arundinaceae</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	38.22	E2.22	6510	X	X
<i>Humulo lupuli - Sambucetum nigrae</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>	ponctuelle	1	1-5%	3.0%	53.213	C3.29	NC		
<i>Glycerietum aquatica</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	53.15	C3.251	NC		
<i>Alismato plantaginis-aquatica</i> - <i>Sparganietum erecti</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	53.143	C3.243	NC		
<i>Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	37.71	E5.41	6430		X
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	surfaique	3	25-50%	37.5%	44.332	G1.2132	91E0*	X	X
<i>Caricetum paradoxae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.217	D5.217	7230	X	X
<i>Cladietum marisci</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	53.31	D5.24	7210* / (7230)	X	X
<i>Frangulo alni - Salicetum cinereae</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	44.921	F9.21	NC		
<i>Bromion racemosi</i>	surfaique	1	1-5%	3.0%	37.21	E3.41	NC	X	X
<i>Lycopodo europaei - Phalaridetum arundinaceae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	53.16	C3.26 / C3.24B	NC		
<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>	surfaique	2	5-25%	15.0%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Lolio perennis - Plantaginetum majoris</i>	linéaire	+	< 1 %	-	38.1 / 87.2	E2.1 / E2.8 / E5.1	NC		
<i>Valeriano repentis - Cirsietum oleracei</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	37.1	E5.421	NC		

<i>Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Fraxino excelsioris – Quercion roboris</i>	surfactive	1	1-5%	3.0%	41.2 / 41.3	G1.A1 / G1.A2	9160sc / NC	X	X

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« Les marais de la Chapelle Lasson et de Marsangis sont situés à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Sézanne, dans le département de la Marne. Les contours de la ZNIEFF initiale créée en 1985 ont été profondément modifiés en 2000 (surtout au niveau des marais de Marsangis dégradés par les plantations de peupliers et la mise en culture suite au recalibrage du ruisseau et au drainage des terres). Ils constituent aujourd'hui une ZNIEFF de type I éclatée en cinq zones proches regroupant des boisements, des prairies pâturées, des peupleraies et différents stades de la tourbière alcaline, ces derniers localisés surtout dans la partie ouest de la ZNIEFF.

La cladiaie se développe dans les secteurs les plus humides du marais ; sa végétation est fortement dominée par la marisque (*Cladium mariscus*). Les magnocariçaies sont constituées par différentes laïches qui forment souvent des touradons caractéristiques (surtout laïche des rives et laïche raide, avec également la laïche paradoxale, la laïche hérissée, la laïche faux-panic). Les roselières sont composées essentiellement de phragmite, de baldingère et de calamagrostis des marais, accompagnés par le cirse maraîcher, la glycérie aquatique, la salicaire, la lysimaque vulgaire... Les communautés à reine des prés sont dominées par de grandes héliophytes (eupatoire chanvrine, cirse des marais, valériane dioïque, baldingère, etc.). Elles sont accompagnées par l'euphorbe des marais, le gaillet des fanges et le séneçon des marais. Le *Molinion*, n'a pas été retrouvé, relictuel, il comprenait : l'orchis mouche, l'orchis tacheté, la platanthère à deux feuilles, la platanthère à feuilles verdâtres, l'épipactis des marais, la succise des prés, la molinie bleue, la laïche glauque, la potentille tormentille et le cirse tubéreux. Les broussailles disséminées au sein du marais relèvent de la saulaie basse, essentiellement composée de saule cendré. L'aulnaie marécageuse à fougère des marais (protégée en Champagne-Ardenne) leur fait suite, avec une strate arborée presque exclusivement constituée d'aulne glutineux, plus rarement de bouleaux. Dans les zones moins inondées se développe l'aulnaie-frênaie dont la strate arborescente est constituée d'aulnes glutineux, de frênes et de quelques saules, avec, dans le tapis herbacé, une prédominance des grands carex. Les habitats comprenant de nombreuses espèces végétales rares et menacées sont ponctuels et relativement isolés sur le territoire de la ZNIEFF. Ainsi, la laïche paradoxale (protégée et menacée en Champagne-Ardenne) et l'euphorbe des marais, n'ont été retrouvée qu'à l'est du site (Le Marais de la Fontaine).

Certaines libellules et sauterelles se rencontrent dans le marais : bien que ne recelant pas de raretés, ces populations sont encore assez bien diversifiées : on peut rencontrer sur le territoire de la ZNIEFF le criquet à long corselet, le criquet des pâtures, la decicelle cendrée, la grande sauterelle verte, la decicelle bariolée, le conocéphale bigarré pour les Orthoptères, la libellule déprimée, l'aeshne bleue, le caloptéryx éclatant, l'agrion à larges pattes, l'agrion jovencelle, l'anax empereur, le sympétrum rouge sang et l'orthétrum réticulé pour les Odonates.

La population avienne est encore diversifiée malgré les atteintes que subissent les marais : plus d'une soixantaine d'espèces différentes les visitent pour s'y nourrir ou s'y reproduire. Sept sont inscrites sur la liste rouge régionale : le cochevis huppé, le phragmite des joncs (nicheur peu commun et en diminution), la pie-grièche écorcheur, le tarier d'Europe (en régression), le vanneau huppé et le busard des roseaux (nicheur rare et en régression). Ils sont accompagnés par la rousserolle effarvatte, le phragmite des joncs, le bruant des roseaux (dans les milieux marécageux), le tarier pâtre, l'alouette des champs, le bruant proyer, la caille des blés, la bergeronnette printanière (dans les milieux ouverts ou buissonnants), le rougequeue à front blanc (en régression inquiétante en Champagne-Ardenne), la grive draine, la grive musicienne, la tourterelle des bois, le pigeon ramier, l'épervier d'Europe, le troglodyte mignon, le loriot d'Europe, la sittelle torchepot et diverses fauvettes et mésanges (dans les boisements). La perdrix rouge, considérée comme nicheuse possible, est issue d'élevage.

La zone est très menacée : dans l'ensemble, les marais ont subi de nombreuses perturbations qui ont dégradé leur valeur biologique (populiculture, dépotoirs, drainage, pâturage et mise en culture), les rares zones préservées se ferment peu à peu par l'avancée des saules (dynamique végétale) et des peupliers (plantations). L'état général de la ZNIEFF est moyen. Elle fait partie de la ZICO CA 07 (vallée de l'Aube, de la Superbe et Marigny) de la directive Oiseaux. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Sur la seule base de la flore et des végétations observées, les modifications suivantes sont proposées (figure 26a et 26b) :

- Alignement du contour de la ZNIEFF sur le parcellaire et en cohérence paysagère ;
- Retrait des zones désormais cultivées ;
- Retrait de zones désormais surpâturées ;
- Ajout de zones présentant des végétations naturelles similaires à celles de la ZNIEFF (Tableau 57).

Tableau 57 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210008904

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Colchico autumnalis - Festucetum pratensis</i>	38.22	E2.222	6510	X
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	44.332	G1.2132	91E0*	X



Figure 26a : proposition de modification du contour de la ZNIEFF 210008904



Figure 26b : proposition de modification du contour de la ZNIEFF 210008904

## PARTIE 03

# ZNIEFF PROSPECTÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

## PETIT MARAIS DE BLIGNY Identifiant national : 210002035



Figure 37 : Pelouse marnicole à Bligny

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 58) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 58 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210002035)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Lotus maritimus</i>	Lotier maritime	RR	LC	LC		
<b><i>Ranunculus polyanthemoides</i></b>	<b>Renoncule à segments étroits</b>	RRR	NT	VU		X
<i>Trifolium montanum</i>	Trèfle des montagnes	RR	LC	VU		

*Lotus maritimus* et *Trifolium montanum* étaient notés initialement dans la fiche mais non considérés comme déterminants. Ceci a été corrigé suite à l'utilisation de la nouvelle liste des espèces déterminantes.

3 espèces déterminantes n'ont cependant pas été revues. Il s'agit de l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*) et la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*). Leur présence semble compromise suite à un assèchement de la partie aval du marais et une molinaie très appauvrie.

## 2 – Habitats

Lors de l'inventaire, 5 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées déterminantes (Tableau 59).

Les groupements relatifs au marais sont présents mais peu caractéristiques : une moliniaie du *Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae* et une végétation à *Salix purpurea* rattachée au *Salici cinereae – Rhamnion catharticae* en l'absence de davantage d'espèces des marais alcalins. Suite à un drainage il y a eu apparition d'une pelouse marnicole (*Carici tomentosae – Tetragonolobetum maritimi*) en aval du marais et la majeure partie du périmètre de la znieff est maintenant colonisée par un fourré n'ayant que peu d'intérêt floristique et menaçant le reste de pelouse. Une autre grande partie de la znieff est occupée par une prairie de fauche de *Heracleo sphondylii – Brometum mollis* présente sur la liste rouge régionale mais où aucune espèce déterminante n'a été observée.

Tableau 59 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210002035)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Carici tomentosae – Tetragonolobetum maritimi</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	34.324	E1.264	6210	x	x
<i>Salici cinereae – Rhamnion catharticae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Heracleo sphondylii – Brometum mollis</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	38.22	E2.22	6510sc	x	x
<i>Prunetalia spinosae</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%		F3.1			
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.311	E3.511	6410	x	x

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF dite du petit marais de Bligny se localise à l'est du village du même nom, au niveau de la pente de la Belle Méchine. Le marais se situe sur un niveau argileux et imperméable (marnes du Kimméridgien) et il est plus ou moins humide ou sec selon les saisons.

Les espèces végétales observées historiquement et considérées comme déterminantes (*Dactylorhiza incarnata*, *Dactylorhiza traunsteineri*, *Eriophorum latifolium*) n'ont pas été revues récemment. Cependant, trois nouvelles espèces considérées déterminantes sont présentes : le Lotier maritime (*Lotus maritimus*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*) protégée au niveau régional et le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*) considéré comme vulnérable sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Concernant les espèces animales, la coronelle lisse et le lézards des souches, inscrits sur la liste rouge régionale des reptiles, fréquentent la ZNIEFF.

Le marais est caractérisé par la présence d'une moliniaie très ponctuelle (*Ranunculo polyanthemoidis - Molinietum caeruleae*) et d'un fourré à Saule pourpre (*Salici cinereae - Rhamnion catharticae*) situé en bordure, tous deux dans un état dégradé. Suite à un drainage, l'aval de la zone a laissé apparaître une pelouse marnicole (*Carici tomentosae - Tetragonolobetum maritimi*). La partie à l'est de la znieff est quant à elle occupée par une prairie de fauche de *Heracleo sphondylii - Brometum mollis*, végétation présente sur la liste rouge régionale de Champagne-Ardenne.

Toutefois, une grande partie de la zone est dorénavant sujette à l'embroussaillage avec la présence d'un fourré Ce dernier, en plus de la présence de fossés de drainage captant les sources principales au-dessus de la pente, laisse le marais de Bligny (dont le type est très rare dans l'Aube et cet exemple le seul actuellement connu pour le département) dans un état fortement préoccupant. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Les prospections effectuées ont permis de mettre en évidence la présence de 2 espèces déterminantes (Tableau 60) et d'un habitat déterminant (Tableau 61), au nord et le long de la lisière nord-est de la ZNIEFF, en dehors de son actuel périmètre. Ceci pourrait justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (figure 28).

Tableau 60 : espèces déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210002035

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Lotus maritimus</i>	Lotier maritime	RR	LC	LC		
<i>Trifolium montanum</i>	Trèfle des montagnes	RR	LC	VU		

Tableau 61 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210002035

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Carici tomentosae - Tetragonolobetum maritimi</i>	34.324	E1.264	6210	x



Figure 28 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210002035

**PRES DU RU MORIN A CLEREY**  
**Identifiant national : 210008916**



Figure 29 : Prairie mésohygrophile à Clérey

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 5 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 62) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 62 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008916)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Alopecurus rendlei</i>	Vulpin en outre, Vulpin utriculé	RR	NT	LC		
<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule	RRR	LC	EN		
<b><i>Galium boreale</i></b>	<b>Gaillet boréal</b>	RR	LC	NT		
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire	RR	LC	VU		X
<i>Trifolium ochroleucon</i>	Trèfle jaunâtre, Trèfle jaune pâle	RR	LC	VU		

2 espèces déterminantes notées initialement n'ont pas été revues. Il s'agit du Dactylorhize vert (*Coeloglossum viride*) et du Trèfle étalé (*Trifolium patens*), non revu depuis de nombreuses années dans le département.

L'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) avait été localisé à posteriori sur la zone mais n'a pas été revu, tout comme le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*). Cependant, le milieu présent ici ne correspondant pas à cette dernière espèce, cela laisse penser qu'il s'agit d'une erreur.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 3 végétations ont été détectées, présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées déterminantes (Tableau 63).

L'ensemble des prairies présentes sont encore en bon état et ne semblent pas menacées, mis à part par une éventuelle modification des pratiques agricoles. Seule une prairie située au nord de la zone n'a pas pu être rattachée à un syntaxon plus précis que le *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* faute d'espèces déterminantes relatives aux associations.

Tableau 63 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008916)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant Znieff
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	38.22	E2.22	6510	oui	x
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	38.22	E2.222	6510	oui	x
<i>Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.21	E3.41	NC	oui	x

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF des prés du ru Morin est située au sud-est du village de Clérey au niveau d'une dépression peu marquée. Le tiers des prairies naturelles a été resemé après le remembrement, le reste est fauché ou pâturé plus ou moins intensivement : différents types s'y rencontrent en liaison avec le type de sol et son degré d'hydromorphie. On peut ainsi noter la présence du *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris*, du *Primulo veris - Festucetum rubrae* et du *Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae*. L'ensemble de ces végétations sont présentes sur la liste rouge régionale des habitats et considérées patrimoniales.

Les graminées (vulpin des prés, pâturin trivial, crénelle, houlque laineuse, fétuque des prés, fétuque rouge, gaudinie fragile, etc.) dominant une flore prairiale qui recèle certaines espèces rares, inscrites pour la majorité sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne. On peut ainsi noter la présence du Vulpin utriculé (*Alopecurus rendlei*), du Gaillet boréal (*Galium boreale*), du Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*), de la Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*) et de l'Oenanthe intermédiaire (*Oenantha silaifolia*) protégée régionalement, en très forte régression et très menacée.

A noter que deux espèces, le Dactylorhize vert (*Coeloglossum viride*) et le Trèfle étalé (*Trifolium patens*), étaient notées initialement mais n'ont pas été revues sur la zone.

Le site est en bon état, mais reste menacé par l'agriculture (intensification des pâtures, apport d'amendements, mise en culture) et le drainage (un profond fossé longe tout le côté sud de la prairie). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PRAIRIES MÉSOPHILES À MÉSOHYGROPHILES A L'EST DE BONNEVAL

### Identifiant national : 210020240



Figure 30 : Prairie mésohygrophile à St-Jean-de-Bonneval

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 7 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 64) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 64 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020240)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Allium angulosum</i>	Ail à tige anguleuse, Ail anguleux	RRR	EN	EN		X
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne, Herbe d'Antal	RR	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	RR	LC	EN	X	
<i>Jacobaea paludosa</i>	Séneçon des marais	R	LC	LC		
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	RR	EN	VU		X
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	RR	EN	EN	X	

L'ensemble des espèces observées en 2021 n'étaient pas notées dans la fiche initiale mais toutefois bien connues de la zone, tout comme, l'Inule d'Angleterre (*Inula britannica*) mais qui n'a pas été retrouvée cette année.

Les 4 espèces notées initialement (*Dactylorhiza incarnata*, *Trifolium ochroleucon*, *Ophrys apifera* et *Anacamptis morio*) n'ont pas été revues, leur habitat ayant été supprimé et remplacé par une partie désormais construite à l'ouest de la zone.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 6 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées déterminantes (*Tableau 65*). Un habitat anthropique est également présent sur la zone (*Tableau 66*) et considéré comme non déterminant.

L'ensemble des prairies présentes sont encore en bon état, et ne semblent pas menacées, mis à part par une éventuelle modification des pratiques agricoles ou par l'extension des zones bâties comme ça a été le cas à l'ouest de la ZNIEFF. Les groupements des *Fraxino-Quercion* et *Prunetalia spinosae* n'ont pas pu être rattachés à un syntaxon plus précis faute d'espèces assez caractéristiques.

*Tableau 65 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020240)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant Znieff
<i>Caricion gracilis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	53.21	C3.29	NC	(en partie)	
<i>Colchico autumnalis - Festucetum pratensis</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22	E2.222	6510	x	x
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.2	G1.A1	NC	x	x
<i>Gratiolo officinalis - Oenanthetum fistulosae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.21	E3.41	NC	x	x
<i>Prunetalia spinosae</i>	linéaire élargie	2	5 à 25 %	15,0%	31.8	F3.1	NC		
<i>Violo elatioris - Inuletum salicinae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.311	E3.511	6410	x	x

*Tableau 66 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020240)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Habitats résidentiels dispersés	J2.1	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF des prairies mésophiles à mésohygrophiles situées à l'est du village de Saint-Jean de Bonneval (sud-est du département de l'Aube), d'une superficie de 7 hectares regroupe en majorité des prairies pâturées et des prairies fraîches de fauche (*Colchico autumnalis - Festucetum pratensis, Gratiolo officinalis - Oenanthetum fistulosae, Viola elatioris - Inuletum salicinae*) présentes sur la liste rouge régionale et considérées patrimoniales. Le reste de la zone est principalement occupée par un boisement relevant de la chênaie-frênaie fraîche neutroacidophile à calcicole (*Fraxino-Quercion*).

La flore de ces prairies humides est dominée par les graminées (molinie bleue, danthonie décombante, flouve odorante, houlque laineuse, brize intermédiaire...) et caractérisée par la présence de la succise des prés, de l'inule des saules, de la laïche tomenteuse, de la laïche bleuâtre, de la serratule des teinturiers, du silaüs des prés, du genêt des teinturiers, de la scorsonère humble, du cirse tubéreux, de la bêtoine, du lotier corniculé, du crépis bisannuel, de la laïche glauque, de la primevère officinale, du myosotis cespiteux.

Six espèces déterminantes s'y remarquent dont la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et la Violette élevée (*Viola elatior*), protégées nationalement ; l'Ail anguleux (*Allium angulosum*) et la Gesse des marais (*Lathyrus palustris*), protégées régionalement ; ainsi que le Gaillet boréal (*Galium boreale*) et le Sénéçon des marais (*Jacobaea paludosa*). Il est également possible d'observer le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*) au sein du boisement.

Certaines espèces notées initialement n'ont pas été observées lors de la réactualisation : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*), leur habitat ayant été remplacé par une zone désormais construite. L'Inule d'Angleterre (*Inula britannica*) est également connue de la zone mais n'a pas été observée lors de la réactualisation de la znieff, sa présence est toutefois fortement probable.

La majorité de la ZNIEFF est dans un bon état général mais la construction de lotissements à l'ouest a fait disparaître environ un quart de la zone. Ainsi, mis à part une extension de davantage de zones bâties ou une éventuelle modification des pratiques agricoles, les prairies ne semblent pas menacées. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

La partie sud-ouest de la ZNIEFF est aujourd'hui occupée par des habitations et jardins domestiques privés inaccessibles. Leur intérêt floristique ne semble pas marqué et a peu de chance d'évoluer favorablement. Il est ainsi proposé de retirer cette partie de la ZNIEFF (figure 31).

Une prairie à l'est de la ZNIEFF (figure) semble également avoir un intérêt floristique marqué, notamment avec la présence du Gaillet boréal (*Galium boreale*) (Tableau 67). Rattachée à l'*Arrhenatherion elatioris* (végétation considérée déterminante) (Tableau 68), elle apparaît en bon état et favorable à la présence d'autres espèces patrimoniales, ce qui pourrait justifier de l'inclure dans la ZNIEFF. L'espace inclus entre les deux prairies n'a pas d'intérêt mais sert à maintenir la continuité de l'enveloppe.

Tableau 67 : espèces déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210020240

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		

Tableau 68 : habitats déterminants contactés en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210020240

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant Znieff
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.22	E2.22	6510	x	x



Figure 31 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210020240

## PRAIRIES DE LA NOUE MARIOTTE A FRESNOY-LE-CHATEAU

Identifiant national : 210000141

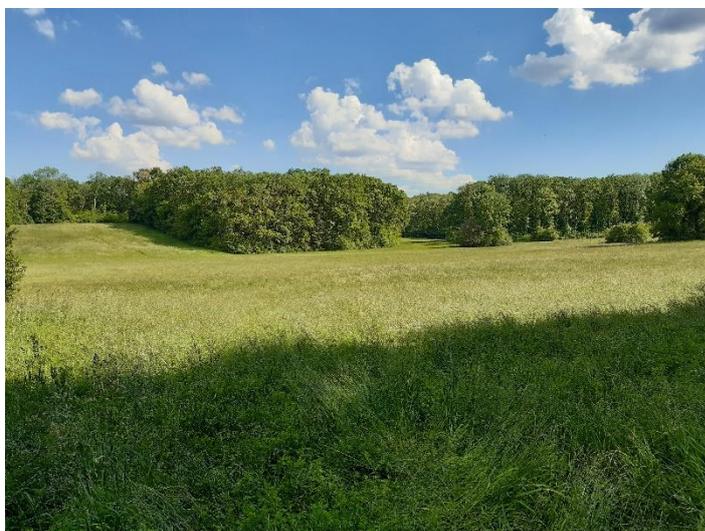


Figure 32 : Prairie mésohyrophile à Fresnoy-le-Château (@CBNBP-MNHN)

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 69) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 69 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000141)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Alopecurus rendlei</i>	<b>Vulpin en outre, Vulpin utriculé</b>	RR	NT	LC		
<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule	RRR	LC	EN		
<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Oenanthe à feuilles de peucedan	RRR	LC	EN		

6 espèces notées dans la fiche initiale n'ont pas été observées lors de l'actualisation. Il s'agit de la Laïche distante (*Carex distans*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), le Trèfle étalé (*Trifolium patens*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), l'Epervière petite laitue (*Pilosella lactucella*) et le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*). Il est toutefois important de noter que leur milieu étant toujours présent, ces espèces le sont probablement aussi.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées déterminantes (Tableau 70). Un habitat anthropique est également présent sur la zone (Tableau 71) et considéré comme non déterminant.

L'ensemble des prairies présentes semble encore en bon état mais reste menacé, comme aujourd'hui l'ensemble des végétations de ce type, par l'intensification du pâturage, l'apport d'amendements ou la mise en culture.

Tableau 70 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000141)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant Znieff
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22	E2.22	6510	x	x
<i>Cirsio tuberosi - Scorzoneretum humilis</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.312	E3.512	6410	x	x
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	38.22	E2.222	6510	x	x
<i>Colchico autumnalis - Festucetum pratensis</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22	E2.222	6510	x	x
<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.221	6510	x	x
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.2	G1.A1	NC	x	x
<i>Lolio perennis - Cynosurenion cristati</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.11	E2.11	NC		
<i>Oenanthe peucedanifoliae - Brometum racemosi</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	37.21	E3.41	NC	x	x
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	38.22	E2.222	6510	x	x

Tableau 71 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210000141)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	X25	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF des prairies de la Noue Mariotte est située à l'est et en contrebas du village de Fresnoy-le-Château dans l'Aube, au niveau d'une dépression peu marquée dans le paysage. La moitié nord de la ZNIEFF créée en 1981, aujourd'hui totalement mise en culture après le remembrement, a été éliminée. Ce qui reste est constitué de prairies de fauche et de prairies pâturées dont la majorité sont présentes sur la liste rouge régionale des habitats et considérées patrimoniales. On distingue différents faciès suivant le degré d'hydromorphie du sol :

Les prairies mésohygrophiles dominent (*Colchico autumnalis* - *Arrhenatherion elatioris* et *Colchico autumnalis* - *Festucetum pratensis*) avec de nombreuses graminées (gaudinie fragile, houlque laineuse, dactyle aggloméré, triseté dorée, fétuque rouge, fétuque des prés, avoine élevée, flouve odorante, ivraie vivace, etc.), des orchidées (comme l'orchis incarnat, l'épipactis des marais et l'orchis à larges feuilles) et avec le trèfle élégant, le trèfle des prés, l'achillée millefeuilles, le salsifis des prés, la renoncule rampante, la renoncule âcre, la gesse des prés, etc.

Dans les zones les plus sèches apparaît une variante (*Primulo veris* - *Festucetum rubrae*) à brome dressé, brachypode penné, brize intermédiaire, genêt des teinturiers, gaillet vrai, filipendule, trèfle à petites fleurs, trèfle jaunâtre, ail des vignes, laïche printanière, primevère officinale et lotier corniculé.

Dans les secteurs plus longuement inondés, la flore s'enrichit en espèces plus hygrophiles, avec de nombreuses laïches (laïche des loups, laïche bleuâtre, laïche pâle, laïche distante, laïche distique), des joncs (jonc à tépales aigus, jonc glauque, jonc à tiges comprimées, jonc aggloméré, etc.), scirpe des marais, lotier des fanges, trèfle étalé, et des végétations relatives à l'*Oenanthe peucedanifoliae* - *Brometum racemosi* et du *Cirsio tuberosi* - *Scorzoneretum humilis*.

Les zones plus hautes sont quant à elles occupées par les prairies mésophile (*Arrhenatherion elatioris* et *Dauco carotae* - *Arrhenatheretum elatioris*) et des groupements forestiers (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*). Enfin, une partie de la znieff est occupée par des prairies pâturées plus intensivement (végétation du *Lolium perennis* - *Cynosurelion cristati*) et par l'ouest est quant à lui constitué de jardins domestiques du village.

La flore est très riche et variée, avec la présence de nombreuses espèces rares inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne dont le Vulpin utriculé (*Alopecurus rendlei*), la Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*), l'Oenanthe à feuille de peucedan (*Oenanthe peucedanifolia*), la Laïche distante (*Carex distans*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), le Trèfle étalé (*Trifolium patens*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), l'Epervière petite laitue (*Pilosella lactucella*) et le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*). Ces 6 dernières espèces n'ont pas été réobservées lors de l'actualisation de la znieff en 2021, toutefois, leur milieu étant toujours présent, il est fortement probable qu'elles le soient aussi.

On peut également y rencontrer un papillon rare, le cuivré des marais : en danger dans la plupart des pays d'Europe, ce papillon est protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, sur le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable") et sur la liste rouge régionale des Lépidoptères. Le criquet ensanglanté, inscrit sur la liste rouge régionale des Orthoptères, est aussi représenté sur le site.

La ZNIEFF est dans un bon état général de conservation, mais reste menacée par l'intensification du pâturage, l'apport d'amendements ou la mise en culture. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

La partie nord de la ZNIEFF est aujourd'hui occupée par des habitations et jardins domestiques privés inaccessibles. Leur intérêt floristique ne semble pas marqué et a peu de chance d'évoluer favorablement. Il est ainsi proposé de retirer cette partie de la ZNIEFF (figure 33).

Une espèce déterminante, la Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*) (Tableau 72), a été observée dans une prairie jouxtant la znieff au sud-ouest. La prairie, rattachée à l'*Arrhenatherion elatioris* (Tableau 73), est d'une végétation considérée patrimoniale. Ceci pourrait justifier de l'inclure à la ZNIEFF (figure 33).

Tableau 72 : espèces déterminantes contactées en 2021 en dehors de l’actuel périmètre de la ZNIEFF 210000141

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille, Gesse de Nissolle	RR	LC	LC		

Tableau 73 : habitats déterminants contactés en 2021 en dehors de l’actuel périmètre de la ZNIEFF 210000141

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.22	E2.22	6510	x



Figure 33 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210000141

## BOIS DE DILLO ET DES JARRURIERS À AIX-EN-OTHE, BERULLE ET PAISY-COSDON

Identifiant national : 210001137



Figure 34 : Hêtraie-chênaie sur plateau à Aix-en-Othe

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 74) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 74 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210001137)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Luzula forsteri</i>	Luzule de Forster	RR	LC	LC		
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope	RR	LC	LC		

5 espèces n'ont pas été revues : le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) qui n'a pas été contacté après les années 2000 sur la zone ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) dont la présence semble compromise suite à une coupe forestière perturbant son milieu et s'étendant jusqu'en bordure de ruisseau, diminuant également les chances de présence du Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) ; la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et la Petite pyrole (*Pyrola minor*).

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 6 végétations ont été détectées, dont 1 présente sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (*Tableau 75*). Trois habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 76*) et considérés comme non déterminant.

La hêtraie-chênaie (*Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae*), végétation majoritaire, apparaît assez perturbée sur l'ensemble de la zone avec une exploitation forestière bien présente (coupes forestières au sud-est et enrésinement important au nord). Le groupement du *Fago sylvaticae - Quercetum petraeae* est quant à lui en meilleur état de conservation et bien caractéristique. La végétation de lande acide (*Sarothamnion scoparii*) est essentiellement localisée sur les recolonisations de coupes forestières, les lisières et chemins forestiers. Enfin, les prairies pâturées et fauchées sont nettement plus ponctuelles, à l'ouest de la zone.

*Tableau 75 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210001137)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	38.22	E2.22	6510	X	X
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	+	< 1%	-	41.13	G1.63	9130		X
<i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.111	E2.111	NC		
<i>Fago sylvaticae - Quercetum petraeae</i> race subatlantique	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.122	G1.622	9120		X
<i>Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.1312	G1.6312	9130		X
<i>Sarothamnion scoparii</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.8411	F3.141	NC		

*Tableau 76 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210001137)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix	G1.D	spatiale	+	< 1%	-
Plantations de conifères indigènes	G3.F1	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%
Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	linéaire élargie	+	< 1%	-

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF des Bois de Dillo et des Jarruriers, d'une superficie d'environ 430 hectares, se situe sur le plateau d'Othe, au sud de Vaujurennes, à proximité du finage d'Aix-en-Othe, dans le département de l'Aube. Les limites de la ZNIEFF ont été prolongées en 2000 afin de prendre en compte les boisements intéressants contigus au Bois de Dillo (Forêt communale d'Aix-en-Othe, Bois de la Chênaie, Bois de l'Essert et Bois des Jarruriers). Une partie des vergers, paysage typique du pays d'Othe (pommiers et prairies pâturées) y a également été intégrée.

Un niveau sablo-argileux riche en blocs de grès recouvre le plateau (au sous-sol crayeux non apparent) : c'est le domaine de la hêtraie-chênaie subatlantique acidocline à mésoacidocline avec majoritairement un groupement du *Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae* comprenant entre autre le chêne sessile (*Quercus petraea*), le charme (*Carpinus betulus*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), le houx (*Ilex aquifolium*) et le chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) pour la strate arbustive et arborescente, le lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), la luzule poilue (*Luzula pilosa*), le lierre (*Hedera helix*) pour la strate herbacée. De nombreuses ronces traduisent une forêt assez perturbée, coïncidant avec une sylviculture bien présente (coupes forestières au sud de la zone et enrésinement au nord).

Un groupement du *Fago sylvaticae - Quercetum petraeae* en meilleur état de conservation est aussi présent sur le bois de l'Essert, avec notamment le bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le châtaignier (*Castaena sativa*), le houx (*Ilex aquifolium*) ou la laïche à pilules (*Carex pilulifera*). C'est l'un des exemples les plus typiques de tout le Pays d'Othe.

Les lisières et chemins forestiers présentent un grand intérêt floristique et hébergent de nombreuses espèces de la lande acide (groupement du *Sarothamnion scoparii*) : c'est ainsi que l'on peut y observer la callune fausse bruyère (*Calluna vulgaris*), le genêt à balais (*Cytisus scoparius*), la véronique officinale (*Veronica officinalis*), la luzule multiflore (*Luzula multiflora*), le mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) etc. Ces groupements ont également été observés sur les recolonisations de coupes forestières.

Plus ponctuellement, à l'ouest de la ZNIEFF, des prairies pâturées (*Cynosuro cristati - Lolietum perennis*) et fauchées (*Arrhenatherion elatioris*) sont présentes.

Deux espèces végétales déterminantes sont présentes sur la zone : la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*) observée sur la forêt de plateau et la Salicaire à feuilles d'Hysopie (*Lythrum hyssopifolia*) présente dans une petite dépression en bordure de culture.

Concernant le reste de la flore déterminante mentionnée initialement, le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) n'a pas été contacté après les années 2000 sur la zone. La présence de la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) semble quant à elle compromise suite à la perturbation de son milieu tout comme celle du Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*). En plus de ce dernier, la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et la Petite pyrole (*Pyrola minor*), n'ont pas été revus.

De nombreux reptiles (protégés en France depuis 1993) se rencontrent dans la ZNIEFF, notamment le lézard des souches (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, dans le livre de la faune menacée en France et sur la liste rouge régionale, catégorie "en déclin"), la vipère aspic, la couleuvre à collier et le lézard vivipare.

La population avienne est riche et diversifiée : près d'une cinquantaine d'espèces d'oiseaux fréquentent le site, aussi bien pour se nourrir que pour s'y reproduire. Une espèce fait partie de la liste régionale des oiseaux : le pouillot de Bonelli (le plus méridional de tous les pouillots, nicheur très rare et en régression en Champagne-Ardenne). De nombreux rapaces survolent le site à la recherche de leur nourriture ou nichent dans la forêt, comme par exemple la bondrée apivore, le busard Saint-Martin (dans les zones de régénération forestière), la buse variable, l'épervier d'Europe, le hibou moyen-duc. La forêt abrite certains pics (pic épeiche, pic vert, pic mar), de nombreux passereaux (pigeon ramier, tourterelle des bois, grive musicienne, geai des chênes, gros bec casse-noyaux, loriot d'Europe, pouillot véloce, roitelet huppé et roitelet triple-bandeau), le troglodyte mignon, le grimpeur des jardins, la sittelle torchepot, ainsi que diverses mésanges et fauvettes. Les milieux plus ouverts accueillent l'accenteur mouchet, l'hypolaïs polyglotte, la grive draine, le pouillot fitis, le pipit des arbres, la locustelle tachetée...

Les mammifères rencontrés dans la ZNIEFF sont représentés par le chevreuil et le sanglier, le renard, le blaireau et la martre, ainsi que par de nombreux petits rongeurs (campagnols, mulots et loirs).

L'état de la ZNIEFF semble s'être dégradé, en partie avec la tempête du 26/12/99 qui y a fait beaucoup de dégâts, mais également avec une intensification de la sylviculture (coupes et enrésinement). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## ETANG DE LA BROSSOTTE, PRAIRIES ET BOIS DES CHANATS A MONTIGNY-LES-MONTS

Identifiant national : 210020197



Figure 35 : Prairie mésohygrophile à Montigny-les-Monts

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 77) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 77 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020197)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	RR	LC	VU		
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	R	LC	NT		

La Laïche souchet (*Carex bohemica*) et le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*) n'ont pas été observés suite à l'inaccessibilité de l'étang. Il est toutefois probable que ces deux espèces soient encore présentes, tout comme l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), non contacté dans les prairies.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées, dont 2 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (*Tableau 78*). Deux habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 79*) et considérés comme non déterminant.

Le groupement forestier majoritaire (*Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae*) apparaît assez perturbé sur l'ensemble de la zone, avec une exploitation forestière marquée (coupes) et la présence d'un boisement à *Robinia pseudoacacia* (*Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae*). Au nord de la zone, une peupleraie sur mégaphorbiaie est présente. L'une des végétations les plus remarquables de la zone reste les prairies de fauche mésotrophiles (*Primulo veris - Festucetum rubrae*) qui apparaissent en bon état de conservation et seulement menacées par une éventuelle modification des pratiques agricoles (apport d'amendement, pâturage, mise en culture).

L'impossibilité d'accéder à l'étang n'a pas permis de revoir les végétations relatives aux milieux humides et aquatiques (végétations aquatiques, gazons amphibies), mais il est probable qu'elles soient encore présentes.

*Tableau 78 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020197)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Caricion gracilis</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	53.21	D5.21	NC	(en partie)	
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire élargie	2	5 à 25 %	15,0%	44.31	G1.211	91E0*	x	x
<i>Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	83.324	G1.C3	NC		
<i>Convolvulion sepium</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.71	E5.41	6430		
<i>Loto pedunculati - Filipenduletalia ulmariae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	-	-	-		
<i>Lolio perennis - Cynosurelion cristati</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	38.111	E2.111	NC		
<i>Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.1312	G1.6312	9130		x
<i>Phragmitetum communis</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	53.11	C3.2111	NC		
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.222	6510	x	x

*Tableau 79 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210020197)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de Peupliers sur mégaphorbiaie	G1.C11	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%
Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide	C2.2	linéaire	+	< 1%	-

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« L'Etang de la Brossotte, les prairies et le Bois des Chanats constituent une ZNIEFF de près de 55 hectares, située au sud-est de Montigny-les-Monts, dans le département de l'Aube. Elle est incluse dans la grande ZNIEFF de type II de la Forêt de Chaource. Elle comprend le Bois des Chanats, un étang privé situé dans un parc à sangliers clôturé **et qu'il n'a pas été possible de prospecter lors de la réactualisation** avec ses végétations marécageuses et ses bordures, et, dans la partie ouest de la ZNIEFF des prairies humides et les bois qui les séparent.

Les eaux mésotrophes de l'Etang de la Brossotte portent des végétations aquatiques flottantes (tapis de nénuphar blanc et de potamogeton nageant). On rencontre sur son pourtour un groupement de vases exondées caractérisé par la laïche souchet, le scirpe de Sologne (inscrits tous les deux sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), le jonc des crapauds, la patience maritime, le bident triparti, le poivre d'eau et la renoncule scélérate. Les magnocariçaies (à laïche aiguë, laïche d'Otruba, laïche des rives, laïche vésiculeuse, laïche paniculée sont très bien représentées, les roselières (avec le phragmite, la massette à feuilles étroites, le lycophe d'Europe, le scirpe des marais...) sont plus localisées.

En lisière de la Forêt de Chamoy et du Bois des Chanats, les prairies humides fauchées sur substrat argilo-sableux (*Primula veris - Festucetum rubrae*) reste l'une des végétations les plus remarquable de la zone. Leur flore apparait diversifiée avec de nombreuses graminées dont la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), la Brize intermédiaire (*Briza media*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), dominant une flore prairiale avec la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), l'Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*), le Colchique des prés (*Colchicum autumnale*), le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Silaüs des prés (*Silaum silaus*), etc.

C'est dans ces prairies que deux espèces déterminantes, présentes sur la liste rouge régionale, sont visibles : l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) avec une population importante. L'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnat*) est également présent mais n'a pas été revu récemment.

Les bois sont majoritairement représentés par la hêtraie-chênaie subatlantique (*Luzulo sylvaticae - Quercetum petraeae*) qui apparait assez perturbée avec une exploitation forestière marquée. Un boisement à *Robinia pseudoacacia* (*Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae*) occupe également une part importante de la zone, tout comme les peupleraies (dont certaines plantées récemment au détriment de la prairie) présentes le long du ru de Montigny.

Le site apparait dans un bon état général, notamment les prairies de fauche qui, mis à part une modification des pratiques agricoles (apport d'amendement, pâturage, mise en culture), ne semblent pas menacées à court terme. Les groupements forestiers restent quant à eux les plus perturbés et menacés par l'intensification de la sylviculture et de la populiculture. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## LE BOIS DE THOUAN A NEUVILLE-SUR-SEINE

### Identifiant national : 210000711



Figure 36 : Hêtraie-chênaie à Neuville-sur-Seine

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 6 espèces déterminantes ont été contactées (*Tableau 80*) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

*Tableau 80 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000711)*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Asparagus tenuifolius</i>	Asperge à feuilles ténues	RRR	LC	VU		X
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	R	LC	LC		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Cervaria rivini</i>	Peucédan Herbe aux cerfs	R	LC	LC		
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune	RR	LC	NT		X
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse, Petite garance	RRR	LC	NT		

La Laïche de Haller (*Carex halleriana*), la Laïche des montagnes (*Carex montana*) et le Peucédan Herbe aux cerfs (*Cervaria rivini*) étaient notés initialement dans la fiche ZNIEFF mais considérés comme non déterminants.

3 espèces n'ont pas été contactées lors de la réactualisation : la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) où des perturbations (exploitation et coupe forestière) ont eu lieu à proximité de sa localisation, le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*) dont la dernière observation sur la ZNIEFF date de 1870 et la Carline acaule (*Carlina acaulis*).

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 2 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (*Tableau 81*). Deux habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 82*) et considérés comme non déterminant.

La ZNIEFF est en majorité dominée par la hêtraie-chênaie mésophile neutrocalcicole (*Scillo bifoliae - Carpinetum betuli*), en alternance au sud de la zone avec la chênaie pubescente (*Rubio peregrinae - Quercetum pubescentis*) sur les hauts de vallons (stations les plus chaudes et sèches). Une exploitation forestière reste assez présente avec un enrésinement (pins et épicéas) de certaines zones ainsi que des coupes forestières. Un ourlet thermophile du *Geranion sanguinei* est présent sur l'ensemble de la lisière ouest. La fiche ZNIEFF initiale faisait mention de « pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides » qui semblent aujourd'hui avoir été colonisées par un ourlet mésophile du *Trifolion medii* lui-même tendant à se reboiser. A noter la présence de cultures en jachères (*Stellarietea mediae*) à l'ouest de la zone qui ne semblent pas avoir d'intérêt floristique marqué.

*Tableau 81 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000711)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Cervario rivini - Pinetum sylvestris</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	42.5E	G3.4F	NC	x	x
<i>Geranion sanguinei</i>	linéaire	1	1 à 5 %	3,0%	34.41	E5.21	NC	(en partie)	
<i>Prunetalia spinosae</i>	spatiale	+	< 1%	-	31.8	F3.1	NC		
<i>Rubio peregrinae - Quercetum pubescentis</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.711	G1.711	NC	x	x
<i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.1311	G1.6311	9130		x
<i>Stellarietea mediae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	-	-	-		
<i>Trifolion medii</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	34.42	E5.22	NC		

*Tableau 82 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210000711)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	ponctuelle	+	< 1%	-
Boisements à Picea et à Abies	G3.1	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :  
 « Le bois de Thouan est situé au sud-ouest de Neuville-sur-Seine. Il possède une grande qualité floristique, aussi bien au niveau des sous-bois que des chemins ensoleillés et des lisières et renferme divers types forestiers typiques du Barséquanais :

Une hêtraie-chênaie mésophile neutrocalcicole (*Scillo bifoliae* - *Carpinetum betuli*) bien caractéristique est présente dans la combe au nord, alors que c'est plutôt un sylvofaciès de chênaie-charmaie qui domine sur les versants ouest et nord-ouest. Au sud de la ZNIEFF, ce groupement alterne avec une chênaie pubescente (*Rubio peregrinae* - *Quercetum pubescentis*) sur les hauts de vallons (stations les plus chaudes et sèches). L'ensemble de la lisière ouest est caractérisé par un ourlet thermophile du *Geranium sanguinei*, en contact par endroit avec des pinèdes secondaires (*Cervario rivini* - *Pinetum sylvestris*). Ponctuellement, un ourlet mésophile du *Trifolium medii* en voie de reboisement est présent, tout comme quelques coupes forestières attestant d'une exploitation sylvicole.

La ZNIEFF comporte de nombreuses espèces considérées déterminantes, ce qui en fait l'une des stations botaniques forestières les plus riches du département. Ainsi, les lisières abritent la Laïche de Haller (*Carex halleriana*), la Laïche des montagnes (*Carex montana*), le Peucédan Herbe aux cerfs (*Cervaria rivini*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) protégée régionalement et la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) située ici à sa limite d'aire de répartition. Cette dernière est aussi présente dans les chemins ensoleillés et dans la chênaie pubescente où il est possible d'également trouver l'Asperge à feuilles ténues (*Asparagus tenuifolius*) protégée régionalement et qui, en dehors du midi, ne s'observe que dans une dizaine de localités de l'Aube et la Côte d'Or.

La Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) n'a pas été observée récemment mais est toujours potentiellement présente bien que des perturbations (exploitation forestière) aient eu lieu à proximité de son emplacement. La dernière observation de Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*) date quant à elle de 1870, sa présence sur la ZNIEFF semble ainsi compromise. Tout comme la Carline acaule (*Carlina acaulis*).

L'avifaune, bien que ne comportant pas de raretés, est diversifiée, avec notamment le geai des chênes, le pinson des arbres, le roitelet huppé, le troglodyte, le pic épeiche, la tourterelle des bois, le pigeon ramier, le rougegorge, divers pouillots, mésanges et grives. Pour les mammifères, le chevreuil et le cerf y ont été observés. Les lisières et milieux ouverts sont fréquentés par la mante religieuse et la petite cigale des montagnes.

Ce site reste malheureusement très menacé, la moitié du bois ayant déjà été défrichée et mise en culture dans les années 1970, et les pratiques forestières restant très présentes (coupe et enrésinement). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Les prospections effectuées ont permis de mettre en évidence la présence de 2 espèces déterminantes (tableau 83) le long de la lisière nord-ouest de la ZNIEFF, en dehors de son actuel périmètre. De plus, l'habitat (*Geranium sanguinei*), même s'il n'est pas considéré comme déterminant, reste d'un intérêt floristique marqué. Ceci pourrait ainsi justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (figure 2).

A l'ouest et au nord-est de la ZNIEFF, la présence de champs cultivés et en jachère semble ne pas présenter d'intérêt floristique marqué, et pourraient justifier d'un retrait de la zone (figure 37).

Tableau 83 : espèces déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 21000711

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	R	LC	LC		
<i>Cervaria rivini</i>	Peucédan Herbe aux cerfs	R	LC	LC		



Figure 37 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210000711

## BOIS DE VIGNE FECHE A SOLIGNY-LES-ETANGS

Identifiant national : 210008998



Figure 38 : Bois de Vigne-Fêché et son talus thermophile

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 11 espèces patrimoniales (protégées, sur liste rouge) ou déterminantes ZNIEFF ont été contactées (Tableau 84) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 84 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008998)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Viola rupestris</i>	Violette rupestre	RR	LC	VU		X
<b><i>Galium fleurotii</i></b>	<b>Gaillet de Fleurot</b>	R	LC	NT		
<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane naine	RRR	LC	EN		
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	RR	LC	DD		
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	RR	LC	LC		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	R	LC	LC		
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	RR	LC	LC		
<b><i>Carex halleriana</i></b>	<b>Laïche de Haller</b>	R	LC	LC		
<b><i>Rosa spinosissima</i></b>	<b>Rosier pimprenelle</b>	RR	LC	NT		
<b><i>Rosa tomentosa</i></b>	<b>Rosier tomenteux</b>	RR	LC	LC		
<b><i>Luzula forsteri</i></b>	<b>Luzule de Forster</b>	RR	LC	LC		
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	RR	LC	NT		

Sur les petits éboulis crayeux du talus, 1 pied de Bugrane naine (*Ononis pusilla*) sénescents a été revu. *Fumana procumbens* n'a pas été revue cette année, mais son milieu est toujours là.

En lisière le Baguenaudier (*Colutea arborescens*) est présent et localement très abondant (surtout au niveau des coupes des pinèdes et dans le talus), tout comme le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et le Cormier (*Sorbus domestica*). Dans le bois l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) est toujours bien représenté.

Revu aussi une belle population de Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*) (plus d'une soixantaine d'individus en fleurs ou en fruits) sur le talus en lisière de bois. Cette espèce n'est pas considérée déterminantes sur la liste actuelle mais a tout de même été incluse dans ce récapitulatif par son intérêt patrimonial.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (Tableau 85). Un habitat autre est également présent sur la zone (Tableau 86) et considéré comme non déterminant.

Tableau 85 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008998)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%	34.3227	E1.267	NC/ 62.10	X	X
<i>Coronillo variaie - Brachypodietum pinnati</i>	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%	34.41	E5.21	NC/ 62.10	X	X
<i>Quercion pubescenti - petraeae</i>	ponctuel	+	<1%	-	41.71	G1.71	NC	X	X
<i>Luzulo forsteri - Festucetum heterophyllae</i>	linéaire	1	1 à 5%	3,0%	Non répertorié	-	NC	X	X
<i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i>	spatial	4	50 à 75 %	62,5%	41.1311	G1.6311	9130		
<i>Carpinion betuli</i>	spatial	2	5 à 25%	15,0%	41.2	G1.A1	NC		
<i>Berberidion vulgaris</i>	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%	31.8	F3.1	5130sc / (6210)		

Tableau 86 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210008998)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Reboisements de pins sylvestres européens	G3.4F	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« Le Bois de Vigne-Fêché est situé au sud-ouest du village de Soligny-les-Etangs. D'origine très ancienne (il figurait déjà sur les cartes de Cassini du 18ème siècle) il est l'un des rares et derniers exemplaires de la garenne, bois primitif de la Champagne crayeuse.

Les bois de résineux occupent les versants et sont en cours de coupe ; le centre est occupé par une chênaie-charmaie mésotrophe à mésoneutrophile : la strate arborescente est dominée par le chêne sessile souvent accompagné par l'érable champêtre et le charme, plus rarement par les tilleuls, le merisier et l'alisier torminal. Les arbustes comprennent surtout le noisetier, le nêflier, les aubépines, le troène, le cornouiller sanguin, le rosier des champs et le camérisier. La strate herbacée est dominée par le lierre avec, çà et là, l'anémone des bois, la violette des bois, l'iris fétide et le long des chemins forestiers un groupement à fétuque hétérophylle et luzule de Forster. Localement se développe un *Carpinion* neutro-calcicole à mercuriale vivace très abondante, hellébore fétide, ornithogale des Pyrénées, iris fétide, euphorbe des bois, renoncule à tête d'or, sceau de Salomon multiflore, etc. Il peut passer ponctuellement à une chênaie pubescente appauvrie, avec divers chênes en mélange (chêne sessile, chêne pubescent et leur hybride), le cormier (espèce subméditerranéenne rare en Champagne-Ardenne), l'alisier blanc et le pin sylvestre surmontant le cerisier de Sainte-Lucie, le nerprun purgatif, le rosier pimprenelle, le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le genévrier... Le céphalanthère rouge avait été noté lors du précédent inventaire, il n'a pas été retrouvé cette année. Des groupements de manteau (relevant du *Berberidion*) et de lisière thermophile (relevant du *Coronillo variaie - Brachypodium pinnati*) se sont développés en mosaïque entre le bois et un chemin d'exploitation qui le ceinture presque entièrement, ainsi que sur le talus de la D.52. On y remarque le baguenaudier (avec localement de belles populations), le rosier tomenteux, le rosier pimprenelle, la régisse sauvage, le sceau de Salomon odorant, la coronille bigarée, le brachypode penné, le buplèvre en faux, l'origan, la vesce des haies, le solidage verge d'or, le compte-venin officinal... La lisière sud est très dégradée et enrichie en nitrates malgré la présence du chemin (trop étroit pour éviter les pollutions agricoles).

Il subsiste, au niveau du talus routier de la départementale D.52 (en partie fauché) une pelouse calcicole thermophile relevant du *Festuco lemanii - Brometum erecti* avec le brome dressé, la laïche glauque, la fétuque de Leman, l'hélianthème jaune, le polygale chevelu, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes, la gentiane d'Allemagne, le genêt pileux, la laïche de Haller, le séséli des montagnes, la brunelle à grandes fleurs, la coronille minime (localement envahissante au niveau des petits éboulis de craie), la bugrane naine (rare en Champagne crayeuse). Quelques rosettes de violette rupestre, protégée au niveau régional, s'y remarquent aussi. Elle est inscrite sur la liste rouge régionale (catégorie vulnérable), de même que la bugrane naine (catégorie en danger) revue dans un état très précaire (1 seul individu sénescant observé cette année).

La faune avienne ne recèle pas de raretés, on peut y observer le pouillot véloce, le troglodyte mignon, le grimpeur des jardins, la grive muscienne, la sitelle torchepot, le geai des chênes, des mésanges, etc.

La ZNIEFF est encore en bon état, les menaces les plus importantes sont la densification du couvert arborescent pour les pelouses situées sous la pinède, la dégradation des lisières par l'agriculture et l'enrésinement du bois feuillu. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

**PINEDE DU TALUS DE LA D.99 A CHAUDREY**  
**Identifiant national : 210000135**



Figure 39 : vue du talus de la D.99, avec au premier plan *Gentiana lutea*

**1 - Espèces déterminantes**

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 87) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 87 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000135)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune	RR	LC	NT		X
<i>Galium fleurotii</i>	Gaillet de Fleurot	R	LC	NT		
<b><i>Orchis x spuria</i></b>	Orchis bâtard			NA		

Les espèces communes de la pelouse et de la lisière ont été revues mais pas la Violette des rochers (*Viola rupestris*) et la Fétuque de Hervier (*Festuca marginata*). Plusieurs centaines d’individus de *Gentiana lutea* ont été contactés mais les espèces des éboulis crayeux n’ont pas été revues, mis à part ponctuellement le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) en mauvais état.

Dans la pelouse, l’Orchis bâtard (*Orchis X spuria*) (figure 40) rare hybride entre *Orchis anthropophora* et *Orchis militaris*, a été contacté. Il n’est pas considéré déterminant d’après la liste d’espèces déterminantes actuelles mais a tout de même été inclus dans ce récapitulatif de par son intérêt patrimonial.



Figure 40 : Orchis bâtard (*Orchis x spuria*)

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 4 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées déterminantes (*Tableau 88*). Un habitat autre est également présent sur la zone (*Tableau 89*) et considéré comme non déterminant.

Tous les habitats notés initialement n'ont pas été revus. La pelouse et la lisière sont encore présentes mais de plus en plus ombragées et envahies par les broussailles ; le talus apparaît non fauché depuis plusieurs années avec disparition des zones de fins éboulis (favorisés et maintenus par le décapage du talus lors du fauchage des bords de route) au profit d'une végétation plus fermée de hautes graminées ou de plantes très couvrantes

*Tableau 88 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000135)*

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,50%	34.3227	E1.267	62.10	X	X
<i>Coronillo variaie - Brachypodietum pinnati</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	34.323	E1.263	6210	X	X
<i>Trifolio medii - Geranienion sanguinei</i>	spatio-linéaire	2	5 à 25 %	15,0%	34.41	E5.21	NC/6210	X	X
<i>Berberidion vulgaris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,50%	31.8	F3.1	5130sc/ (6210)		

*Tableau 89 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210000135)*

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de conifères	G3.F1	spatiale	3	25 à 50 %	37,50%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« La ZNIEFF de la pinède de Chaudrey se localise essentiellement sur le finage de la commune du même nom, en bordure de la route départementale 99. Le boisement est une pinède relictuelle située sur une pente raide, avec, outre le pin sylvestre, des arbres peu élevés (bouleau, tremble, cerisier, noyer) **donnant une végétation arborescente peu dense bordée par des végétations de pelouse et lisière thermophiles sur le talus bordant la départementale.**

C'est le seul site abritant encore la gentiane jaune (ou grande gentiane) en Champagne crayeuse et il constitue ici l'ultime station de cette espèce vers le nord-ouest. D'origine préalpine (les stations de Champagne-Ardenne et de Bourgogne sont les seules connues pour la plaine française), elle est ici très éloignée de son aire principale de répartition. L'orientation du site (nord-ouest) et la pente escarpée sont à l'origine du microclimat froid favorable à cette espèce. La pelouse abrite de plus de très nombreuses orchidées dont le rare orchis bâtard.

Les espaces vides et crayeux générés par le décapage du talus lors de l'entretien des abords de route permettaient la présence de certaines espèces typiques des éboulis calcaires, notamment le léontodon des éboulis et le gaillet de Fleurot. L'arrêt du fauchage a entraîné la fermeture de pratiquement tous ces petits éboulis et seul le gaillet de Fleurot a été retrouvé mais en très mauvais état de conservation. Dans la pelouse, la féтуque de Hervier et la violette rupestre n'ont pas été revues non plus. Il serait urgent de remettre en place une véritable fauche tardive afin de permettre la réouverture du milieu qui a de plus une forte tendance à l'embroussaillage (diminution drastique des gentianes en fleurs et en fruits) !

Cet espace relativement boisé placé au sein d'un secteur dénudé joue un certain rôle paysager. La ZNIEFF bénéficie d'un Arrêté de Protection de Biotope depuis le 30/10/90 sur près d'un hectare et demi. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## MARAIS DE LA NOSLE A AIX-EN-OTHE ET VILLEMIRON-EN-OTHE

Identifiant national : 210008901



Figure 41 : Cours de la Nosle

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 90) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 90 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008901)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<b><i>Cardamine dentata</i></b>	<b>Cardamine des marais</b>	RRR	DD	DD		
<i>Carex appropinquata</i>	Laïche paradoxale	RR	LC	EN		X
<b><i>Ribes nigrum</i></b>	<b>Cassis, Groseillier noir</b>	R	LC	DD		

Plusieurs espèces figurant dans la fiche initiale ont été cherchées en vain : l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et la Grande Berle (*Sium latifolium*). Il semble que leurs biotopes de bas-marais alcalins aient disparu, même si subsistent quelques pieds de Laïche paradoxale, quelques peuplements lâches en prairie de Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*) et quelques plantes forestières des sols tourbeux.

Incidemment, quatre espèces déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) (deux ou trois imagos), le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 3 considérées déterminantes (Tableau 91).

Tableau 91 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008901)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Apion nodiflori</i>	linéaire	+	< 1%	-	53.4	C3.11	NC		
<i>Calthion palustris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	37.21	E3.41	NC	x	x
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC		
<i>Convolvulion sepium</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	37.71	E5.41	6430sc / NC		
<i>Molinion caeruleae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	37.311	E3.511	6410 / (7230)	x	x
<i>Prunetalia spinosae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	31.8	F3.1	NC		
<i>Ribeso sylvestris - Alnetum glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.314	G1.2114	91E0*	x	x

Tableau 92 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210008901)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantations de <i>Populus</i>	G1.C1	spatiale	3	25 à 50 %	37.5 %

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de la Nosle se localise entre les communes de Villemoiron-en-Othe et d'Aix-en-Othe, au niveau des hameaux de Druisy et de Craney, dans le département de l'Aube. Elle renferme le seul marais tourbeux du département.

Le site comprend ainsi des boisements marécageux (aulnaie-frênaie, saulaie à saule cendré, peupleraies à grandes herbes), des roselières et cariçaias à grandes laïches et des reliquats de prairies tourbeuses de fauche ou pâturées. Une espèce protégée régionalement se rencontre sur le site : la laïche paradoxale (en bordure du marais). Elle est inscrite sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

La faune entomologique est bien diversifiée même si elle ne renferme pas de grandes raretés. On y rencontre de nombreuses demoiselles, dont une protégée par la loi et associée à la Nosle, l'agrion de Mercure : agrion à larges pattes, petite nymphe au corps de feu, agrion élégant, agrion porte-coupe, agrion jouvencelle, caloptéryx éclatant, des libellules (anax empereur), des sauterelles (notamment la grande sauterelle verte) et des papillons (paon-du-jour, vulcain, belle-dame, hespérie de la houlque, procris). La locustelle luscinoïde, inscrite sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne (en tant que nicheur très rare et en régression alarmante) se reproduit dans la ZNIEFF, de même que le bruant des roseaux ; le bruant jaune, le pouillot véloce, le coucou, le pinson des arbres, le rossignol...

Le site est dans un état très préoccupant, du fait de la dynamique naturelle (embroussaillement important du marais), de la populiculture, de l'exploitation forestière, du remblaiement et d'un assèchement global du système tourbeux. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS AUX VACHES, DE L'OUCHERE ET DES AVINIÈRES A MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES

### Identifiant national : 210020171



Figure 42 : Ourlet acidophile à mélampyre des prés à l'Ouchère

### 1 - Espèces végétales

Lors des prospections, 4 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 93) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 93 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020171)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Catapodium rigidum</i>	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	R	LC	LC		
<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois, Mouron jaune	R	LC	LC		
<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire, Scutellaire naine	RR	LC	NT		
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire	RR	LC	LC		

Du fait des niveaux d'eau élevés liés aux précipitations cette année, aucune des plantes déterminantes présentes sur les vases exondées de l'étang et de la mare n'a pu être observée : Spergulaire des moissons (*Spergula segetalis*), Scirpe sétacé (*Isolepis setacea*), Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*), Jonc des vasières (*Juncus tenageia*), le Bident radié (*Bidens radiata*) et la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*). Il est probable que les niveaux d'eau élevés aient aussi rendus inaccessible la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*). La Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*) n'a pas été observée. Le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*) a été activement recherché à l'endroit où il avait été signalé à la bonne saison (début août), sans succès.

Incidemment, deux espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF : le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*), l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) et le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*).

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 11 végétations ont été détectées, dont 5 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 94).

Tableau 94 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210020171)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	44.911	G1.411	NC	x	x
<i>Carici oedocarpae - Agrostietum caninae</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.312	E3.512	6410	x	x
<i>Calluno vulgaris - Sarothamnetum scoparii</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	31.8411	F3.141	NC		
<i>Conopodio majoris - Teucrium scorodoniae</i>	linéaire	+	< 1%	-	NC / 34.4	E5.22	NC	x	x
<i>Convolvulion sepium</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.71	E5.41	6430sc / NC		x
<i>Hydrocharition morsus-ranae</i>	spatiale	+	< 1%	-	22.41 / 22.422	C1.22	3150sc / NC / (3260)	pour partie	x
<i>Juncetea bufonii</i>	linéaire	+	< 1%	-					
<i>Lonicero periclymeni - Quercetum petraeae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.54	G1.84	NC		
<i>Melampyro pratensis - Hieracietum sabaudi</i>	linéaire	+	< 1%	-	NC / 34.4	E5.22	NC	x	x
<i>Quercu roboris - Fagetea sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%					

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des bois aux Vaches, de l'Ouchère et des Avinières est situé en Champagne humide au nord de Marolles-sous-Lignièrès, dans le département de l'Aube. Etablie sur les couches argilo-sableuses du sud du département, la forêt est riche en secteurs humides (ruisseaux plus ou moins temporaires, mares et étang de pêche). Les types forestiers dominants sont très typiques de la Champagne humide : chênaie-hêtraie acidophile, chênaie-charmaie mésotrophe et plus localement chênaie-charmaie acidocline, forêt humide de trembles et de frênes, bois de bouleaux et de pins sur sol paratourbeux, ainsi que des plantations de pins et d'épicéas.

La forêt acidiphile est dominée par le chêne sessile qu'accompagnent le chêne pédonculé, le hêtre, l'alisier torminal, plus rarement le sorbier des oiseleurs, le charme, le robinier faux-acacia, le châtaigner, le bouleau blanc, le tilleul à petites feuilles, le merisier, le néflier et le pommier sauvage. La strate arbustive est peu fournie et comprend le chèvrefeuille des bois, la bourdaine, le houx, le fragon (méditerranéo-atlantique, rare dans le nord-est de la France). La strate herbacée est caractérisée par la canche flexueuse, le mélampyre des prés, le millepertuis élégant, la laïche à pilules, la laïche fausse-brize, la luzule des bois, la luzule multiflore, la circée de Paris...

En lisière, le long des chemins forestiers subsistent des espèces de la lande mésohygrophile : on peut ainsi y rencontrer la callune fausse-bruyère, la fougère aigle, la potentille tormentille, la germandrée scorodoine, la molinie bleue, la pédiculaire des bois, l'épervière petite laitue, l'épervière de Savoie, l'épervière en ombelle, le polygale à feuilles de serpolet, la véronique officinale, la scorzonère des prés.

*Le long des talus des fossés et des chemins tassés subsiste une végétation biologiquement très intéressante, avec *Scirpus atrovirens*, plante nord-américaine rare en France et naturalisée.* Les bryophytes des talus, chemins et ruisseaux temporaires sont également très intéressants, avec certaines hépatiques rares comme par exemple *Calopegia urguta*, *Diplophyllum albicans* et *Scapania nemorea*.

En limite sud du Bois aux Vaches se remarque une petite station de peucedan de France : protégée au niveau régional, cette espèce d'origine atlantique trouve en Champagne-Ardenne sa limite absolue de répartition vers le nord-est. Il est représenté ici par une variété particulière (phénomène de microspéciation en limite d'aire).

Dans les zones humides prospèrent des bois de frênes et de trembles ou, sur sol paratourbeux et tapis de sphaignes, un peuplement de bouleaux verruqueux et de pins. Une mare de création assez récente (au nord-est, près de la D.374) et un étang de pêche se remarquent dans la ZNIEFF. Le substrat argilo-limoneux, les eaux mésotrophes, les conditions écologiques particulières du milieu (eau variable présentant des zones exondées plus ou moins importantes en période estivale et automnale) ont permis le développement d'une végétation originale : des groupements aquatiques à nénuphar blanc, callitriche, potamot nageant et zannichellie des marais (inscrite sur la liste rouge régionale), des colonies d'utriculaire citrine et des groupements caractéristiques des rives (très développés les années sèches). De nombreuses espèces végétales, dont certaines sont rares et/ou protégées, s'y développent alors : le bident radié, la patience maritime, le jonc des marécages, espèce pionnière en très forte régression et protégé au niveau régional, le scirpe à inflorescence ovoïde (ces deux derniers étant inscrits sur la liste rouge des végétaux menacés en Champagne-Ardenne), le jonc des crapauds, la gaudinie fragile (graminée d'origine atlantique), le scirpe sétacé, en compagnie de *Scirpus atrovirens*, rare en France et certainement naturalisée ici. Ce groupement se rencontre aussi le long de certains chemins forestiers sablonneux humides, dans les ornières et les fossés où les sphaignes sont souvent abondantes. Une petite roselière à massette à larges feuilles et des magnocariçaies se rencontrent ponctuellement autour de l'étang.

La diversité avifaunistique est bonne, avec une trentaine d'espèces différentes contactée. Sans receler de raretés, elle est bien typique. Dans les bois se rencontrent le pic vert, la bondrée apivore, des mésanges (charbonnière, nonnette, bleue, huppée), des pouillots (pouillot fitis, pouillot véloce et pouillot siffleur), des fauvettes (fauvette à tête noire, fauvette des jardins), la sittelle torchepot, le troglodyte mignon, le gros-bec casse-noyaux, la grive musicienne, etc. Les milieux plus ouverts et broussailleux accueillent la linotte mélodieuse, le bouvreuil pivoine, le pipit des arbres...

La ZNIEFF est dans un bon état général. La pêche est régulièrement pratiquée dans l'étang : les abords ont été aménagés en conséquence (avec aires de pique-nique à proximité) et son pourtour et ses rives sont fragilisés par la fréquentation humaine. La forêt est pour sa part menacée par l'enrésinement et la plantation de chêne rouge d'Amérique. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## LES PRAIRIES DE JONCREUIL

### Identifiant national : 210000161



Figure 43 : vue d'une prairie de la ZNIEFF 210000161

### 1 - Espèces

Lors des prospections, aucune des espèces déterminantes renseignées dans le périmètre de la ZNIEFF n'a été retrouvée. Il s'agissait de : *Carex distans*, *Coeloglossum viride*, *Dactylorhiza incarnata*, *Oenanthe peucedanifolia*, *Trifolium ochroleucon*, *Trifolium patens* et *Ophioglossum vulgatum*. Compte tenu de l'état global du site, certaines ont probablement disparues, d'autres, plus discrètes, notamment à l'état végétatif (Orchidées...), ont peut-être été manquées.

A souligner également dès à présent : le commentaire d'origine de la fiche ZNIEFF stipule « quatre secteurs proches » alors que la cartographie en comporte trois (celle du Bois des Saussiers n'est pas délimitée !). Ce dernier abritait potentiellement une partie des espèces citées.

Le tableau 95 ci-dessous recense néanmoins les 5 autres espèces déterminantes présentes dans le périmètre.

Tableau 95 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000161)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	RR	LC	NT		
<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse bulbeux	R	LC	NT		
<i>Eleocharis uniglumis</i>	<b>Scirpe à une écaille</b>	RRR	LC	VU		
<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	RR	LC	NT		

### 2 - Végétations

Lors de l'inventaire, 16 végétations ont été détectées, dont 9 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 10 considérées déterminantes (Tableau 96 et 97).

Tableau 96 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000161)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Molinion caeruleae</i>	surfactive	1	1-5%	3.0%	37.311	E3.511	6410	X	X
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	surfactive	2	5-25%	15.0%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Dactylido glomeratae - Festucetum arundinaceae</i>	surfactive	2	5-25%	15.0%	38.22	E2.22	6510	X	X
<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	31.811	F3.111	NC		
<i>Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	37.24	E3.44	NC		
<i>Helosciadetum nodiflori</i>	linéaire	r	< 1 %	-	53.4	C3.11	NC		
<i>Phragmitetum communis</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC		
<i>Alismato plantaginis-aquaticae - Sparganietum erecti</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	53.143	C3.243	NC		
<i>Caricetum gracilis</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.2121	D5.2121 / C3.29	NC	X	X
<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.213	D5.213 / C3.29	NC		
<i>Bromion racemosi (cf. Oenanthe peucedanifoliae - Ranunculetum repentis)</i>	surfactive	1	1-5%	3.0%	37.21	E3.41	NC	X	X
<i>Anthriscetum sylvestris</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	surfactive	3	25-50%	37.5%	41.2 / 41.3	G1.A1 / G1.A2	9160sc / NC	X	X
<i>Veronico montanae - Rumicetum sanguinei</i>	ponctuelle	r	< 1 %	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	X	X
<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>	surfactive	3	25-50%	37.5%	38.22	E2.222	6510	X	X
<i>Oenanthe fistulosae - Caricetum vulpinae</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.21	E3.41	NC	X	X

Tableau 97 : autres habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210000161)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Eaux dormantes de surface	C1	surfactive	+	1-5%	3.0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des prairies de Joncreuil est un site éclaté en trois secteurs proches occupant des dépressions peu marquées sur les communes de Joncreuil et de Bailly-le-Franc. Elles partagent le territoire avec des boisements de type frênaie-chênaie à peuplier blanc, tremble et saules. Les prairies naturelles ont fortement régressé par suite de mise en culture (suite aux remembrements particulièrement dévastateurs dans ce secteur) et les contours de la ZNIEFF ont été fortement remaniés en 1999.

Les herbages dominants sont désormais représentés par des prairies plus ou moins eutrophes à brome mou, fétuque roseau, dactyle aggloméré, cirse des champs, cirse commun, patience à feuilles obtuses... Ponctuellement, sur certaines parcelles, s'expriment encore des prairies à caractères plus naturels : prairie longuement inondable à œnanthe fistuleuse, laïche des renards, renoncule flammette, agrostis des chiens, vulpin genouillé... ; prairie inondable à brome en grappe, séneçon aquatique, laïche hérissée, achillée sternutatoire... ; prairie fraîche subatlantique oligo-mésotrophe à gaudinie fragile, fétuque rouge, colchique, flouve odorante, gaillet vrai, gaillet boréal, succise des prés, silaüs des prés, cirse bulbeux, primevère officinale, renoncule bulbeuse... et au niveau de petites dépressions topographiques, probablement enrichies en matière organique, une prairie oligotrophe relictuelle à molinie bleue, inule à feuilles de saule, serratule des teinturiers... Les fossés calibrés, quoiqu'impactant la circulation de l'eau dans la zone, abritent néanmoins des végétations marécageuses dans leurs bas-fonds et prairiales sur leurs talus.

La ZNIEFF est globalement en mauvais état de conservation. S'ajoutent aux mises en culture évoquées plus haut et à l'eutrophisation des prairies de fauche (pâturage, améliorations agronomiques), le creusement de trois plans d'eau sur le secteur ouest du site (le plus riche en éléments patrimoniaux), avec engazonnement et cabanon. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Sur la seule base de la flore et des végétations observées, les modifications suivantes sont proposées (figure 44) :

- Alignement du contour de la ZNIEFF sur le parcellaire et en cohérence paysagère ;
- Retrait des zones désormais cultivées ;
- Ajout de zones présentant des végétations similaires à celles de la ZNIEFF (forêts humides, prairies) et des espèces déterminantes et extension du secteur est (vers Le Grésillon) qui présente des végétations et une flore patrimoniale (Tableau 98 et 99).

Tableau 98 : espèces déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210000161

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Alopecurus rendlei</i>	Vulpin en outre	RR	NT	LC		

Tableau 99 : végétations déterminantes contactées en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210000161

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>gr. à Alopecurus rendlei</i>	37.24	E3.44	NC	X
<i>Primulo veris - Festucetum rubrae</i>	38.22	E2.222	6510	X
<i>Bromion racemosi</i> (cf. <i>Oenanthe peucedanifoliae</i> - <i>Ranunculetum repentis</i> )	37.21	E3.41	NC	X



Figure 44 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210000161

## MARAI DES PELLAS A BESSY

### Identifiant national : 210008912



Figure 45 : vue du marais des Pelles

### 1 - Espèces

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (**Erreur ! Source du renvoi introuvable. 100**) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 100 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210008912)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve	RR	VU	VU	x	
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	R	LC	LC		x

5 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2021. Il s'agit de *Carex appropinquata*, *Carduus acanthoides* (espèce non indigène), *Euphorbia palustris*, *Lathyrus palustris*, *Thysselinum (Peucedanum) palustre*.

### 2 - Végétations

Lors de l'inventaire, 14 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (**Erreur ! Source du renvoi introuvable. 101 et 102**).

Tableau 101 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210008912)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Caricetum elatae</i>	surfaccique	2	5-25%	15.0%	53.2151	D5.2151	NC / (7230)	X	X
<i>Scirpetum lacustris</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	53.12	C3.22	NC		
<i>Caricetum gracilis</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	53.2121	C3.29	NC	X	X
<i>Caricetum vesicariae</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	53.2142	C3.29	NC		
<i>Lycopodo europaei - Phalaridetum arundinaceae</i>	surfaccique	2	5-25%	15.0%	53.16	C3.26 / C3.24B	NC		
<i>Equisetetum fluviatilis</i>	surfaccique	2	5-25%	15.0%	53.147	C3.247	NC		
<i>Frangulo alni - Salicetum cinereae</i>	linéaire	2	5-25%	15.0%	44.921	F9.21	NC		
<i>Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	53.14	C3.24	NC		
<i>Thalictro flavi - Althaeetum officinalis</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	37.1	E5.421	6430		X
<i>Rhamno catharticae - Viburnetum opuli</i>	linéaire	2	5-25%	15.0%	31.811	F3.111	NC		
<i>Lamio albi - Conietum maculati</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	87.1	E5.1 / I1.53	NC		
<i>Eupatorio cannabini - Convolvuletum sepium</i>	linéaire	+	<1%	-	37.71	E5.41	6430		X
<i>Dactylido glomeratae - Festucetum arundinaceae</i>	linéaire	1	1-5%	3.0%	38.22	E2.22	6510	X	X
<i>Anthriscetum sylvestris</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	-	53.213	C3.29	NC		
<i>Glycerietum aquaticae</i>	surfaccique	1	1-5%	3.0%	53.15	C3.251	NC		
<i>Alismato plantaginis-aquaticae - Sparganietum erecti</i>	surfaccique	2	5-25%	15.0%	53.143	C3.243	NC		
<i>Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli</i>	linéaire	+	< 1 %	-	37.72	E5.43	6430		X
<i>Alnenion glutinoso - incanae</i>	surfaccique	3	25-50%	37.5%	44.3	G1.21	91E0*	X	X

Tableau 102 : autres habitats contactés en 2021 (ZNIEFF 210008912)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Plantation d'arbres feuillus	G1.C	surfaccique	2	5-25%	15.0%
Plantation de <i>Populus</i>	G1.C1	surfaccique	2	5-25%	15.0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de modifier le commentaire initial en changeant les parties concernées par les phrases bleues suivantes :

« La ZNIEFF dite du marais des Pelles occupe une dépression située au sud de la commune de Bessy, dans le département de l'Aube. Le périmètre de la ZNIEFF a été profondément remanié en 1999 : la partie située au nord de Bessy a été exclue du périmètre et intégrée dans la ZNIEFF II de la vallée de l'Aube, la partie sud a également été légèrement réduite (plantation récente de peupliers, remblaiement par dépôt de craie). La ZNIEFF ainsi constituée (d'une superficie d'un peu plus de 8 hectares) abrite un des derniers marais de la vallée. Il est couvert aujourd'hui pour plus de la moitié par des fourrés plus ou moins humides et par une forêt (Aulnaie-Frênaie) très dégradée, peu caractéristique, notamment par le fait des plantations (érables, frênes, peupliers) qui la couvrent. Le reste des végétations est marécageux : cariçaies mésotrophiles des sols tourbeux à laïche raide et cariçaies eutrophiles des sols organo-minéraux ; roselières hautes et basses à scirpe des marais, à prêle des eaux, à grande glycérie, à rubanier dressé ; roselières rivulaires à phalaris et iris. La grande douve (protection nationale) est abondante dans la plupart de ces végétations et à moindre mesure, la germandrée des marais (protection régionale). Les autres espèces déterminantes identifiées à l'origine n'ont pas été revues mais pourraient encore subsister dans les secteurs les moins praticables.

Le péloïde ponctué se rencontre également dans la ZNIEFF : ce batracien est en régression sur l'ensemble du territoire, il est protégé en France depuis 1993, inscrit sur l'annexe III de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge de Champagne-Ardenne (catégorie "vulnérable"). L'inventaire des mollusques d'eau douce et des gastéropodes terrestres a été effectuée par J.F.Cart en mai 1999 : une dizaine d'espèces différentes ont ainsi pu être répertoriées dont certaines peu communes. Les crustacés présents sur le site sont variés (six espèces recensées) et particulièrement remarquables pour certaines. Il s'agit notamment de *Hemidiaptomus amblyodon* (huit localisations en France en 1999, dont cinq nouvelles dans la vallée de la Seine) et de *Lepidurus apus*. L'avifaune est encore bien représentée par de nombreuses espèces (foulque nicheuse, grèbe castagneux, poule d'eau, bruant des roseaux, locustelle luscinoïde, etc.).

La ZNIEFF est en état de conservation moyen : les secteurs marécageux les moins accessibles sont encore relativement bien conservés, les zones boisées sont quant à elles en mauvais état. L'ensemble est néanmoins très menacé par les plantations diverses, les remblaiements et la dynamique végétale. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Sur la seule base de la flore et des végétations observées, les modifications suivantes sont proposées (figure 46) :

- Alignement du contour de la ZNIEFF sur le parcellaire et en cohérence paysagère ;
- Retrait des zones désormais cultivées ;
- Ajout de zones présentant des végétations naturelles similaires à celles de la ZNIEFF (Tableau 103).

Tableau 103 : végétations déterminantes observées en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210008912

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Alnenion glutinoso - incanae</i>	44.3	G1.21	91E0*	pour partie



Figure 46 : proposition de modification du contour de la ZNIEFF 210008912

## PARTIE 04

# ZNIEFF PROSPECTÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

## BOIS DE LA ROCHE ET DE LA COTE A GRANDCHAMP ET MAATZ

Identifiant national : 210000637



Figure 47 : Hêtraie-chênaie neutrocalcicole à Maâtz

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 3 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 104) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 104 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000637)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Corydalis solida</i>	Corydale solide	RR	LC	LC	x	
<b><i>Narcissus pseudonarcissus</i></b>	<b>Jonquille des bois</b>	RR	LC	LC		
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles, Étoile bleue	R	LC	LC		
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	RRR	LC	LC		

2 espèces déterminantes n'ont cependant pas été revues. Il s'agit de la Nivéole printanière (*Leucojum vernum*) et l'Aconit napel (*Aconitum napellus*). Leur présence semble compromise suite à la suppression de leur habitat par une coupe à blanc en bas de versant nord-est.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (Tableau 105).

La fiche ZNIEFF initiale faisait mention de plusieurs erreurs. Notamment, la chênaie xérophile à chêne pubescent est en réalité plutôt une hêtraie-chêne neutrocalcicole (*Scillo bifoliae* - *Carpinetum betuli*) et le groupement des parois rocheuses calcaires plutôt de l'ordre du *Geranio robertiani* – *Asplenietalia trichomanis* (ordre provisoire) que du *Potentillon caulescentis* (alliance montagnarde non présente en Champagne-Ardenne). Suite au passage précoce sur la ZNIEFF, il n'a pas été possible d'être plus précis sur ce dernier groupement. Enfin, le groupement mentionné comme de l'*Aconito-Quercetum* a plutôt été rattaché au *Scillo-Quercetum* suite à l'absence de *Leucojum vernum*. L'*Aegopodion podagrariae* est d'intérêt communautaire seulement hors contexte rudéral ce qui est le cas ici, il n'a donc pas été jugé déterminant.

Tableau 105 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000637)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant Znieff
<i>Aceri platanoidis</i> - <i>Tilietum platyphylli</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.45	G1.A452	9180*	x	x
<i>Aegopodion podagrariae</i>	linéaire	+	< 1%	-	37.72	E5.43	NC		
<i>Atropion belladonnae</i>	linéaire	+	1 à 5 %	3,0%	31.8712	G5.842	NC		
<i>Geranio robertiani</i> - <i>Asplenietalia trichomanis</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	62.1	H3.2			
<i>Phyllitido scolopendrii</i> - <i>Aceretum pseudoplatani</i>	ponctuelle	+	1 à 5 %	3,0%	41.4	G1.A4111	9180*	x	x
<i>Scillo bifoliae</i> - <i>Carpinetum betuli</i>	spatiale	5	> 75%	-	41.1311	G1.6311	9130		x
<i>Scillo bifoliae</i> - <i>Quercetum roboris</i>	linéaire élargie	1	1 à 5 %	3,0%	41.23	G1.A13	9160	x	x

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« Le massif forestier constitué par les bois de la Côte et de la Roche occupe l'extrémité occidentale et les versants raides et éboulés d'un plateau calcaire avec des microclimats particuliers à l'origine de forêts variées et très typiques de la région sud du département de la Haute-Marne.

Une hêtraie-chênaie (*Scillo bifoliae – Carpinetum betuli*) domine largement sur le plateau et les pentes exposées à l'est. Les pentes exposées au nord, sont plutôt le domaine de la tilliaie à érable plane (*Aceri platanoidis – Tilietum platyphylli*) et plus localement de l'érablaie à scolopendre (*Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani*).

Sur une bande réduite en pied de versant, c'est la Chênaie-frênaie à Scille à deux feuilles (*Scillo bifoliae – Quercetum roboris*) qui est présente. Plutôt bien caractéristique au nord, elle est fortement endommagée au nord-est suite à une coupe à blanc laissant place à l'alliance de l'*Atropion belladonnae*.

Au niveau des rochers se rencontre un groupement relevant probablement de l'ordre du *Geranio robertiani – Asplenietalia trichomanis* (végétations des parois rocheuses calcaires).

Les espèces végétales intéressantes rencontrées sont la violette blanche (*Viola alba*) en limite d'aire en Haute-Marne et inscrite sur la liste rouge des plantes de Champagne-Ardenne, ici localisée en bordure de plateau et la Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*) formant d'importants peuplements tout comme le Corydale solide (*Corydalis solida*) très présent à l'ouest de la zone.

A noter que deux espèces, la Nivéole printanière (*Leucojum vernum*) et l'Aconit napel (*Aconitum napellus*) étaient notés initialement mais n'ont pas été revues suite à la disparition de leur milieu de présence potentielle par coupe à blanc.

Mis à part la forte perturbation du milieu en pied de versant à l'est, le massif est en bon état. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## RAVINS FORESTIERS DE HAUTE AMANCE

Identifiant national : 210000143

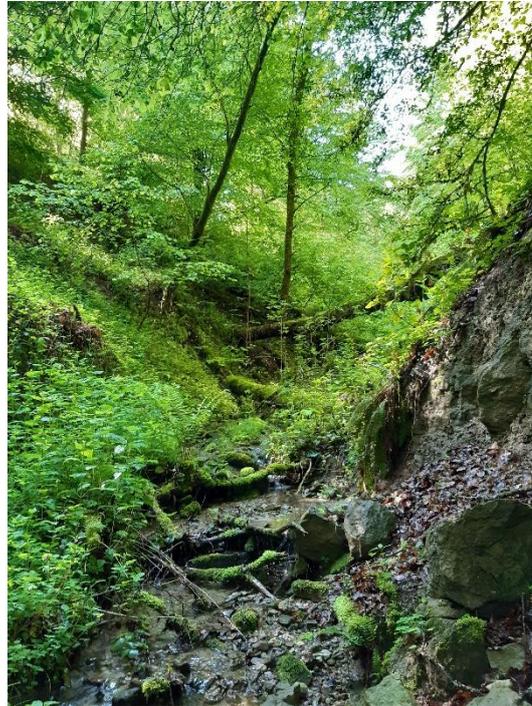


Figure 48 : Forêt de ravin à Chaudenay

## 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 2 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 106) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 106 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000143)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	R	LC	LC		
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raidés	RR	LC	LC		

Le Nard raide (*Nardus stricta*), noté comme présent sur la fiche ZNIEFF n'a pas été observé lors de cette réactualisation. Cependant, l'absence de son habitat, ainsi que la non-observation depuis de très nombreuses années de l'espèce dans le département, laissent des doutes quant à sa présence sur la zone.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 13 végétations ont été détectées, dont 3 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 4 considérées déterminantes (*Tableau 107*). Deux habitats autres sont également présents sur la zone (*Tableau 108*) et considérés comme non déterminant.

La végétation observée est essentiellement forestière et caractérisée notamment par la tiliaie-érablaie typique de ces ravins boisés (*Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani*). D'autres groupements (hêtraies-chênaies, chênaies-charmaies, chênaies-frênaies et aulnaies-frênaies), tous d'intérêts, sont aussi présents. A noter également l'existence de prairies pâturées et fauchées qui, même si certaines considérées déterminantes (notamment le *Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris*), restent très ponctuelles.

Tableau 107 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000143)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	linéaire élargie	1	1 à 5 %	3,0%	44.31	G1.211	91E0*	x	x
<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.13	G1.63	9130		x
<i>Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	83.324	G1.C3	NC		
<i>Cirsio arvensis - Lolietum perennis</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	38.111	E2.111	NC		
<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.221	6510	x	x
<i>Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.1312	G1.6312	9130		x
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	44.332	G1.2132	91E0*	x	x
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	spatiale	1	1 à 5 %	3,0%	41.2	G1.A1	9160	x	x
<i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	38.22	E2.22	6510	x	x
<i>Luzulo campestris - Cynosuretum cristati</i>	ponctuelle	1	1 à 5 %	3,0%	38.112	E2.113	NC		
<i>Medicagini lupulinae - Cynosuretum cristati</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	38.112	E2.113	NC		
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	linéaire élargie	3	25 à 50 %	37,5%	41.4	G1.A4111	9180*	x	x
<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>	linéaire	2	5 à 25 %	15,0%	41.23	G1.A13	9160	x	x

Tableau 108 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210000143)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Sources, ruisseaux de sources et geysers	C2.1	linéaire	+	< 1%	-
Plantations de Sapins, d'Épicéas, de Mélèzes et de Cèdres indigènes	G3.F11	ponctuelle	1	< 1%	-

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées en bleu ci-dessous :

« La ZNIEFF des ravins latéraux à la vallée de Haute Amance est éclatée en six sites peu éloignés : vallons du Bois de l'Egüe à Marcilly, vallon de Peute Roye à Rosoy et Chaudenay, ravins du Pisseux et des Bruyères à Laferté, ravin du Bois des Dames à Guyonville et ravins de Pierrefaites. Ces ravins d'érosion sont très encaissés et diversement exposés, ils sont très spectaculaires et caractéristiques de la région d'Apance-Amance (sud-est haut-marnais).

La végétation est essentiellement forestière avec des groupements considérés patrimoniaux et présents, pour la plupart, sur la liste rouge régionale des habitats : tiliaie-ébrailie (*Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani*), hêtraies-chênaies et chênaies-charmaies sur les pentes (*Carpino betuli - Fagion sylvaticae* et *Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae*), chênaies-frênaies en bas de pente (*Fraxino excelsioris - Quercion roboris* et *Primulo elatioris - Quercetum roboris*), aulnaies-frênaies en fond de vallon (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* et *Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae*).

Des prairies fauchées et pâturées (*Cirsio arvensis - Lolietum perennis*, *Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris*, *Heracleo sphondylii - Brometum mollis*, *Luzulo campestris - Cynosuretum cristati*, *Medicagini lupulinae - Cynosuretum cristati*) se localisent parfois à leur pied ou sur les hauts de versant.

Pour la flore, deux espèces déterminantes sont présentes : le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*) et le Polystich à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*). Ces espèces ont été vues sur quasiment l'ensemble des sites mis à part celui de Guyonville (zone apparaissant la plus perturbée et abritant le ravin le moins encaissé des 5 sites) et Marcilly. Sa présence est toutefois probable pour ce dernier, le ravin étant en bon état.

La faune recèle aussi des richesses importantes : ainsi pour les batraciens, le sonneur à ventre jaune, protégé en France et en Europe (Convention de Berne et Directive-Habitats) et inscrit sur la liste rouge nationale des espèces animales. Les oiseaux, bien que ne recelant pas de rareté, sont bien diversifiés avec plus d'une trentaine d'espèces différentes fréquentant le site pour y nidifier ou pour s'y nourrir. La musaraigne aquatique, inscrite sur la liste rouge régionale des mammifères, y a été contactée.

Les sites, encore en bon état pour la plupart (ravins très encaissés et non perturbés), sont néanmoins très vulnérables : ainsi, le ravin de la Source de la Seuguet à Rougeux a été drainé et enrésiné (et retiré de la ZNIEFF avant la réactualisation). Le site de Guyonville, également sujet à l'enrésinement, à une exploitation forestière paraissant plus importante et avec un quart sud de la zone privé et inaccessible, apparaît comme le plus perturbé. Un enrésinement et une coupe forestière sont également visibles au nord du site de Pierrefaites, avec en plus la présence d'un boisement de Robinier (*Robinia pseudoacacia*). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Une légère modification du contour de la ZNIEFF est proposée pour sur le site de Marcilly (figure 49). En effet, l'actuel périmètre ne prend pas en compte l'entièreté du ravin au nord-ouest de la zone, qui abrite deux habitats déterminants (tableau 109), lieux potentiels de présence des espèces déterminantes de la ZNIEFF (*Dryopteris affinis* et *Polystichum setiferum*).

Tableau 109 : habitats déterminants contactés en 2021 en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF 210000143

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	44.31	G1.211	91E0*	x
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	41.4	G1.A4111	9180*	x



Figure 49 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210000143

**BOIS BAILLY ET BOIS LAVAU A VIEVILLE ET ROOCOURT-LA-COTE**  
**Identifiant national : 210008990**



Figure 50 : Vue générale de la Roche Bernard

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 12 espèces déterminantes ZNIEFF ont été contactées (Tableau 110) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 110 : espèces déterminantes contactées en 2021 (210008990)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Potentilla micrantha</i>	Potentille à petites fleurs	RRR	LC	LC		
<i>Amelanchier ovalis</i>	Amélanchier	RRR	LC	VU		
<i>Carex humilis</i>	Laïche humble	RR	LC	NT		
<i>Carex ornithopoda</i>	Laïche pied d'oiseau	RR	LC	LC		X
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée	RR	LC	VU		X
<i>Fourraea alpina</i>	Arabette pauciflore	RRR	LC	VU		
<i>Tanacetum corymbosum</i>	Marguerite en corymbe	RRR	LC	VU		
<i>Viola mirabilis</i>	Violette étonnante	RRR	LC	LC		
<b><i>Aegonychon purpurocaeruleum</i></b>	<b>Thé d'Europe</b>	RR	LC	LC		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	R	LC	LC		
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	RRR	LC	LC		
<b><i>Carex halleriana</i></b>	<b>Laïche de Haller</b>	R	LC	LC		

*Limodorum abortivum* (Limodore avorté) et *Aster amellus* (Marguerite de la Saint-Michel) n'ont pas été revus. Leur habitat est toujours présent : la visite était peut-être trop précoce cette année pour l'Aster amelle et le Limodore est connu pour être une espèce à éclipses et ne sort pas tous les ans.

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 11 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 7 considérées déterminantes (*Tableau 111*). Un habitat autre est également présent sur la zone (*Tableau 112*) et considéré comme non déterminant. Tous les habitats contactés dans la ZNIEFF lors de la précédente réactualisation sont encore représentés.

Tableau 111 : végétations contactées en 2021 (210008990)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Cephalanthero rubrae - Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.16	G1.661	9150	X	X
<i>Quercion pubescenti - petraeae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.71	G1.71	NC	X	X
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	34.3227	E1.267	NC/ 62.10	X	X
<i>Geranion sanguinei</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	34.41	E5.21	NC/ 6210	X	X
<i>Scillo bifoliae - Quercetum roboris</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	41.23	G1.A13	9160	X	X
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%	41.4	G1.A4111	9180*	X	X
<i>Ulmo glabrae - Fagetum sylvaticae</i>	spatio-linéaire	1	1 à 5%	3,0%	41.133	G1.633	9130	X	X
<i>Geranio robertiani - Asplenietalia trichomanis</i>	ponctuel	+	<1%	-	Non répertorié				
<i>Aceri platanoidis - Tiliatum platyphylli</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.45	G1.A452	9180*	X	X
<i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.1311	G1. A6311	9130		
<i>Berberidion vulgaris</i>	linéaire	1	1 à 5%	3,0%	31.8	F3.1	5130sc /(6210)		

Tableau 112 : habitats autres contactés en 2021 (210008990)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Reboisements de pins sylvestres européens	G3.4F	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« La ZNIEFF dite du Bois Bailly et du Bois Lavau est située au nord de Bologne, entre les villages de Viéville et de Roôcourt-la-Côte dans la région naturelle du Haut-Pays. Elle est localisée au niveau d'un plateau calcaire profondément entaillé par des vallons aux versants diversement orientés et elle présente ainsi la plus grande partie des types forestiers calcicoles haut-marnais : tiliaie-érablaie de pente, hêtraie froide à dentaire, érablière sur blocs de pente nord, hêtraie xérophile de pente sud, chênaie pubescente (localisée aux secteurs les plus secs vers la Roche Bernard), chênaie-frênaie de fond de vallon, chênaie-charmaie de plateau et pinèdes de reconquête. *Sur certaines pentes et sur le rebord de la corniche de la Roche Bernard se rencontrent des végétations clairsemées et rases de pelouses calcaires entremêlées de broussailles.*

Cette grande variété de milieux favorise de multiples espèces végétales dont des espèces montagnardes localisées dans la hêtraie à dentaire, dans l'érablière à scolopendre et dans la forêt de fond de vallon ou des espèces d'origine méridionale réfugiées dans les chênaies pubescentes, les hêtraies sèches, les pinèdes claires et dans les lisières et clairières thermophiles. *On y rencontre notamment la laïche pied d'oiseau (*Carex ornithopoda*) et l'orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*) protégées au niveau champardennais. Cette dernière est de plus inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF dans la catégorie "vulnérable" tout comme l'arabette pauciflore, la marguerite à corymbe et l'amélanchier (rare dans le nord-est de la France). La laïche humble, la violette blanche, la potentille à petites fleurs (toutes deux en limite d'aire en Haute-Marne) et la violette étonnante sont bien représentées.*

La faune est assez bien diversifiée et habituelle des forêts de la région, mais de nombreux grimpeurs utilisent les zones rupestres du secteur comme sites d'escalade et occasionnent ainsi du dérangement.

*La zone est malgré tout en bon état, elle a malheureusement fait l'objet d'un orage violent au printemps 2021 avec très localement des coulées de boue et des arbres arrachés au niveau de la Roche Bernard, le tout s'étant étalé sur le bas de la pente. »*

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PELOUSE ET BOIS XÉROPHILE DU COTEAU ROCHE A CHAUMONT

### Identifiant national : 210000126



Figure 51 : Sous-bois xérophile du Coteau Roche avec au premier plan *Potentilla micrantha*

### 1 - Espèces

Lors des prospections, 5 espèces déterminantes ZNIEFF ont été contactées (Tableau 113) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 113 : espèces déterminantes contactées en 2021 (210000126)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Potentilla micrantha</i>	Potentille à petites fleurs	RRR	LC	LC		
<i>Leontodon hyoseroides</i>	Liondent des éboulis	RRR	LC	VU		
<i>Galium fleurotii</i>	Galliet de Fleurot	R	LC	NT		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	R	LC	LC		
<i>Carex halleriana</i>	<b>Laïche de Haller</b>	R	LC	LC		

*Silene glareosa* n'a pas été revue mais il n'est pas sûr qu'elle soit présente dans la diction (problème de détermination récurrent).

### 2 - Habitats

Lors de cet inventaire, 10 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérées comme déterminantes ZNIEFF (Tableaux 114 et 115). Tous les habitats contactés dans la ZNIEFF lors de la précédente réactualisation sont encore représentés, dans un état de conservation très contrasté.

Tableau 114 : végétations contactées en 2021 (210000126)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Carici albae - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.161	G1.6611	9150	X	X
<i>Quercion pubescenti - petraeae</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	41.71	G1.71	NC	X	X
<i>Seslerio caeruleae - Mesobromenion erecti</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	34.325	E1.265	6210*sc	X	X
<i>Leontodontion hyoseroidis</i>	ponctuelle	+	<1%	-	61.313	H2.613	8160*	X	X
<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	34.3227	E1.267	NC/ 62.10	X	X
<i>Geranion sanguinei</i>	ponctuelle	+	<1%	-	34.41	E5.21	NC/ 62.10	X	X
<i>Aceri platanoidis - Tiliatum platyphylli</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	41.45	G1.A452	9180*	X	X
<i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.1311	G1.6311	9130		
<i>Berberidion vulgaris</i>	linéaire	2	5 à 25%	15,0%	31.8	F3.1	5130sc / (6210)		

Tableau 115 : habitats autres contactés en 2021 (210000126)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
Reboisements de pins sylvestres européens	G3.4F	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« Le Coteau Roche, situé sur la rive droite de la Marne à Chaumont, constitue un des sites intéressants des abords de l'agglomération. Les affleurements de calcaire compact génèrent un versant raide, ébouleux, surmonté d'une belle falaise.

Plusieurs types forestiers calcicoles sont présents : hêtraie xérophile à séslerie, chênaie pubescente, pinèdes de reconquête, plantations claires de pins, tiliaie sèche, chênaie-charmaie-hêtraie calcicole à *Scilla bifolia* (sur le rebord du plateau). Quelques pins sylvestres sont dépérissant, mais les bois sont en assez bon état vu les conditions de milieu très limites. Localement les sommets des falaises et certains versants très ébouleux et mobiles (en pied de coteau ou sur le talus routier) portent des végétations clairsemées et rases de pelouses à séslerie et de belles lisières thermophiles, souvent en mosaïque discontinue, ainsi que ponctuellement un petit éboulis. Ces végétations pâtissent du dynamisme naturel et de l'avancement des pins, se boisant peu à peu, notamment le petit éboulis et les trouées forestières. Certaines zones ne sont plus ou pas accessibles, notamment certains fragments pelousaires intraforestiers.

Cette variété de milieux favorise certaines espèces végétales, en particulier des espèces méridionales réfugiées notamment dans les clairières, les pelouses et l'éboulis, dans la hêtraie sèche et la chênaie pubescente. Certaines sont rares ou/et protégées comme la potentille à petites fleurs (espèce subméditerranéenne située ici à sa limite de répartition vers le nord-ouest), le léontodon des éboulis, le gaillet de Fleurot, le chêne pubescent et la laïche de Haller. Mis à part les deux derniers, ils sont tous inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

Ce secteur très pierreux est favorable à certains reptiles comme le lézard des murailles ou la vipère aspic. On peut noter également la présence (sporadique) de la petite cigale des montagnes.

Ces pentes possèdent de plus de remarquables qualités paysagères. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PELOUSE ET BOIS DE MOURIE A CHASSIGNY

### Identifiant national : 210015537



Figure 52 : Erablière à scolopendre dans le Bois de Mourie

### 1 - Espèces déterminantes

Lors des prospections, 8 espèces patrimoniales et/ou déterminantes ont été contactées (Tableau 116) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 116 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210015537)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	RRR	LC	EN		
<i>Trifolium scabrum</i>	Trèfle scabre	RRR	LC	VU		
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	RR	LC	NT		
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin de Bologne	RRR	LC	NT		
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	RRR	LC	NT		
<i>Holosteum umbellatum</i>	Holostée en ombelle	RRR	LC	LC		
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes	R	LC	LC		
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	RRR	LC	LC		

L'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*) et le Pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*) sont deux espèces non présentes actuellement dans la liste des espèces déterminantes. Elles sont toutefois été incluses dans cette restitution de par leur intérêt patrimonial.

### 2 - Habitats

Lors de cet inventaire, 7 grands types de végétations ont été détectés, dont 3 présents sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et considérés comme déterminants ZNIEFF (Tableaux 117). Trois habitats autres ont été détectés et considérés non déterminants (Tableau 118). Tous les habitats contactés dans la ZNIEFF lors de la précédente réactualisation sont encore représentés.

Tableau 117 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210015537)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant znieff
<i>Alyso alyssoides-Sedion albi</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0%	34.111	E1.11	61.10	X	X
<i>Festuco lemanii-Brometum erecti</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	34.3227	E1.267	NC/ 62.10	X	X
<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	41.4	G1. A4111	9180	X	X
<i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i>	spatiale	4	50 à 75 %	62,5%	41.1311	G1. 6311	9130		
<i>Prunetalia spinosae</i>	spatiale	1	1 à 5%	3,0	31.81	F3.112	NC		
<i>Geranio robertiani - Asplenietalia trichomanis</i>	ponctuelle	+	<1%	-	62.1	H3.2	-	-	-
<i>Berberidion vulgaris</i>	spatiale	2	5 à 25%	15,0%	31.8	F3.1	5130sc/ (6210)		

Tableau 118 : habitats autres contactés en 2021 (ZNIEFF 210015537)

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Forme	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement
<i>Grottes</i>	H1.2	ponctuelle	+	<1%	-
<i>Reboisements de pins sylvestres européens</i>	G3.4F	spatiale	1	1 à 5	3,0
<i>Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle</i>	1	spatiale	1	1 à 5%	3,0%

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases de couleur bleues suivantes :

« La ZNIEFF des pelouses et du Bois de Mourie est située à l'ouest de Chassigny au niveau d'une butte témoin escarpée en liaison avec la grande faille de Chassigny (phénomène géologique remarquable). Les pelouses et les groupements sur dalles sont localisés sur le versant exposé sud et sont pour l'essentiel pâturés. La végétation forestière est typique, avec notamment une belle érablière à scolopendre et une chênaie-charmaie sèche (en particulier vers la falaise du Trou des Fées et vers la Fontaine aux Ermites).

Lors de ces prospections, 8 espèces de la liste rouge régionale et/ou liste des espèces déterminantes ZNIEFF ont été répertoriées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF. *Trifolium striatum* et *Trifolium scabrum*, très bien représentées (plusieurs centaines de pieds) sont deux espèces non mentionnées dans la liste précédente. Par contre *Alyssum alyssoides*, *Fumana procumbens*, *Helianthemum apenninum*, *Minuartia rubra* n'ont pas été revus cette année sans que cela puisse présumer de leur disparition, leur habitat étant toujours présent : la pelouse est encore en assez bon état mais elle paraît plus pâturée que lors de la précédente réactualisation (avec même quelques endroits surpâturés), intensification qui pourrait poser problème à long terme pour la survie de ces espèces. *Poa bulbosa*, *Sedum sexangulare*, *Holosteum umbellatum* et *Medicago minima* ont été notés sur les dalles, *Sambucus racemosa* dans l'érablière, *Viola alba* dans les boisements.

Le lézard vert fréquente la pelouse (il est proche ici de sa limite septentrionale de répartition), il est protégé en France (depuis 1993) et en Europe (convention de Berne), il est inscrit sur la liste rouge régionale des reptiles en tant qu'espèce vulnérable. Un criquet particulier aux ailes vivement colorées en rouge et extrêmement rare en Champagne-Ardenne est présent sur le site : l'oedipode germanique, inscrit sur la liste rouge des insectes sensibles au niveau régional. »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Le retrait de la partie cultivée vers la Ferme de Ru et une petite partie au sud est proposée car ne présentant pas d'intérêt floristique marqué (figure 53).



Figure 53 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF 210015537

## VALLONS DES BOIS DES ROCHES ET DU CHATELET A POUILLY-EN-BASSIGNY

Identifiant national : 210020244



Figure 54 : Vue du secteur à fort ravinement

### 1 - Espèces

Lors des prospections, 2 espèces « déterminantes » ont été contactées (Tableau 119) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 119 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210020244)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Heterocladium flaccidum</i>	-	RRR	LC	-		
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	R	LC	LC		

Deux espèces déterminantes listées sur la fiche n'ont pas été revues en 2021 : *Dryopteris affinis* subsp. *affinis* et *Lysimachia nemorum*.

### 2 - Habitats

Lors de l'inventaire aucun habitat n'a été relevé.

### 3 - Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF regroupant les bois des Roches, du Vau et du Châtelet, est située sur le territoire communal de Châtelet-sur-Meuse, dans le département de la Haute Marne.

Différents types forestiers s'y rencontrent : la chênaie-charmaie-hêtraie mésotrophe est la plus représentée (environ 80% de la superficie totale de la ZNIEFF), avec une strate arbustive localement envahie par les ronces. Localement, elle laisse la place à la chênaie-hêtraie acidiphile à luzule blanche. Au niveau des sources et le long des rus se remarque l'aulnaie-frênaie : le peuplement est dominé par l'aulne glutineux et le frêne élevé ; avec quelques ormes de montagnes disséminés. La strate arbustive est essentiellement constituée par le noisetier, le groseillier à maquereaux, l'aubépine épineuse. Le tapis herbacé comprend la dorine à feuilles opposées, la dorine à feuilles alternes, l'oxalis petite oseille, le lierre terrestre, la laïche pendante, l'épiaire des bois, la circée de Paris, le dryoptéris écaillé, la fougère mâle, etc. Au niveau de certains ravins encaissés apparaît une forêt de pente à orme de montagne, frêne élevé, érable plane et hêtre. Les fougères associées sont nombreuses avec notamment l'aspidium lobé et une sous-espèce rare du dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis subsp. affinis*), d'origine plutôt océanique. Sur les blocs de grès se sont développés de belles populations d'autres espèces (avec notamment le polypode vulgaire, la fougère spinuleuse, la fougère mâle) qu'accompagnent certaines mousses spécifiques des grès humides et très rares en Haute-Marne comme *Dichodontium pellucidum*, *Heterocladium flaccidum*, *Didymodon spadiceus* et *Sciuro-hypnum plumosum*,

Le long des chemins subsiste une végétation particulière surtout constituée de lysimaque des forêts (espèce montagnarde assez rare en plaine), de stellaire aquatique, de véronique des montagnes, de bugle rampante qu'accompagnent le poivre d'eau, la laïche penchée, la renoncule rampante, le géranium herbe à Robert.

La ZNIEFF est dans un bon état général exceptés les secteurs de plantation de résineux et de dépôts de déchets.

### 3.2 – Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## BOIS A L'EST DE VIOLOT ET BOIS COMMUNAUX ET DE PLEMONT A L'EST DE RIVIERES-LE-BOIS

Identifiant national : 210000633



Figure 55 : Ravin dans les Bois communaux à Rivières-le-Bois

### 1 - Espèces végétales

Lors des prospections, 13 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 120) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 120 : espèces déterminantes contactées en 2021 (ZNIEFF 210000633)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex strigosa</i>	Laïche à épis grêles, Laïche maigre	R	LC	LC		
<i>Dryopteris affinis</i>	<b>Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle</b>	R	LC	LC		
<i>Epipactis purpurata</i>	Épipactis pourpre, Épipactis violacée	RR	LC	NT		
<i>Luzula luzuloides</i>	Luzule blanche, Luzule des bosquets	R	LC	LC		
<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois, Mouron jaune	R	LC	LC		
<i>Maianthemum bifolium</i>	Petit muguet à deux feuilles, Maïanthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs	RR	LC	LC		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	<b>Jonquille des bois</b>	RR	LC	LC		
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale, Fougère fleurie	RRR	LC	NT	X	
<i>Polystichum aculeatum</i>	<b>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</b>	R	LC	LC		
<i>Polystichum setiferum</i>	<b>Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides</b>	RR	LC	LC		
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes, Sureau de montagne	R	LC	LC		
<i>Scutellaria minor</i>	<b>Petite scutellaire, Scutellaire naine</b>	RR	LC	NT		

<i>Trichocolea tomentella</i>	Egipan lanineux					
-------------------------------	-----------------	--	--	--	--	--

Ni le Blechnum à épis (*Struthiopteris spicant*), ni la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*) n'ont été retrouvés. Il n'est pas pour autant possible d'affirmer que ces espèces ont disparu, les conditions leur étant toujours favorables.

Incidentement, cinq espèces animales déterminantes ont été contactées dans le périmètre actuel de la ZNIEFF, qui n'étaient pas notées précédemment :

- le Pic cendré (*Picus canus*), mâle chanteur ;
- le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) ;
- la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ;
- le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), mâle au comportement territorial ;
- le Silène (*Brintesia circe*).

## 2 - Habitats

Lors de l'inventaire, 7 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 121).

Tableau 121 : végétations contactées en 2021 (ZNIEFF 210000633)

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Moyenne de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale	Considéré déterminant ZNIEFF
<i>Alnion glutinoso - incanae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	44.3	G1.21	91E0*	pp	x
<i>Caricetum strigosae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	oui	x
<i>Hieracio glaucini - Quercetum petraeae</i>	spatiale	2	5 à 25 %	15,0%	41.572	G1.872	NC	non	
<i>Luzulo luzuloidis - Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.111 / 41.112	G1.611 / G1.612	9110	oui	x
<i>Osmundo regalis - Alnion glutinosae</i>	spatiale	+	< 1%	-					x
<i>Stellario holostea - Quercetum roboris</i>	spatiale	3	25 à 50 %	37,5%	41.241	G1.A141	9160	non	
<i>Veronico montanae - Caricetum remotae</i>	ponctuelle	+	< 1%	-	54.112	D2.2C2 / C2.11	NC	oui	x

### 3 – Propositions de modifications à apporter

#### 3.1 - Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF dite des bois communaux et de Plémont comprend une partie du massif forestier constitué par la Forêt Domaniale de Bussières-lès-Belmont et ses bois voisins. Cet ensemble est établi sur les plateaux gréseux de la région naturelle de l'Apance Amance (sud-est haut-marnais) et recouvre divers types forestiers, d'acidiphile à calcicole et de sec à très hydromorphe, installés sur les formations de l'infra-Lias et du Trias de l'extrémité sud-est du Bassin Parisien.

Les types forestiers dominants sont la chênaie-charmaie-hêtraie mésotrophe, l'aulnaie-frênaie le long des ruisselets, la chênaie-hêtraie acidiphile et une aulnaie à sphaignes localisée au niveau des sources. Les sphaignes, mousses des tourbières froides, rarissimes en Haute-Marne, constituent des groupements particuliers au niveau des suintements de sols acides. Les principales espèces intéressantes sont la prêle d'hiver, l'osmonde royale et le blechnum en épi (deux fougères très rares en Haute-Marne), l'épipactis pourpre (orchidée peu fréquente) et la lysimaque des forêts (espèce montagnarde).

Le massif permet la nidification ou l'alimentation de nombreux oiseaux (une quarantaine d'espèces dont plus de la moitié est protégée), d'un batracien, le sonneur à ventre jaune, inscrit sur la liste rouge de la faune française en tant qu'espèce vulnérable, totalement protégé en France depuis 1993 et en Europe (directive Habitats et convention de Berne), et de divers mammifères protégés (comme le chat sauvage par exemple).

Le site est encore en assez bon état, on peut néanmoins déplorer l'utilisation importante de désherbant et de débroussaillant chimiques [et des coupes à blanc](#). »

#### 3.2 - Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

## PARTIE 05

# COMPLÉMENTS D'INVENTAIRES SUR LES ZNIEFF PROSPECTÉES EN 2020

Sur les 8 ZNIEFF sélectionnées pour un second passage, les 2 jours d'inventaires ont permis de retourner sur 6 d'entre elles.

- **MARAI DE LA COMBE VAUGRAY (identifiant national : 210000678)**

Pour cette ZNIEFF, c'est 6 espèces déterminantes complémentaires qui ont été observées dont 2 non notées dans la fiche initiale (tableau 122).

Tableau 122 : espèces déterminantes observées en 2021 sur la ZNIEFF 210000678

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois	RR	LC	NT		
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	RR	NT	NT		
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Gymnadenie odorante, Orchis odorant	RR	VU	VU		X
<i>Lotus maritimus</i>	<b>Lotier maritime, Lotier à gousse</b>	RR	LC	LC		
<i>Trifolium montanum</i>	<b>Trèfle des montagnes</b>	RR	LC	VU		

- **MARAI TUFEUX DE CHARMOY A BAY-SUR-AUBE (identifiant national : 210015521)**

Deux espèces déterminantes ont été observées en 2021 en complément de celles de l'année passée (tableau 123).

Tableau 123 : espèces déterminantes observées en 2021 sur la ZNIEFF 210015521

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais, Hépatique blanche	RRR	LC	VU		
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne, Swertie vivace	RRR	LC	NT		X

- **MARAI DE LA COMBE VOLOGNE ET DE TRAFONTAINE (identifiant national : 210000653)**

Sur ce marais, 5 espèces déterminantes complémentaires ont été observées cette année, dont 3 non notées initialement dans la fiche ZNIEFF (tableau 124).

Tableau 124 : espèces déterminantes observées en 2021 sur la ZNIEFF 210000653

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	<b>Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois</b>	RR	LC	NT		
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	RR	NT	NT		
<i>Eriophorum angustifolium</i>	<b>Linaigrette à feuilles étroites</b>	RR	LC	NT		
<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	RR	LC	EN		X
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	<b>Gymnadenie odorante, Orchis</b>	RR	VU	VU		X

- **MARAI TUFEX DE LA SALLE ET DES VAUX DE BOEUF A AUBERIVE (identifiant national : 210015520)**

Pour cette ZNIEFF, c'est 5 espèces déterminantes complémentaires qui ont été observées dont 1 non notée dans la fiche initiale (tableau 125).

Tableau 125 : espèces déterminantes observées en 2021 sur la ZNIEFF 210015520

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois	RR	LC	NT		
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	RR	NT	NT		
<i>Lotus maritimus</i>	<b>Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime</b>	RR	LC	LC		
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais, Hépatique blanche	RRR	LC	VU		
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU		X

Sur le marais tufeux des Riots à Saint-Loup-sur-Aujon (210015524) et le marais et bois de la combe Vauguefroi (210000627), aucune espèce de plus n'a été observée en complément de celles de l'année passée.

Les marais de Chamony à Aujeurres (210009517) et de la combe du Nebrot à Vivey (210009516) n'ont pas eut le temps d'être prospectés.

POUR EN SAVOIR PLUS

[www.cbnbp.mnhn.fr](http://www.cbnbp.mnhn.fr)

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



## 5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer les connaissances



Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique



Gérer et valoriser les données



Conseiller à travers l'expertise scientifique et technique



Informier, sensibiliser et mobiliser

## CONTACTS

### DIRECTION

Directeur **Frédéric HENDOUX**

Directeur scientifique adjoint **Sébastien FILOCHE**

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

[cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

### DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable **Olivier BARDET**

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

[cbnbp-bourg@mnhn.fr](mailto:cbnbp-bourg@mnhn.fr)

### DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable **Jordane CORDIER**

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

[cbnbp-cvl@mnhn.fr](mailto:cbnbp-cvl@mnhn.fr)

### DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable **François DEHONDT**

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

[cbnbp-ca@mnhn.fr](mailto:cbnbp-ca@mnhn.fr)

### DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable **Jeanne VALLET**

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

[cbnbp-idf@mnhn.fr](mailto:cbnbp-idf@mnhn.fr)

### PÔLE CONSERVATION

Responsable **Philippe BARDIN**

01 40 79 56 25

[philippe.bardin@mnhn.fr](mailto:philippe.bardin@mnhn.fr)

### PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable **Gaël CAUSSE**

03 86 78 79 61

[gael.causse@mnhn.fr](mailto:gael.causse@mnhn.fr)

### PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Chef de Projet Développement **Sylvère CAMPONOVO**

01 40 79 56 49

[sylvère.camponovo@mnhn.fr](mailto:sylvère.camponovo@mnhn.fr)